

ENGAGÉS
et
DÉTERMINÉS !

ENGAGÉS *et* DÉTERMINÉS !

*Fédération CGT Commerce Services :
un demi-siècle de luttes pour les salariés
de secteurs en constante évolution*



*Écrire l'histoire,
c'est y participer.*

SOMMAIRE

Préface	10
---------------	----

Introduction	12
--------------------	----

Prologue	16
----------------	----

Avant 1973, deux fédérations CGT pour représenter les salariés
du Commerce et des Services : celle des Employés (commerce non
alimentaire) et celle de l'Alimentation (commerce alimentaire)

1973-1975

Naissance d'une nouvelle fédération dédiée au commerce et aux services.....	26
--	----

Pourquoi une fusion ?	28
-----------------------------	----

5-6 avril 1973 : le congrès constitutif d'Issy-les-Moulineaux	30
--	----

1973-1975 : objectifs et premières actions	36
--	----

1976-2000

Croissance et crises de croissance de la nouvelle fédération Commerce Distribution Services	42
--	----

1976 : le bien-fondé de la nouvelle Fédération est confirmé ...	44
---	----

1977-1979 : une baisse des effectifs s'amorce	47
---	----

1980-1991 : une décennie difficile pour la Fédération	52
---	----

1992-1999 : peu d'impulsion fédérale, les actions émanent des territoires	66
--	----

2001-2013

La Fédération doit dépasser la crise interne qui l'agite72

2001 : début de l'affaire SY.CO.PA sur fond de loi sur
les 35 heures 74

2002-2013 : luttes internes et luttes syndicales pour les
travailleurs80

2014-2024

Une Fédération remise en ordre de marche 98

2014 : l'arrivée d'une nouvelle équipe 100

Une Fédération qui réaffirme sa présence, du niveau local au
niveau international 105

2018 : l'annulation du congrès de Reims n'affecte pas les actions
de la Fédération 116

Depuis 2021 : la consolidation des actions126

Pas de conclusion... La lutte continue !146

Sources149

Bibliographie151



PRÉFACE

Une Fédération toujours en mouvement

Dans la CGT, la fédération Commerce et Services est une fédération récente, née dans la décennie, qui a suivi le puissant mouvement de mai 68 dans lequel s'était construite une forte lucidité collective.

Celle-ci a débouché en 1973 sur une modification structurelle permettant aux travailleuses et travailleurs du Commerce et des Services de bâtir une fédération adaptée à leurs aspirations et à leurs attentes et en capacité d'organiser leurs luttes.

Hier comme aujourd'hui, cette capacité à transformer l'organisation pour prendre en compte les évolutions du travail et du salariat est décisive pour transformer le réel de la société, pour opérer une défense opérante des intérêts des salariés.

Le dynamisme qui en a résulté, la combativité, la tonicité, avec parfois de tumultueux débats, ont bâti une fédération qui, avec 42 000 syndiqués, pèse dans le rapport des forces. Elle a su trouver un style adapté à la forte proportion d'employés et à la féminisation de la profession.

Toujours en mouvement au plan de ses affiliations internationales comme de ses modes d'intervention, elle appréhende maintenant les domaines nouveaux résultant tant de la révolution numérique ou des restructurations du capital que des mutations du salariat : uberisation, travailleurs des plates-formes, TPE, travailleurs à domicile...

Dans le cadre d'un combat de classe violent, affrontée à des mastodontes comme Carrefour, Casino ou Amazon, la Fédération relève tous les défis. En portant à la fois la lutte contre les formes ultimes de précarité et de taylorisme du modèle Amazon ou en proposant des alternatives économiques pour sauver le groupe Casino et sauver les milliers de salariés abandonnés par un patronat avide et sans scrupule.

Du combat contre le travail du dimanche ou pour les droits des saisonniers à la reconnaissance des lanceurs d'alerte, la palette des revendications s'élargit au fur et à mesure et booste les revendications de pouvoir l'achat et de conditions de travail qui traversent la profession en permanence.

La relecture chronologique et historique propre à cet ouvrage a le mérite de ne rien cacher des débats, des événements, des désaccords multiples qui surviennent dans une

organisation sans cesse en action. La recherche d'un travail permanent avec toute la CGT fait partie de l'ADN fédérale et a permis à cette jeune fédération d'être désormais parmi les plus importantes de notre organisation.

Les luttes gagnantes dans les hôtels-restaurants ou chez Verbaudet témoignent de la ténacité et la combativité qui caractérisent la Fédération. Elles sont de bon augure pour les actes de résistance et les succès à venir, ainsi que pour continuer à développer un syndicalisme dans lequel les 3 millions de salariés de la profession puissent pleinement se reconnaître.

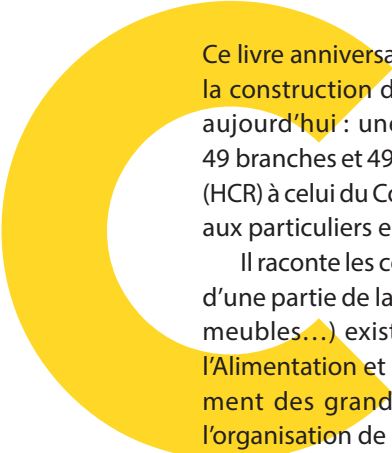
Sophie Binet

Secrétaire générale de la CGT

12 juin 2024



INTRODUCTION



Ce livre anniversaire est un hommage à tous les militants et militantes qui ont participé à la construction de la fédération CGT Commerce Services telle que nous la connaissons aujourd'hui : une fédération combative, forte de ses 42 000 syndiqués répartis dans 49 branches et 49 conventions collectives allant du secteur des Hôtels, Cafés et Restaurants (HCR) à celui du Commerce (de l'hypermarché au magasin), des salariés relevant des Services aux particuliers employeurs (SAP) à ceux de la Sécurité ou de l'Immobilier.

Il raconte les conditions de **la création de cette fédération en 1973**, à partir de la fusion d'une partie de la fédération des Employés (banque, assurances, publicité, employés d'immeubles...) existant depuis 1893 et d'une partie de la fédération des travailleurs de l'Alimentation et HCR, existant pour sa part depuis 1902, à une époque où le développement des grands groupes et de la Grande Distribution commençait à bouleverser l'organisation de ces métiers.

Il retrace ensuite **les principales étapes** de sa croissance, depuis un demi-siècle, sans occulter les moments de crises ou de désaccords politiques au sein de la Fédération qui font partie intégrante de son histoire.

Il rend compte, enfin, des **principales luttes et avancées obtenues** grâce à son inlassable mobilisation pour l'amélioration des conditions de travail, contre la précarité de l'emploi et les bas salaires, pour le respect des acquis fondamentaux du droit du travail, comme le repos dominical et le paiement des heures supplémentaires.

Pour cette Fédération encore jeune, l'adaptation aux évolutions des secteurs dont elle s'occupe est un enjeu essentiel. Dans un contexte général de démobilité syndicale, ces secteurs comptent parmi les plus touchés par l'impact de la numérisation des échanges, de l'ubérisation, et du développement de la sous-traitance et des franchises qui sapent les bases de la lutte collective. Alors que dans les secteurs industriels plus anciens comme la Métallurgie ou l'Industrie automobile, 80 % des salariés sont syndiqués, ce n'est pas le cas chez ceux du Commerce et des Services, qui travaillent souvent dans de petites entreprises ou relèvent de particuliers employeurs où l'engagement syndical est peu ancré.

Ces caractéristiques impliquent aussi un fort *turn-over* des responsables syndicaux dans un secteur en constante transformation (rachats, fusions, mutations...) et très en prise avec l'actualité.

Parmi la trentaine de fédérations sectorielles que compte la CGT, celle du Commerce et des Services fait donc figure de terre de conquête par son potentiel d'adhésion considérable, mais aussi par les enjeux de structurations complexes, notamment pour arriver à être proche de tous les salariés, y compris ceux qui sont dits « isolés » parce qu'ils ont simultanément une multiplicité d'employeurs (emplois précaires ou à fort *turn-over*, salariés des particuliers employeurs...).

Depuis son origine, la fédération du Commerce et des Services se distingue aussi par sa forte féminisation. Notons ici que si nous n'avons pas voulu utiliser systématiquement l'écriture inclusive dans ces pages ni accoler le genre féminin à chaque masculin, c'est précisément parce que, pour nous, la bataille pour l'égalité est tout sauf une question de pure forme.

Cette Fédération se distingue enfin par ses convictions bien ancrées, notamment en matière de **solidarité internationale**, comme le montre son choix de réintégrer la Fédération mondiale des syndicats (FSM) en 2018, renouant ainsi avec son engagement à la naissance de la Fédération en 1973, ou encore en matière de **formation** des militants, du fait de la jeunesse de ses membres, au syndicalisme depuis son origine.

L'exercice rétrospectif d'écrire son histoire implique de faire des choix, et ils sont parfois cruels car on voudrait parler de tout et de toutes et tous !

Que celles et ceux qui ne se retrouvent pas nommément dans les lignes qui suivent nous pardonnent. Ils et elles savent bien que nos luttes et l'évolution de notre organisation sont fondamentalement collectives.

Les salariés des champs professionnels de la fédération du Commerce et des Services ne veulent pas être les cobayes d'un laboratoire d'essai sur le démantèlement des garanties collectives.

Pour cela, nous devons être à la hauteur de leurs attentes, faire vivre nos revendications, et continuer à écrire collectivement notre histoire. Ce livre doit y contribuer !



LES SECTEURS DE LA FÉDÉRATION CGT COMMERCE SERVICES AUJOURD'HUI

COMMERCE

Audiovisuel équipements ménagers
Bricolage
Commerce de détail alimentaire non spécialisé
Commerce de détail fruits et légumes
Commerce de détail non alimentaire
Commerce de gros
Équipement de sport
Fleuristes et animaux familiers
Grande Distribution
Grands magasins populaires
UCV (Union grand commerce centre-ville)
Horlogerie Bijouterie
Jardinerie Graineterie

Librairie
Négoce de l'ameublement
Optique Lunetterie
Papeterie
Photographie
Quincaillerie
Vente à distance
Détaillants de la chaussure
Détaillants habillement
Entrepôts et logistique
Succursalistes chaussures
Succursalistes habillement

SERVICES

Agences de voyage et tourisme
Assistances maternelles
Cafétéria
Casino Jeux

Chambre de commerce et d'industrie
Coiffure
Gardiens et concierges d'immeubles
Hôtellerie en plein air
HCR
Immobilier
Parcs et espaces de loisirs
Particuliers employeurs
Prévention sécurité et sûreté aéroportuaire
Restauration collective
Restauration rapide
Services à la personne
Tourisme social et familial
Esthétique cosmétique

ORGANISATION DE LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL (CGT)

Fondée en 1895, la CGT est forte, en 2024, de 700 000 adhérents. Elle comprend 22 000 **syndicats** ou **sections** de base, regroupés en 33 **fédérations**

professionnelles (une fédération désigne un regroupement de syndicats d'un même secteur d'activité), dont les plus importantes sont celles du Service public, des Cheminots, de la Métallurgie, des Mines et de l'Énergie, des Activités postales et de Télécommunications, de la Santé, des Transports, et du Commerce et Services.

Les syndicats ou sections de base appartiennent à la fois :

- à une **Union locale** (UL) – regroupement des syndicats CGT et sections syndicales CGT d'une même localité toutes professions réunies, qui existent principalement au niveau des agglomérations, et qui sont chargées d'organiser l'activité confédérale au plus près du terrain en rassemblant les syndiqués des différents secteurs. Il existe 803 UL réparties dans toute la France.
- à une **Union départementale**

(UD) – regroupement des syndicats et des syndiqués d'un même département membre de la Confédération toutes professions réunies. Les secrétaires généraux d'UD sont les représentants de la Confédération dans le département ; ils siègent dans les instances dirigeantes nationales de l'organisation. Il y a 97 UD en France.

Cette double dimension de l'organisation de la Confédération (professionnelle avec les Fédérations, et géographique avec les Unions locales et Unions départementales) participe de la dynamique du syndicalisme CGT : unir les travailleurs sur la base de leur activité (d'où les syndicats locaux, d'entreprise ou les fédérations), et créer les solidarités sur une identité fondée sur le territoire.

Existent également 16 **comités régionaux** interprofessionnels qui sont des lieux de coordination des UD d'une même région. Les régions les plus importantes sont l'Île-de-France, le

Languedoc-Roussillon, le Nord-Pas-de-Calais, PACA et Rhône-Alpes.

Les instances dirigeantes de la centrale sont le **bureau confédéral** (14 membres) et la **commission exécutive** (65). Le bureau est élu au sein de la commission exécutive par le **Comité confédéral national** (CCN, 300 membres), qui réunit trois à quatre fois par an les représentants des départements, régions et fédérations et qui constitue le « Parlement » de la CGT.

La CGT compte aussi trois unions et un comité national :

- UGICT (Union générale pour les ingénieurs, cadres et techniciens)
- UCR (Union confédérale des retraités)
- USI (Union syndicale de l'intérim)
- Comité national de lutte et de défense des chômeurs.

Chiffres : <https://www.cgt.fr>, consulté le 27 février 2024.

PROLOGUE

Avant 1973, deux fédérations CGT pour représenter les salariés du Commerce et des Services : celle des Employés (commerce non alimentaire) et celle de l’Alimentation (commerce alimentaire)

À la fin du XIX^e siècle, quand les travailleurs commencent à s’organiser pour défendre leurs intérêts contre le patronat au sein des premiers syndicats et Bourses du travail, ceux du Commerce et des Services ne sont pas en reste, même si l’on n’emploie pas encore ces termes pour désigner des métiers allant du garçon de café à la blanchisseuse, du personnel de maison aux ouvriers coiffeurs, en passant par les vendeurs en magasins, petits et grands.

Un peu avant la création de la Confédération générale du travail (CGT) au congrès de Limoges en 1895, il existait déjà **une fédération des Employés**, formée par six syndicats en 1893. Son siège était fixé à la Chambre syndicale, 8 passage du Grand Cerf à Paris dans le 2^e arrondissement, et elle s’était dotée d’un journal, *Le Réveil des employés*, dont le responsable était Victor Dalle, secrétaire de la Fédération. On retrouvait dans cette Fédération les **salariés du commerce non alimentaire**, comme le personnel de maison non dédié aux métiers de l’alimentation (gouvernantes, maîtres d’hôtel, concierges...), les vendeurs en magasins non alimentaires (habillement, matériel...). La fédération des Employés rejoint la CGT dès sa fondation.

Les **salariés du commerce alimentaire**, dont ceux des hôtels, cafés et restaurants et le personnel de maison occupé aux métiers de l’alimentation (cuisiniers et commis de cuisine...) se retrouvent quant à eux au sein de la **fédération des travailleurs de l’Alimentation** qui apparaît en 1902 au sein de la toute jeune CGT, sous l’impulsion de son secrétaire général, Victor Griffuelhes, qui souhaitait structurer l’organisation en fédérations de métiers. Le journal de cette fédération est *L’Alimentation ouvrière*.



dents du travail. Ces mesures apportent quelques améliorations aux ouvriers du secteur industriel, mais les employés et ouvriers de l'Artisanat et du Commerce ne sont pas concernés.

Beaucoup de revendications sont communes à ces deux fédérations CGT : la suppression des bureaux de placement privés (où les travailleurs étaient tenus de s'enregistrer pour trouver un emploi), le repos du dimanche, la limitation de la journée de travail (les commis travaillaient de 14 à 18 heures par jour suivant la saison), la suppression des amendes, la garantie d'un minimum de traitement.

En 1898, à la suite de la mobilisation des employés parisiens, le conseil municipal de Paris vote une interdiction des étalages à une température inférieure à 0 °C.

En 1900, le syndicat du Printemps obtient la sortie du travail à 19 heures (elle sera généralisée en 1903) et une indemnité de repas pour les salariés qui déjeunent hors de la maison. La même année, une loi oblige les patrons à mettre un siège à la disposition des vendeurs pour permettre leur repos entre les ventes.

Grâce aux luttes syndicales et à une partie de la bourgeoisie qui sent bien la nécessité d'éviter une situation révolutionnaire, l'année 1898 voit la création des **tribunaux des prud'hommes et le vote de la loi sur les acci-**

< **Premier siège de la fédération CGT des Employés**, 8 passage du Grand Cerf à Paris, in P. Delon, *Les Employés*, Éditions sociales, 1969.



Après une importante mobilisation des travailleurs, **la loi sur le repos hebdomadaire est adoptée le 13 juillet 1906** et constitue une avancée importante, même si certains établissements refusent de l'appliquer ou la contournent en tentant de ne pas payer le jour de congé, notamment dans les métiers de l'Alimentation.

Le secteur de l'Alimentation est difficile à syndicaliser à cause du corporatisme qui le caractérise (avec une surreprésentation des boulangers). Ainsi, les cuisiniers, qui disposaient de leur propre organisation, attendront quelques années pour rejoindre la fédération de l'Alimentation et tiendront à créer en son sein une « section culinaire » pour marquer leur différence avec les autres ouvriers. Seuls les pâtisseries pouvaient les rejoindre.

Les travailleurs de l'Alimentation viennent de métiers *a priori* très différents, mais se retrouvent sur la grande précarité de leurs conditions de vie et leur grande dépendance envers des patrons, petits artisans et commerçants, qui emploient le plus souvent très peu de personnel et leur fournissent le logement et la nourriture. Pour eux, quitter son patron équivalait bien souvent à se retrouver à la rue, et même si les conditions d'hébergement et la nourriture proposées sont souvent très médiocres, c'est une décision difficile à prendre¹.

Les limonadiers, employés de cafés, restaurants et hôtels, sont eux aussi dans une situation très particulière : ils ne sont pas salariés mais rétribués au pourboire. Quand ils sont embauchés en début de saison, ils commencent par remettre en état le matériel, sans rémunération. Et les pourboires sont souvent versés dans un pot commun dont les chefs de rang et les plus anciens s'attribuent les meilleures parts. Et ils doivent payer leur tenue de service et les hommes ont l'interdiction de porter la moustache (humiliation qu'ils partagent avec les domestiques et les gens de maison et qui fait l'objet de revendications à chaque mobilisation).

Outre l'application des lois ouvrières qui ne les concernent pas encore, les autres revendications de la jeune fédération de l'Alimentation sont, comme pour celle des Employés, l'amélioration des salaires et des conditions de travail. Mais la limitation du temps de travail et une journée de repos hebdomadaire payée sont deux objectifs particulièrement difficiles à viser dans l'Alimentation, voire impossibles à envisager aux yeux de

1. C. Andréani, *Du bon côté de la barrière. Essai d'histoire de la Fédération nationale agroalimentaire et forestière* CGT, Institut Julien Livi et Le Temps des Cerises éditeurs, Pantin, 2002. p. 37.

certains patrons, au motif que le « travail effectif » n'est pas équivalent au nombre d'heures de présence : sur ses 18 heures de présence pendant l'ouverture d'un café, par exemple, un serveur ne travaillerait pas constamment... Un argument que l'on retrouvera, bien des décennies plus tard, chez ceux qui refusent de payer le temps de déplacement des aides à domicile, par exemple...

La suppression des bureaux de placement est une autre revendication importante et qui va durer dans le temps pour la fédération de l'Alimentation comme pour celle des Employés. Incontournables dans ce secteur, les bureaux de placement sont en effet contrôlés par un patronat très organisé, qui peut ainsi, de fait, gérer à sa guise le marché du travail.

Pour certains travailleurs, les syndicats n'ont pas à se substituer aux officines patronales, voire à devenir des pourvoyeurs de main-d'œuvre pour l'aider dans son exploitation, mais d'autres souhaitent mettre en place un système de placement par les syndicats. En 1904, sous la pression, le gouvernement instaure des bureaux de placement municipaux, sous contrôle des syndicats (organisation paritaire, avec interdiction de toute autre officine de placement privée ou syndicale). Mais dans les faits, le patronat réussit à contourner la loi et les bureaux de placement resteront d'actualité jusque dans les années 1950...

La Première Guerre mondiale désorganise le syndicalisme en général, et les fédérations CGT des Employés et de l'Alimentation en particulier.

Après l'armistice de 1918, la population, qui a accepté beaucoup de restrictions pendant le conflit, ne les supporte plus une fois la paix revenue. Grève générale et grandes manifestations occasionnent des chocs violents avec la police. En 1919, ils font deux morts parmi les syndicalistes, dont un employé de banque, et plusieurs centaines de blessés.

Le mécontentement inquiète les autorités qui font des concessions : **la loi limitant la journée de travail à 8 heures est adoptée fin avril 1919**. À Paris, les maisons d'alimentation Damoy et Potin sont touchées par les grèves, mais aussi les chocolateries, les hôtels et les restaurants... pour l'application des 8 heures, du repos hebdomadaire et l'augmentation des salaires.

Au cours du congrès de la fédération de l'Alimentation à Lyon du 10 au 13 septembre 1919 (suivi du congrès confédéral), l'unité fédérale est menacée par les limonadiers restaurateurs, employés d'hôtels et cuisiniers car une partie d'entre eux souhaite une fédération



de l'Industrie hôtelière indépendante de l'Alimentation. D'autres, mesurant les difficultés d'une telle entreprise, proposent une section corporative au sein de la Fédération. Les deux propositions sont rejetées, au motif de corporatisme. La grande majorité veut maintenir l'unité, qui se fait sur les revendications partagées.

Après 1921, la scission du Parti socialiste entre SFIO réformiste et SFIC révolutionnaire, qui devient le Parti communiste français, se répercute sur le mouvement syndical et la CGT se scinde entre CGT et CGTU (CGT unitaire). Une scission que l'on retrouve au sein des fédérations : en février 1922, la fédération des Employés se scinde à son tour entre une fédération des Employés CGT et une fédération des Employés CGTU. Les salariés sont désorientés et une majorité abandonne les syndicats. De son côté, d'abord favorable dans son ensemble à la CGTU, la fédération de l'Alimentation connaît à son tour une scission en 1932.

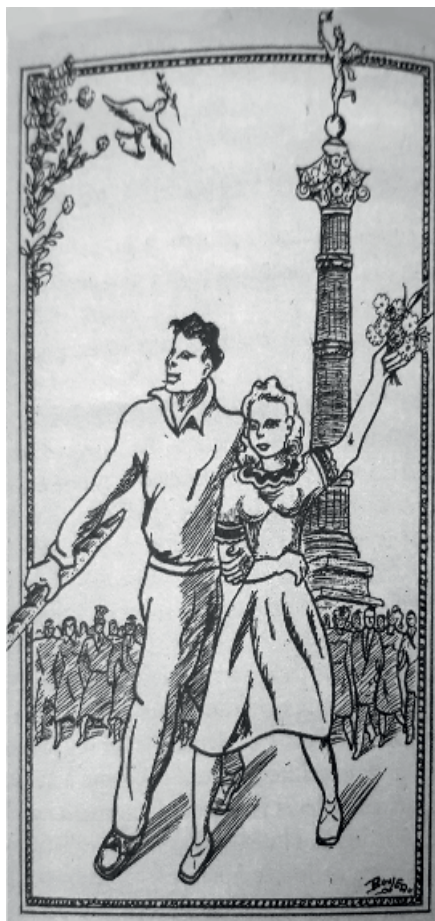
Du fait de cette division, le mouvement syndical et ses revendications sont en recul pendant une dizaine d'années. Confédérés comme unitaires perdent des militants dans toutes les fédérations.

Dans les années 1930, la crise économique mondiale et les menaces de l'extrême droite française conduisent à une réunification, d'abord par la base, dans les cortèges, puis dans les syndicats et fédérations – une réunification entérinée par le congrès confédéral de Toulouse de 1936.

L'arrivée au pouvoir du Front populaire en mai 1936 et les grandes grèves qui suivent mobilisent la fédération CGT des Employés comme celle de l'Alimentation. Ces grèves se caractérisent par l'absence de violence et une nouvelle forme de lutte, l'occupation du lieu de travail. Dans la nuit du **7 juin 1936, les accords de Matignon** sont signés avec comme principale avancée une augmentation générale des salaires de 7 à 15 %. Le 12 juin, le Parlement adopte la semaine de 40 heures, les congés payés, les délégués du personnel et les conventions collectives.

Pour les travailleurs de l'Alimentation, les acquis du Front populaire sont limités car beaucoup sont exclus de la limitation du temps de travail hebdomadaire, et les congés payés sont très difficiles à mettre en œuvre du fait de la mauvaise volonté des employeurs. En matière de suppression des pourboires au lieu des salaires et des bureaux de placement,

▼ **Affiche du congrès de 1952 des travailleurs de l'Alimentation** in C. Andréani, *Du bon côté de la barrière*, Paris, Le Temps des Cerises, 2002.



les lois restent à adopter. Mais les conséquences de 1936 ne se mesurent pas qu'à l'aune de l'application des lois sociales : cette date signe l'émergence d'une classe ouvrière combative.

À la fin des grèves de 1936, la fédération des Employés compte 225 000 adhérents, celle de l'Alimentation 290 000 (elle n'arrive même plus à fournir toutes les cartes nécessaires, faute de papier et de temps pour les imprimer !) et la CGT 5 millions contre 800 000 adhérents avant 1936 !

Pendant la Seconde Guerre mondiale, de nombreux syndicalistes, dont des employés et des travailleurs de l'Alimentation, participent à la Résistance. Beaucoup tombent dans les combats pour la Libération.

Au niveau de la fédération de l'Alimentation toutefois, le secrétaire général Auguste Savoie finit par rejoindre le gouvernement de Vichy dans les années 1940. Il sera l'un des principaux instigateurs de la Charte du travail de 1941 supprimant le droit de grève et les syndicats. Il sera exclu à vie des organisations syndicales pour collaboration après la Libération.

En mars 1946, la fédération des Employés devient la fédération des Employés et des Cadres.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la population épuisée par quatre années de guerre prend conscience que ses conditions de vie ne s'améliorent pas. Le 14 novembre 1947, on estime à 2 millions le nombre de grévistes dans toute la France. Mais le gouvernement ne cède pas et le mouvement s'essouffle.

Au niveau de la direction de la CGT, ceux qui refusent l'influence grandissante des ex-unitaires finissent par créer le **mouvement CGT-Force Ouvrière (FO) qui tient son premier congrès en avril 1948. De nouveau, la division se retrouve au niveau des fédérations CGT.** Si, du côté de la fédération de l'Alimentation, la scission de Force Ouvrière entraîne peu de départs, elle cause une division au sein de la fédération des Employés et des Cadres où une petite majorité vote l'adhésion à FO. La minorité se réunit au siège de la chambre parisienne, rue Blanche, et décide de maintenir son mouvement,

qui redevient bientôt majoritaire, et crée un nouveau journal, *La Voix des Employés*, publié à 100 000 exemplaires.

Malheureusement, comme à chaque scission, de nombreux syndiqués abandonnent le mouvement, même si la CGT reste le premier mouvement syndical national.

Dans les années 1950 et 1960, la CGT et ses fédérations s'opposent aux guerres coloniales. En 1954, à Saint-Pierre-des-Corps, lors d'une manifestation pour stopper un

train d'armement, une femme membre d'un syndicat d'employés se couche sur la voie et est condamnée à un an de prison. Elle sera libérée grâce à une forte mobilisation de la fédération des Employés et des Cadres. Le personnel des Organismes sociaux est celui qui se mobilise le plus contre la guerre au Vietnam.

Le 6 février 1962, lors de la manifestation de soutien à l'indépendance algérienne interdite au dernier



< Unes des n° 59, 64 et 75 de *La Voix des Employés*, février 1956, juillet 1956 et juillet 1957.

ENGAGÉS ET DÉTERMINÉS !



^ Une de *La Voix des Employés* du supplément au n° 122, février 1962.



^ Une de *La Voix des Employés et des Cadres* du n° 181, juillet 1968.

moment, une charge terrible de la police a lieu à Paris, métro Charonne. Il y a des dizaines de blessés et huit morts, parmi lesquels quatre adhérents de la fédération des Employés et des Cadres.

Les travailleurs de l'Alimentation, eux aussi, participent aux mobilisations pour la défense de la paix et contre les guerres coloniales, notamment en prenant position pour le peuple algérien. En 1956, la secrétaire du syndicat du commerce d'Alger est arrêtée et torturée et condamnée à 5 ans de prison. Beaucoup de camarades de la fédération de l'Alimentation sont condamnés à la prison ou à l'internement pour leurs actions en faveur du peuple algérien.

De janvier à avril 1968, les grèves se multiplient dans toute la France et la fédération CGT des Employés et des Cadres comme celle de l'Alimentation y prennent toute leur part. Le 21 mai 1968, à la suite de ceux des autres secteurs, les employés de magasin arrêtent le travail presque partout. De la même façon, les travailleurs de l'Alimentation reprennent les mots d'ordre de grève et de mobilisation et viennent grossir leurs cortèges. Il y a bientôt 8 à 10 millions de grévistes dans toute la France.

Avec **les accords de Grenelle signés le 7 juin 1968**, gouvernement et patronat font d'importantes concessions : augmentation des salaires (de 14 % dans les grands magasins), retour progressif à la semaine de 40 heures, droit syndical à l'entreprise, reconnaissance des délégués syndicaux, distribution de la presse dans les entreprises.

Les manifestations de l'année 1968 sont à l'origine de nombreux acquis sociaux et conventionnels en général, et dans les secteurs du Commerce et des Services en particulier. Elles forment aussi la culture de la lutte de toute une génération de militants qui font leurs premières armes à cette occasion. Elles révèlent enfin l'esprit de combativité, mais aussi de responsabilité de toute une partie des syndiqués, comme ceux de la meunerie qui ont structuré leurs mouvements de grève de façon à exprimer leurs exigences revendicatives tout en assurant leurs livraisons, pour éviter une pénurie de pain, ou les laitiers, pour permettre l'alimentation infantile².

2. J. Hacquemand, F. Huch et F. Polomé (dir.), *Trente ans de luttes FNAF CGT, 1981-2014*, Institut d'histoire sociale Julien Livi et Le Temps des Cerises éditeurs, Pantin, 2013.

Tout au long de la première moitié du xx^e siècle, les salariés du Commerce et des Services syndiqués à la CGT ont donc pris part aux luttes au sein de deux fédérations distinctes, celle des Employés et des Cadres, et celle de l'Alimentation.

Mais à la veille des années 1970, l'évolution de ces secteurs conduit à leur rapprochement.

LES SECRÉTAIRES ET MEMBRES IMPORTANTS DES DEUX FÉDÉRATIONS CGT À L'ORIGINE DE CELLE DU COMMERCE ET DES SERVICES

FÉDÉRATION CGT DES EMPLOYÉS ET DES CADRES

André Gély (1893)
Coulon (1895)
Victor Dalle (1895)
Sapience (1896)
Arthur Rosier (1909)
Paul Aubriot (1909)
Léopold Faure (1919)
Georges Buisson (1920-1929)
O. Capocci (1929 à 1948) pour
fédération CGT, puis CGT
réunifiée. Pour la fédération
CGTU : Gilhodes, Pietri, Bunet,
Doucet et Delon se succèdent
entre 1924 et 1936.

Pierre Delon (1950-1966)
Georges Pompey (1966-1983)
En 1983, la fédération des
Employés disparaît pour laisser
la place à deux nouvelles
fédérations : celle des
Organismes sociaux et celles des
secteurs financiers (aujourd'hui
Banques et assurances).

FÉDÉRATION CGT DE L'ALIMENTATION

J. Bousquet et F. Antourville
(trésorier) (1902-1910)
Auguste Savoie (1912-1921,
exclu à vie des organisations
syndicales pour collaboration

après 1945)
Maurice Simonin (1924-1935,
puis 1945-1956)
Julien Livi (1956-1979). En 1973,
la fédération de l'Alimentation
prend le nom de fédération
des Industries alimentaires.
Freddy Huck (1979-1981).
En 1981, la fédération des
Industries alimentaires et la
fédération des travailleurs de
l'Agriculture (secrétaire général :
Maurice Carrouet) se
regroupent pour former la
fédération nationale de
l'Alimentation et de la Forêt
(FNAF CGT) telle qu'on la
connaît aujourd'hui.

CONSTRUIRE une FÉDÉRATION PU

**GAGNER À LA LUTTE UNIE et à L'ORGANISATION des DIZAINES de MILL
DU COMMERCE, de la DISTRIBUTION, des H.C.R. des SER**

POUR

**L'AMÉLIORATION des CONDITIONS de VIE et de
LA DÉMOCRATIE, LA PAIX
LE TRIOMPHE DES OBJECTIFS DU PROGRAMME COM**



NAISSANTE

**TIERS de SALARIÉS
VICES**

TRAVAIL

IMUN DE LA GAUCHE



1973

**NAISSANCE
D'UNE
NOUVELLE
FÉDÉRATION
DÉDIÉE AU
COMMERCE
ET AUX
SERVICES**

Pourquoi une fusion ?

Au début des années 1970, compte tenu de l'industrialisation croissante du secteur agro-alimentaire, les travailleurs des Hôtels-Cafés-Restaurants (HCR) se sentent de moins en moins représentés par la fédération des travailleurs de l'Alimentation. Économiquement et stratégiquement, ils n'ont plus grand-chose en commun avec leurs camarades de l'Agroalimentaire. Depuis longtemps d'ailleurs, ils demandent à quitter la fédération de l'Alimentation pour créer une fédération indépendante, ou à être rapprochés des travailleurs des grands magasins, qui relèvent de la fédération des Employés et Cadres.

Les salariés du commerce de détail et de gros de produits agricoles, ainsi que les employés de maisons liées à l'alimentation leur emboîtent le pas, car leurs conditions de travail les rapprochent de certains travailleurs de la fédération des Employés et des Cadres comme les gens de maison non liés à l'alimentation, des concierges et gardiens d'immeubles, ou encore certains artisans commerçants que défend cette fédération.

De même, au sein de la fédération des Employés et Cadres, qui regroupe alors les salariés des Banques, des Assurances, des Organismes sociaux et ceux du Commerce non alimentaire (dont ceux des grands magasins), les travailleurs du Commerce ne se retrouvent plus dans les

revendications des autres employés, étant particulièrement touchés par l'apparition des nouveaux acteurs de leur secteur qu'étaient à l'époque les hypermarchés et les centres commerciaux.

C'est **Hélène Mabile, secrétaire générale de la fédération CGT des Employés et des Cadres en charge du secteur du Commerce, qui, la première, a l'idée de créer une nouvelle fédération CGT** propre aux secteurs du Commerce, de la Distribution et des Services.

De fait, chez les travailleurs de ces deux fédérations, on retrouve de nombreuses caractéristiques communes : beaucoup de jeunes (chez les employés de maison et du HCR en particulier), de femmes (dans la vente), d'immigrés (dans la manutention), de travailleurs sans qualification pour une majorité d'entre eux, et avec de bas salaires.

En 1969, pour la première fois, un rapprochement est évoqué lors du 37^e congrès de la CGT dans un rapport d'André Allamy sur la question des structures, et dans une intervention, au nom des deux fédérations Alimentation et Employés, de Julien Livi, secrétaire général de la fédération de l'Alimentation. L'argument est de pouvoir faire bloc face à un patronat qui, lui, est

unifié au sein du CNPF, alimentaire ou non alimentaire.

En 1971, lors de leurs congrès respectifs de Grenoble (pour la fédération des Employés et des Cadres) et Vichy (pour celle de l'Alimentation), les deux fédérations donnent leur mandat pour cette restructuration.

Un collectif national est alors créé pour entrer dans la phase opérationnelle de mise en place de la nouvelle fédération. Il est constitué de responsables nationaux des deux fédérations et a notamment pour mission de préparer le congrès constitutif, avec l'aide des ressources de la CGT car, vu l'importance de cette restructuration, c'est toute la confédération qui est concernée, et toutes les unions départementales et locales ont leurs rôles à jouer.

Dans *La Vie ouvrière*, une intervention de Georges Pompey du 28 avril 1972 intitulée « Vers une nouvelle fédération du Commerce et de la Distribution » est reprise. Le secrétaire général de la fédération des Employés et des Cadres y explique que **l'idée n'est pas de faire mécaniquement la somme des forces en présence dans les deux fédérations, mais de les organiser pour plus d'efficacité**, notamment en « mettant dans le coup » les unions locales et départementales pour aider à créer ou à renforcer les syndicats de la nouvelle fédération¹.

1. *La Vie ouvrière*, 13 décembre 1972, n° 1476.

Dans l'organe officiel bimensuel de la CGT, Hélène Mabilly explique « Pourquoi et comment » une nouvelle fédération. Elle insiste sur l'évolution du secteur marqué, comme l'ensemble de l'économie française, « par l'accélération des fusions, des concentrations, l'interpénétration plus poussée de différents secteurs et la constitution de puissantes sociétés monopolistes souvent internationales » :

L'ouverture d'un supermarché ou d'un hypermarché par jour ouvrable est l'un des aspects les plus spectaculaires de cette transformation du commerce, mais ce n'est pas le seul.

150 centres commerciaux sont prévus groupant tout à la fois le grand magasin, le magasin populaire, le supermarché, les boutiques spécialisées et des services (teinturerie, agences de voyage, d'assurances, guichet de banque, coiffeur, cinéma, etc. ; un certain nombre sont déjà en fonctionnement.

En dix ans, quatorze centres de commerce de gros regroupant toutes les activités de grossistes ont été créés sur l'ensemble du territoire. Dix centres nouveaux sont en projet.

L'hôtellerie elle-même n'échappe pas à ce processus. Les chaînes importantes et souvent internationales créent des restoroutes, hôtels et motels qui sont aux « bistrots » ce qu'est l'hypermarché à la petite boutique, c'est-à-dire de véritables usines².

2. *Le Peuple* du 16 au 31 décembre 1972, n° 907, p. 27-29.

FÉDÉ
ANISATION
RIBUTIO
des CON
E. LA PA
OBJECTIF



Hélène Mabilie explique aussi que la distinction entre commerce alimentaire et non alimentaire permettait aux pouvoirs publics « de maintenir une réglementation avec des différences inadmissibles en termes d'horaires » et qu'elle n'a plus cours du fait de l'interpénétration des secteurs et lieux de vente, et du fait des accords entre les entreprises elles-mêmes, portant sur la fourniture de marchandises générales par des centrales dépendantes des grands magasins et celle de l'alimentation par les succursalistes alimentaires (Casino, Monoprix...). Selon elle, **la nouvelle fédération correspond à un véritable besoin d'une action unifiée face à un patronat qui l'est déjà, pour des salariés qui portent de nombreuses revendications communes** (mauvaises conditions de travail, bas salaires, absence de convention collective, hétérogénéité des

horaires et de la situation par rapport au repos dominical, mise en place d'une véritable formation professionnelle, abaissement de l'âge de la retraite...).

Dans ses interventions, Hélène Mabilie souligne également très souvent l'importance de cette restructuration au moment où « l'union des forces de gauche sur un programme de gouvernement ouvre des perspectives prometteuses aux travailleurs et à toutes les couches anti-monopolistiques ». Le 27 juin 1972, le Parti socialiste et le Parti communiste ont en effet adopté leur « Programme commun de gouvernement ». Pour Hélène Mabilie, la mobilisation des jeunes et des femmes, très nombreux dans les effectifs de la future nouvelle fédération, est une condition du succès général des forces de gauche et à la réalisation de ce programme commun.

5-6 avril 1973 : le congrès constitutif d'Issy-les-Moulineaux

À l'issue de deux ans de travaux du collectif national, **les deux fédérations tiennent leur congrès de manière concomitante du 3 au 6 avril 1973 pour entériner le fait qu'une partie de leurs branches et adhérents vont rejoindre la nouvelle fédération à naître du Commerce, de la Distribution et des Services.**

Le 32^e congrès national de la fédération des travailleurs de l'Alimentation et HCR a lieu à la

salle des fêtes de Montreuil, son secrétaire général étant Julien Livi, et le représentant de la CGT à ce congrès, André Allamy. Lors de ce congrès, la fédération de l'Alimentation devient « fédération des travailleurs de l'Agroalimentaire » et elle adopte un projet de convention collective unique pour ses industries en lieu et place de la vingtaine existante.

Le 43^e congrès fédéral des Employés et des

Cadres a lieu quant à lui à la Maison des syndicats La Grange aux belles, à Paris. Son secrétaire général est Georges Pompey, et le représentant de la CGT à ce congrès, René Buhl. Le 4 avril 1973, Hélène Mabilles commence ainsi son intervention :

Dans toutes les familles, même les plus unies, vient le moment où les grands enfants, études terminées, métier en main, quittent le foyer, le plus souvent pour se marier. C'est normal, c'est naturel. [...] C'est en gros ce qui nous arrive aujourd'hui.

Elle a ce mot pour les salariées :

Je voudrais, en vous priant d'excuser cette note très personnelle, m'adresser plus particulièrement aux femmes et jeunes filles nombreuses dans notre congrès. La responsabilité que j'ai assumée à la direction fédérale [des employés] pour impulser l'action en direction de cette main-d'œuvre qui forme la majorité de nos professions, m'a beaucoup aidée à comprendre combien il est nécessaire à la fois d'intégrer toute notre activité en direction des femmes dans notre action générale, mais en même temps de particulariser ce travail de tenir compte de leur spécificité. C'est une tâche importante, décisive parmi les employés, surtout lorsqu'il s'agit d'une bataille comme celle que l'on a menée, que l'on va poursuivre, pour le triomphe des objectifs du Programme commun de la gauche. Soyez persuadées que je continuerais à suivre avec

beaucoup d'intérêt vos progrès pour gagner le cœur et la conscience des dizaines de milliers de femmes employées.

Et elle conclut :

Chers camarades, adhérents, tous partie intégrante de notre CGT, peut-on vraiment parler aujourd'hui de séparation ? Bien sûr que non ! Nous nous retrouverons tous, ne serait-ce que dans les Unions locales et départementales, auxquelles il est nécessaire d'apporter une contribution toujours plus efficace. [...] C'est donc à une saine émulation que nous appelons maintenant tous les délégués. Puisque pour les deux fédérations qui ont donné naissance à une troisième, les effectifs se répartissent par tiers à peu près égal, qui des trois fédérations aura le plus rapidement le plus grand nombre d'adhérents ?

Hélène Mabilles termine bien sûr en souhaitant le succès de tous.

Enfin, le congrès constitutif de la nouvelle fédération a lieu deux jours plus tard à Issy-les-Moulineaux, le 6 avril 1973.

Georges Séguy, secrétaire général de la CGT depuis 1967 (successeur de Benoît Frachon), indique dans son intervention :

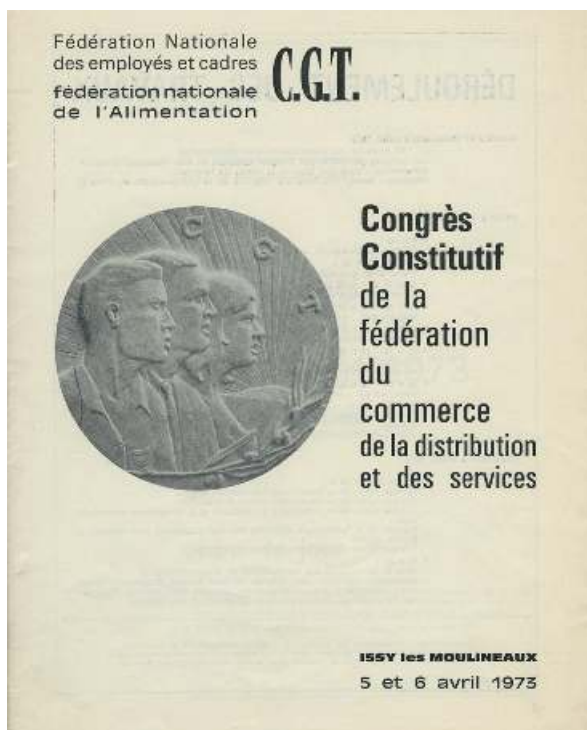
Comme vous toutes et tous, la direction confédérale considère que la naissance de votre fédération du Commerce, de la Distribution et

FÉDÉ
ANISATION
RIBUTION
des CON
E. LA PA
OBJECTIF



des Services, issue de celles des personnels de l'Alimentation et des Employés, est un événement qui fera date dans l'histoire de la CGT.

Il était juste de souligner à la fois l'importance, la signification et la portée de cette décision, c'est-à-dire de bien montrer qu'il ne s'agit pas d'une mesure formelle ou purement d'organisation, mais surtout d'adaptation indispensable de nos structures à des conditions économiques nouvelles destinées à défendre plus efficacement les intérêts des personnels [...].



G. Séguy souligne qu'avec 1,7 millions de salariés dans les branches concernées (1,545 million + 210 000 du HCR selon les chiffres d'Hélène Mabilles dans *Le Peuple*), cette nouvelle fédération « embrasse le plus important champ d'activité syndicale après la métallurgie. Une activité d'autant plus impérieuse qu'elle concerne des catégories de travailleurs particulièrement victimes de l'exploitation d'un patronat rétrograde, où l'on rencontre une grande densité de femmes, une notoire sous-rémunération, toutes sortes de discriminations et de disparités salariales, et les conditions de travail parmi les plus pénibles et les plus déprimantes. »

Les discussions et consultations ont « respecté les règles de la démocratie syndicale », garantit-il, avant de passer la parole à Marcel Caille, membre de la direction confédérale.

Hélène Mabilles est élue secrétaire générale. Elle le sera de 1973 à 1979. Dans son intervention, elle tient à se féliciter que le congrès commence sous le signe de l'unité entre la CGT et la CFDT qui ont conclu la veille un accord pour exprimer leur solidarité avec la lutte des lycéens et élèves.

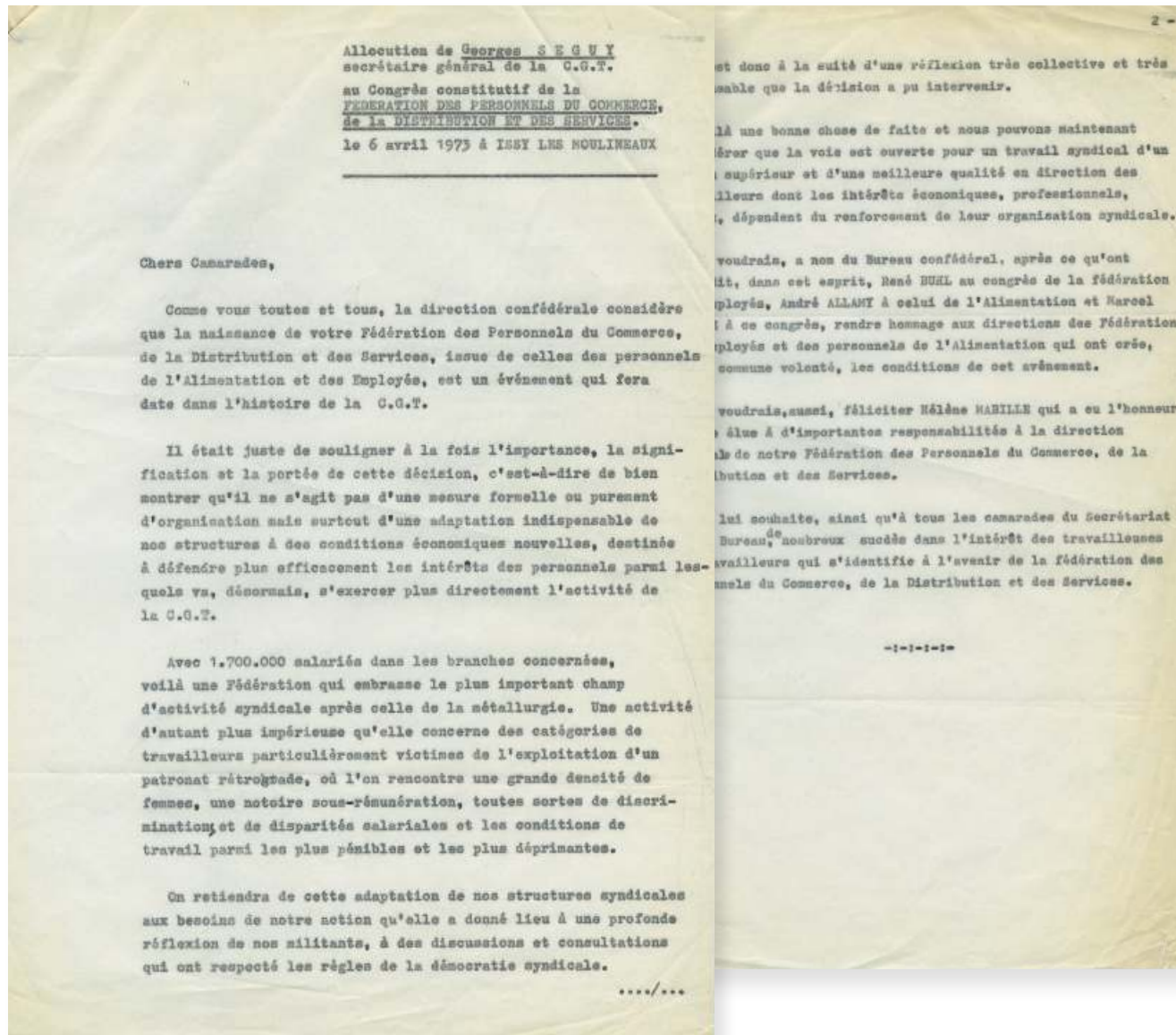
Elle revient sur les mutations du secteur de la Distribution : les plus apparents, comme le remplacement des vendeuses traditionnelles par la caissière libre-service, la mécanisation des entrepôts, l'introduction de l'électronique dans la gestion ; et les moins visibles, mais tout aussi importants, à savoir le fait que « depuis 1968, les banques et établissements financiers ont

< Programme du congrès constitutif de la fédération du Commerce, de la Distribution et des Services du 6 avril 1973.

commencé à réaliser tout l'intérêt qu'ils pourraient tirer de leur participation dans le Commerce et on peut prédire un renforcement de l'alliance des banques avec la distribution. » Sous deux formes qu'elle identifie parfaitement : les prises de

participation directes qui, même minoritaires, donnent la direction réelle aux banques ; la mainmise indirecte *via* le financement de l'expansion par les crédits-bails ou le leasing (location-vente) des nouvelles installations.

▼ Intervention de Georges Séguy, secrétaire général de la CGT, au congrès constitutif de la fédération du Commerce, de la Distribution et des Services de 1973.



De plus, la constitution progressive d'un ou de quelques groupes monopolistes dans les principales branches des industries de consommation [ajout dans la marge « les camarades de l'alimentation le savent »] leur permet d'être assez puissants pour imposer – notamment au petit commerce – leurs prix et leurs marques grâce à une publicité intensive.

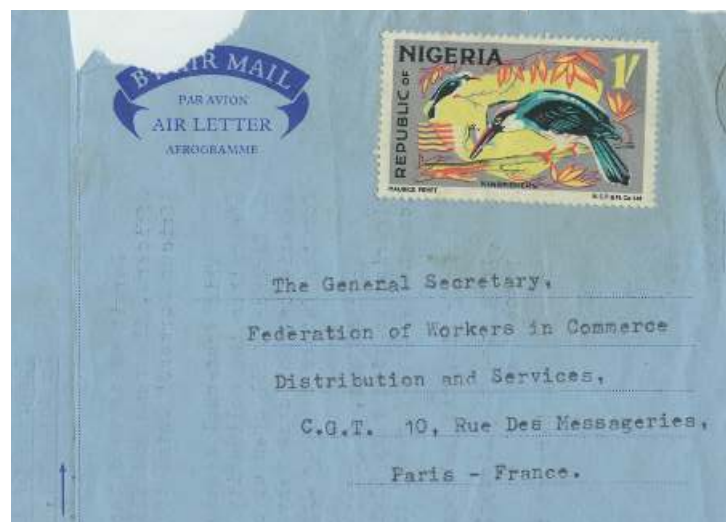
Hélène Mabilie ajoute que l'État dans son état actuel pèse de tout son poids (réglementation des prix, des marges, de l'urbanisme commercial...) pour aller dans le sens de cette concentration. D'où **les grands espoirs placés en l'union de la gauche dans le Programme commun « pour changer radicalement l'orientation du pouvoir »**.

Elle note aussi que la CFDT a déjà regroupé les branches du commerce alimentaire, des coopératives et du HCR au sein de sa fédération du Commerce et des Services qui comprenait déjà le commerce non alimentaire, les concierges, les gens de maison, les assurances, le papier-carton et le livre, et elle déplore qu'il ait été difficile d'agir de concert avec elle malgré l'accord CGT-CFDT de 1966 car les salariés, eux, aspirent à l'unité.

Hélène Mabilie termine par un appel à la solidarité envers l'héroïque peuple vietnamien, et envers les frères de Grèce, d'Espagne et du Portugal. Elle indique que la nouvelle fédération, comme celle des Employés, sera **adhérente à**

l'Union internationale des syndicats du Commerce FSM dont le secrétaire général est présent à ce congrès inaugural, ce qu'elle juge indispensable « au moment où se développe en France l'implantation d'entreprises étrangères et où, inversement, les grandes entreprises françaises de la distribution s'implantent en Belgique, en Angleterre, en Italie... »

➤ Télégrammes et courriers de félicitations reçus des syndicats du Commerce du monde entier.



GENERAL FEDERATION
OF JORDAN TRADE UNIONS

MEMBER : ICATU
MEMBER : WFTU

P.O.B : 3141 - Phone : 227363
Tel.: DASHEN
Damascus - Syria

Date: Damascus, March - 29/73.

No: AX/100/73.

To:

Constituent Congress of the Federation
of workers in Commerce, Distribution and
services - CGT - France.

10, Rue des Messageries - Paris.

Firaisan' ny Sendikan' ny Mpiasan' i Madag

(FEDERATION DES SYNDICATS DES TRAVAILLEURS DE MADAGASCAR)
Boite Postale N° 172 - TANANARIVE

Adressa Telégra: FISEMA - Tananarive

C.C.P. N° 1420 - Tananarive

SENDIKAN' NY MPIASAM-BAROTRA SY NY ASA MITOVY AM
SYNDICAT DES EMPLOYES DE COMMERCE
SEMPIBA

No: Antananarivo, le 2 Avril 1973

FEDERATION DES PERSONNELS

Chers Camarades,

Au moment où se tiennent
des Personnels du Commerce
la C.G.T., la SEMPIBA - l'union
vœux chaleureux et fraternels
que la pleine réussite de vos

UTC AFRICAN WORKERS' UNION OF NIGERIA

Registered No 1312

Secretary
0, Aje Street
Yaba
Phone 438

Our Ref: 11th March 1973

Your Ref: 11th March 1973

The General Secretary,
Federation of Workers in Commerce,
Distribution and Services,
C.G.T. France,
10, Rue des Messageries,
Paris.

Brother Chairman,

Fraternel Recount to the Constituent
Congress of the Federation of Workers
in Commerce, Distribution and Services
C.G.T. - France.

Permit me to send through you warm fraternal greetings from the
Officers, the rank and file members of the Union Trading Company
African Workers' Union to the Conference.

This fraternal message shall no doubt go a long way in further
strengthen the solidarity of workers in Commerce in particular. The
Conference shall open up opportunity to exchange ideas, concerns,
experience, and draw very important conclusions which shall be a guide
for the future of your Organisation.

To this end, I greet all the participants and assure you that in
Nigeria, we give very high regard to the deliberation of this Conference
and we look forward to a successful deliberation.

الاتحاد العام لتقابات عمال الأردن
عضو الاتحاد الدولي للعمال العرب
عضو الاتحاد العالمي للتقابات
من ب: ٣١٤١
٢٢٧٣٦٣ - هاتف
دمشق - سوريا

NNNN
ZCZC CSF54Q
PRAHA 28 4 1545

ELT
FEDERATION COMMERCE DISTRIBUTION SERVICES 213 RUE LAFAYETTE
PARIS 18EME

BEAUCOUP SUCCES TRAVAUX CONGRES ET ACTIVITE POUR NOUVELLE
FEDERATION
UIS COMMERCE

COLL ELT 213 18ME

ZCZC 1TF22/280/D
ROMA FONO 46 4 1115

FEDERATION DES PERSONNEL DU COMMERCE DE LA DISTRIBUTION
ET DES SERVICES CGT
RUE DES MESSAGERIES 10
PARIS

IN OCCASIONE DEL CONGRESSO COSTITUTIVO DELLA FEDERAZIONE
COMMERCIO DELLA DISTRIBUZIONE E DEI SERVIZI FORMULIAMO
PIU VIVI AUGURI DI BUON LAVORO ET SENTITI FRATERNI SAL
SEGRETERIA FILCAMS

COL 18 FILCAMS

Związek Zawodowy Pracowników Handlu i Spożycielności w Polsce
ZARŁAD GŁÓWNY
Warszawa, ul. Krasiński 1 Tel. 28 62 31 - 12

Varnovic, le 26 Mars 1973

Fédération des Personnels du Commerce,
de la Distribution et des Services - CGT
10, rue des Messageries,
Paris 18

Chers Camarades,

C'est avec une grande joie et satisfaction
que nous avons accueilli l'annonce de la création
d'une nouvelle Fédération - sœur, la Fédération
des Personnels du Commerce, de la Distribution et des
Services.

Ce fait signifie un renforcement important
et une intensification de la lutte syndicale en faveur
des travailleurs du commerce et des services.

Nous saisirons l'occasion pour saluer
surtout les camarades réunis au Congrès Constitutif
et leur souhaiter des succès fructueux.

A la nouvelle Fédération, nous transmettons
nos vœux les plus sincères de succès dans son
activité.

Avec nos salutations fraternelles
Rome 13/5/73
Rome 13/5/73
Président

UNION DE EMPLEADOS DE COMERCIO
UNION - JUSTICIA - TRABAJO
PARTAMENTO JUSTICIA DEL NO. 12 JOJO DE DEL
Alfaro y la 12 de Abril, y la CENCA
PANAMA, D. R.

18 de marzo 1973

Señores
Congreso Constituyente de la
Federación del Personal del
Comercio, la Distribución y
los Servicios (C.D.S.),
Francia - 10, Rue des Messageries,
Paris.

Camaradas:

La Unión Internacional de Empleados de los Trabajadores
del Comercio, nos ha informado que la Federación que han
coordinado están, llevará a efecto un Congreso Constituyente,
el 18 y 19 de abril del presente año.

Queremos por este medio deseamos los mejores deseos
en esta magna causa. Expresamos nuestra solidaridad de clase,
a la vez que les manifestamos nuestros mejores deseos de
mantener cada vez más estrechos nuestros relacionamientos.

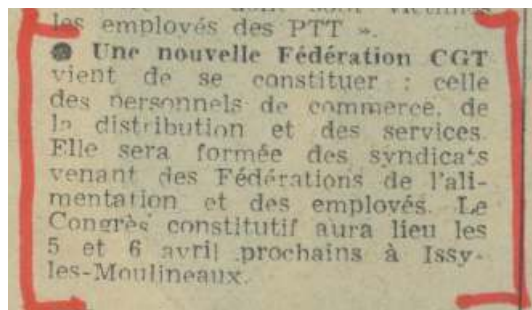
Con saludos fraternales,

Fuq Alcantara,

Señores: 18/3/73
Secretaría General de la
Unión de Empleados de C.

ENGAGÉS ET DÉTERMINÉS !

> L'Humanité annonce la création de la nouvelle Fédération.



1973-1975 : objectifs et premières actions

Au moment de la fusion, la nouvelle fédération regroupe les salariés du Commerce, c'est-à-dire tout ce qui se vend, de l'alimentation à l'équipement de la maison (y compris la vente par correspondance avec La Redoute Roubaix, les super et hypermarchés et les nouveaux centres commerciaux). La Distribution désigne le Marché d'intérêt national (MIN, marché de gros) de Rungis et les PME de vente en gros et détail. Les Services désignent le HCR, le Tourisme, la Publicité et les « gens de maison » alimentaires et non alimentaires.

On compte alors environ 1 700 000 salariés dans le commerce en France. La nouvelle fédération compte quant à elle 55 000 membres – nombre de cartes payées en 1972.

Son siège est établi au 10, rue des Messageries, dans le 10^e arrondissement de Paris. Celui de la CGT est alors 213, rue Lafayette, dans le même arrondissement.

Le congrès inaugural de 1973 a adopté deux décisions essentielles : développer l'action et atteindre 5 000 adhésions supplémentaires en un

HÉLÈNE MABILLE (1917–1995)

Née Hélène Méléchovitz à Paris, Hélène Mabilles est la fille d'émigrés juifs d'Europe de l'Est arrivés en France en 1908 et naturalisés en 1928. Son père était un militant actif de la CGTU des casquettiers de Paris. Elle commence à travailler à 15 ans comme vendeuse puis secrétaire. Communiste, elle milite à l'Union des jeunes filles de France avant-guerre, aux côtés, notamment, de sa cousine Sophie Tartakovsky. Résistante, elle est arrêtée et internée au camp d'Aincourt puis déportée dans un kommando de Ravensbruck (Swodau, camp pour les « politiques »). Elle pèse 38 kg à la libération du camp le 30 avril 1945.

Adhérente à la CGT depuis 1936, elle milite dès son retour à Paris et entre au secrétariat de Benoît Frachon où elle a la responsabilité de plusieurs publications. En 1949, elle se marie au militant communiste Jacques Mabilles. Ils auront deux enfants.

De 1954 à 1973, devenue permanente à la CGT, Hélène Mabilles est secrétaire de la fédération des Employés et la représente à la Confédération. Elle sillonne la France pour syndiquer les employés du Commerce. En 1968, elle conduit les grèves dans les grands magasins et mène les négociations de sa délégation pour l'application des accords de Grenelle.

En 1970, elle représente la CGT aux états généraux organisés par le magazine *Elle*, où elle défend la Confédération contre les attaques du MLF qui accuse la CGT de n'avoir rien fait pour les femmes.

En 1973, elle devient secrétaire générale de la nouvelle fédération Commerce, Distribution, Services qu'elle a largement contribué à créer et le reste jusqu'en 1979.

Membre de la commission exécutive de la CGT de 1969 à 1979, elle est aussi cofondatrice, avec Julien Livi, secrétaire général de l'Agroalimentaire,

de l'association pour l'information et la défense des consommateurs salariés (INDECOSA) en 1973. Hélène Mabilles fut également vice-présidente de l'Union internationale des syndicats du Commerce.

« Hélène Mabilles a laissé un fort souvenir aux militants qui l'ont connue. C'était une femme d'action qui avait un don d'éloquence, une grande autorité naturelle et une grande force de conviction. »

Source : *Le Maitron*, dictionnaire biographique du mouvement ouvrier et syndical.



FÉDÉ
ANISATION
RIBUTIO
des CON
E. LA PA
OBJECTIF



an (cet objectif sera effectivement atteint en 1974, alors que la France connaît un taux d'inflation de 13,7 %).

Pour ce qui est des actions, une première est programmée du 16 au 21 avril 1973, en commun avec la CFDT, et la nouvelle fédération appelle à un 1^{er} mai puissant et unitaire.

Extrait de la « Lettre aux syndiqués envoyée » par la CGT en janvier 1973 :

Vous étiez, pour les uns, membre d'un syndicat adhérent à la fédération de l'Alimentation, pour les autres, à la fédération des Employés. Mais, tous et toutes, vous travaillez dans le commerce, la distribution, les hôtels, cafés, restaurants et tous les services. Tous et toutes, vous êtes au service direct ou indirect du consommateur. Notre objectif, en regroupant dans une seule fédération nationale l'ensemble des professions du commerce, de la distribution et des services, c'est de mieux coordonner et impulser les activités des syndicats, des personnels concernés et d'œuvrer toujours plus efficacement à la défense de leurs revendications et à la revalorisation de l'ensemble de ces professions.

Le 12 avril, l'UGICT (A. Jaegle) s'excuse auprès de la secrétaire générale de la nouvelle Fédération n'avoir pu être présente au congrès constitutif, ayant reçu l'invitation trop tard, et comprenant « parfaitement que la surcharge d'activité dans la préparation de ce congrès ait conduit à ce petit

contretemps ». Elle souhaite à la Fédération « et tout particulièrement à son syndicat de cadres » ses vœux de « développement impétueux ».

À partir de janvier 1973, *La Voix des Employés et Cadres*, le journal de la fédération des Employés et des Cadres, cesse de mentionner le Commerce parmi les secteurs relevant de sa compétence. *échanges*, l'organe de la nouvelle Fédération, commence à paraître à partir de mai. Le congrès constitutif de 1973 a en effet acté que la publication de la nouvelle fédération reprendrait le titre et le format de celle du syndicat de la publicité qui l'a rejointe. « Il faut utiliser les compétences là où elles se trouvent », avait déclaré en substance avec humour Hélène Mabillet, et cette proposition avait recueilli l'approbation des syndicats consultés.



< Une d'échanges n° 1, mai 1973.

LUTTES ET FAITS MARQUANTS DE 1973 POUR LA FÉDÉRATION

- Débrayage COOP pour les salaires.
- Luites et initiatives Grands Magasins et Magasins Populaires.
- Débrayage FNAC – Solidarité avec LIP.
- Manifestation salariée Hôtels Cafés Restaurants.
- Première initiative importante unitaire CGT-CFDT-FO-CGC pour une ouverture urgente des commissions au Conseil national du commerce en demandant la réduction du temps de travail, deux jours consécutifs de repos, la fermeture le dimanche et les jours fériés, la suppression des équivalences, 10 heures maximum par jour. La CGT demande un salaire à 1 100 francs et 174 heures de travail par mois.
- **6 décembre** : des millions de salariés du Commerce et des Services manifestent en région parisienne.



LUTTES ET FAITS MARQUANTS DE 1974 POUR LA FÉDÉRATION

- 27 mai : élection de Valéry Giscard d'Estaing à la présidence de la République.
- Action dans les grands hôtels parisiens.
- Euromarché lutte pour les libertés syndicales.
- Délégation des Magasins Populaires Île-de-France.
- Action des femmes pour l'augmentation des salaires.
- Première action contre le travail du dimanche.
- Lutte Parunis Le Havre.
- 19 novembre et 12 décembre : les salariés manifestent dans toute la France pour réclamer une réévaluation du salaire minimum, la retraite à 60 ans et la semaine de 40 heures. L'objectif des 5 000 adhérents supplémentaires en un an est atteint pour la Fédération.



Jacky Collet, le secrétaire de la Fédération nationale des syndicats d'ouvriers coiffeurs et des professions assimilées, qui a son siège à la Bourse du travail, 3 rue du Château d'eau, à Paris, sollicite, un regroupement au sein de la fédération Commerce Distribution Services. Le 4 juin 1974, rencontre avec Hélène Mabille qui souligne les problèmes actuels de la fédération qui ne peut prendre en charge, en travail militant et financièrement, les coiffeurs. Demande des garanties et un soutien de la CGT.

L'Ouvrier Coiffeur, organe trimestriel de la FN CGT des syndicats d'ouvriers coiffeurs et professions assimilées, continue à paraître jusqu'en 1974. On peut supposer qu'après cette date, ce syndicat est intégré à la fédération Commerce, Distribution, Services.



< Une des dernières unes de *L'Ouvrier Coiffeur*, 1971.

LUTTES ET FAITS MARQUANTS DE 1975 POUR LA FÉDÉRATION

- Dans un contexte difficile pour les salariés à cause de la crise économique internationale provoquée par le choc pétrolier, la fédération Commerce Distribution Services voit son nombre de syndiqués augmenter (11 395 nouvelles adhésions).

- Action jeunesse La Ruche Picarde.
- Nouvelles Galeries, 1^{er} arrêt de travail.
- 8 mars : manifestation des femmes du Commerce.
- Nouvelles Galeries Clermont-Ferrand, grève pour l'emploi.



**CASINO
LA VALENTINE**

SYNDICAT Sections: ENTR

MAMMOUTH

**PATRONS,
GOUVERNEMENT**

U.S. C.G.T. du COM

TOUCHEZ PAS

avec la C.G.T.



1976

2000

**CROISSANCE
ET CRISES
DE CROISSANCE
DE LA NOUVELLE
FÉDÉRATION
COMMERCE
DISTRIBUTION
SERVICES**

1976 : le bien-fondé de la nouvelle Fédération est confirmé



^ Le 2^e congrès de la fédération Commerce et Services à Toulouse.

Mai 1976 : le 2^e congrès à Toulouse

Du 18 au 21 mai 1976, le 2^e congrès fédéral se tient à Toulouse. « Un 2^e congrès de confiance et d'optimisme tourné vers l'avenir... », selon *échanges*. Il rassemble 385 délégués, hommes et

femmes à peu près à parts égales. La moyenne d'âge s'établit à 35 ans contre 37,5 au premier congrès.

Le bilan d'activité confirme la justesse de la décision de créer une nouvelle fédération : le résultat obtenu le plus spectaculaire est l'augmentation des effectifs syndiqués de 25 %. Les cartes payées au moment du congrès sont au nombre de 65 000. L'objectif de 10 000 adhésions pour 1976 a été dépassé avec 10 720 adhésions.

Dans son rapport introductif présenté au nom de la direction fédérale sortante, **Hélène Mabilie situe les problèmes qui se posent dans les secteurs du Commerce et des Services dans le contexte général d'une société en crise** : premier choc pétrolier, ralentissement des gains de productivité, chute de la croissance française. L'inflation atteint 11 %. Raymond Barre, Premier ministre, a instauré un programme d'austérité pour enrayer l'inflation qui atteint 11 % en 1976. Pour la CGT, ce plan n'est favorable qu'aux grosses sociétés capitalistes et ne permet pas le développement de la consommation des ménages, seule à même de stimuler l'économie. Le chômage continue à augmenter (il atteindra la barre symbolique d'un million en 1977).

La secrétaire générale aborde aussi les effets de la loi Royer du 27 décembre 1973, censée protéger le petit commerce d'une croissance désordonnée des nouvelles formes de distribution en imposant des procédures d'autorisation pour les ouvertures de grandes surfaces. Elle dénonce la pénétration du secteur bancaire dans celui du commerce et le développement des sociétés multinationales, également dans l'hôtellerie, qui font selon elle marcher ces deux secteurs dans les pas de l'industrie.

Et déjà, Hélène Mabilly appelle à une convention collective nationale couvrant tous les secteurs de la Fédération pour davantage de protection sociale pour tous, et à éviter la prolifération des emplois précaires et mal payés.

Elle déplore enfin les atteintes aux droits syndicaux qui se multiplient, comme à la SERVIR de Roissy ou à Casino, sans que les pouvoirs publics s'en émeuvent.

La jeune Fédération fait déjà partie du paysage à la CGT

Dans son compte rendu pour la CGT, Christiane Gilles, qui représente la Confédération au congrès, note que l'organisation et l'activité parmi les encadrants restent problématiques mais que l'on constate une forte atténuation de l'esprit anticadres par rapport au congrès constitutif. À la fin de son intervention à la tribune, elle appelle à la « confiance » et à l'« optimisme ». Un peu plus tôt,

elle a affirmé :

Pas le moindre doute que l'autorité acquise par votre jeune Fédération et son activité aient permis d'accélérer la capacité, la maturité de nombreux militantes et militants.

La commission exécutive fédérale élue reconduit Hélène Mabilly pour un nouveau mandat en tant que secrétaire générale.

L'objectif fixé est d'atteindre 85 000 pour 1977. La CGT se fixe quant à elle pour objectif 3 millions d'adhérents.

< Unes d'échanges n° 29, janvier 1976.



LUTTES ET FAITS MARQUANTS DE 1976 POUR LA FÉDÉRATION

- Grève La Ruche Picarde.
- Grève Nouvelles Galeries Lyon.
- Grève Jelmoli Lyon.
- Hôtel Terminus en grève.
- Congrès des syndiqués Goulet Turpin Reims.
- Distribution de tracts à Tarbes.
- Casino Palais de la Méditerranée à Nice.
- Manif Union régionale Île-de-France.
- Manifestation Commerce Lyon.
- Lutte Auchan pour les salaires.
- Action Coop de Bretagne.
- Grève des salariés du Drugstore Saint-Michel à Paris Restaurant.
- Le Commerce de Paris à la manifestation du 1^{er} Mai.
- Manifestation des salariés du Commerce Orléans.
- Le Commerce à la manifestation du 1^{er} Mai.
- Manifestation Goulet Turpin Reims.



1977-1979 : une baisse des effectifs s'amorce



< Une d'échanges n° 42 de février 1977 appelant à agir contre le plan Barre.

LUTTES ET FAITS MARQUANTS DE 1977 ET 1978 POUR LA FÉDÉRATION

- Congrès du Syndicat national des cadres du Commerce.
- Heure d'information syndicale au BHV.
- Grève aux Galeries Lafayette Paris pour les salaires.
- Heure d'information syndicale à Prisunic.
- Rassemblement de 120 jeunes du Commerce Paris.
- Lutte des restaurants Borel.
- Grève Printemps Lille.
- Action Printemps-Prisunic contre les licenciements.

- **8 mars 1977** : à l'occasion de la journée internationale des femmes, la Fédération se mobilise tout particulièrement pour les femmes salariées de ces secteurs d'activité.
- Début de la baisse des effectifs pour la Fédération.
- Les diverses rencontres et initiatives de la dernière période ont permis de travailler sur une convention collective unique, un accord national, une grille de salaire unique.

La revendication salariale est de 2 400 francs, avec des grilles de salaires. Les initiatives contre le travail du dimanche se développent.

- **Novembre 1978** : 6 853 nouveaux syndiqués qui ont rejoint la fédération du Commerce depuis le début de l'année. Mais la baisse des effectifs se poursuit.



< Tracts pour les femmes salariées de la Fédération dans les archives CGT.

FEDERATION du COMMERCE



femmes salariées...



8 MARS 1977

JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES

VOUS N'ÊTES PAS SATISFAITE DE VOTRE VIE ACTUELLE
PRENEZ VOTRE CARTE à la C.G.T.

A C.G.T. IMPOSEZ :

- augmentation des salaires et pas de salaire inférieur à 000 frs.
- suppression des discriminations de salaires entre hommes et femmes.
- garantie de l'emploi et l'augmentation des effectifs pour léger la charge de travail.
- emploi à 40 heures par semaine pour le personnel travaillant temps partiel qui le désire.
- congé de maternité porté à 18 semaines, des jours payés à soigner un enfant malade, un jour payé pour la rentrée des classes.
- droit à l'avancement de l'âge de la retraite à 55 ans

POUR CES REVENDICATIONS, UNE C.G.T. PLUS FORTE
NECESSAIRE, SANS HÉSITER ADHÉREZ À LA C.G.T.

BULLETIN D'ADHÉSION

PRENOM

reprise

Service

Signature

bulletin à votre délégué, ou au Syndicat de votre Local
Faut, à la Fédération des Personnels du Commerce, de l'Industrie
et des Services C.G.T. 10, rue des Messageries - 75010

EN FRANCE AVEC LA C.G.T.

ELLES ONT GAGNÉ

NATIONALEMENT

- La loi du 22.12.1972 : à travail égal salaire qui devrait supprimer les discriminations.
- 90 % du salaire pendant le congé maternité.
- L'indemnité de frais de garde.
- La prise en compte de 2 années de cotisation retraite de la Sécurité Sociale par enfant él

AU NIVEAU DES PROFESSIONS

- Des sorties anticipées et rentrées retardées femmes enceintes.
- Des jours de congés payés pour soigner un ent
- La suppression en tout ou partie des équivalents plusieurs professions du Commerce, dans les Cafés-Restaurants, les Coiffeurs.

AU NIVEAU DES ENTREPRISES

- Une journée ou une demi-journée pour la rentrée des classes.
- Des salles de repos et du temps pour les utilisat
- Des temps d'absence payés pour convenance per
- La réintégration obligatoire après le congé d'un enfant.
- Des accords de pré-retraite, payés par l'ent

Lisez notre magazine féminin "ANTOINETTE"



Mai 1979 : 3^e congrès à Vichy

Lors des travaux du 3^e congrès, **Michèle Commergnat est élue secrétaire générale à la place d'Hélène Mabile** qui quitte cette responsabilité après avoir œuvré pendant 40 ans pour les salariés, particulièrement du commerce d'où elle est issue.

< Le 3^e congrès de la fédération Commerce Services, avec Michèle Commergnat (à gauche) et Hélène Mabile.

MICHÈLE COMMERGNAT (1947–1997)

Michèle Commergnat a été la deuxième secrétaire générale de la fédération Commerce Services après la fondatrice Hélène Mabile. Élu au 3^e congrès de Vichy, elle a accompli quatre mandats, de 1979 à 1992, étant en cela la secrétaire générale de la Fédération restée en poste le plus longtemps à ce jour

(12 ans). Michèle Commergnat a largement contribué à asseoir la jeune Fédération dans le paysage syndical français, mais aussi au sein de la Confédération dont elle a été secrétaire responsable de la politique revendicative, et membre de la commission exécutive de 1975 jusqu'à son décès en 1997.



LUTTES ET FAITS MARQUANTS DE 1979 POUR LA FÉDÉRATION

- Les batailles s'intensifient pour la réduction du temps de travail. Les 35 heures apparaissent comme une nécessité. Elles ne seront imposées par la loi qu'en 2000, soit vingt ans plus tard !
- Les salariés des Coop manifestent pour leurs salaires, l'augmentation des effectifs... Les entrepôts de Boulogne, Nancy, Verdun, Amiens, Rond Point Liévin, Lomme... se joignent aux initiatives. Ils réussissent à imposer aux dirigeants l'ouverture des négociations.
- 8 mars : délégation des Coop au siège social, action Coop Lorraine.
- Juin : deux projets de loi sont déposés par les parlementaires, l'un à l'Assemblée nationale, l'autre au Sénat,

pour l'extension du travail le dimanche. Trente ans plus tard, en août 2009, la loi Mallié verra le jour et permettra des dérogations au repos dominical.

• **Octobre** : le projet de loi de la CGT visant à interdire l'ouverture des magasins le dimanche recueille 50 000 signatures déposées au ministère du Commerce.

- **18 octobre** : action Printemps Strasbourg, action des Coop Lorient, action Grand Bazar de Lyon, Suma Lyon dans l'action (« 35 heures et salaire minimum à 2750 francs »).
- **Novembre** : les patrons reculent et retirent les deux projets de loi déposés en juin.



1980-1991 : une décennie difficile pour la Fédération

La baisse des effectifs amorcée en 1977 se poursuit. L'année 1980 est marquée par 2700 cartes d'adhérents en moins pour la Fédération. En 1981, cette tendance négative se confirme, comme le résumait Michel Warcholak et José Juste, secrétaires confédéraux, dans une note à la CGT du 3 mars 1981 :

La Fédération, qui avait déjà attiré notre attention en 1980, n'a pas vu sa situation se redresser malgré les mesures prises il y a un an :

- Suppression d'un permanent militant et d'un administratif,

- Suppression de l'activité internationale,
- Réduction importante de la propagande (journal aux syndiqués tous les deux mois au lieu du rythme mensuel).

Le collectif permanent est composé actuellement de 6 militants permanents et 3 administratifs. Comment comprendre ces difficultés ?

Le secteur Commerce et Services est un secteur « jeune » qui a connu une très grande évolution en peu d'années. Contrairement à d'autres professions, la tradition de lutte, d'activité, d'organisation est peu importante. Beaucoup de femmes et de jeunes « avec le poids des idées dominantes dans ces catégories », une très



LUTTES ET FAITS MARQUANTS DE 1980 POUR LA FÉDÉRATION

- 8 avril : lutte des salariés à Jelmoli Lyon.
- 8 mai : 1^{re} conférence des femmes salariées.
- Septembre : manifestation contre la menace de disparition de Manufrance (CGT-CFDT-CGC-UGICT).
- 10 octobre : grande manifestation en soutien à Manufrance.

grande mobilité liée à la crise (l'emploi dans le commerce étant souvent la « bouée de sauvetage » avant de trouver l'emploi correspondant à sa formation et qualification). Bas salaires et précarité complètent le tableau.

Les UD et UL restent encore trop tournées vers

les « professions traditionnelles ». Or, le boom des hypermarchés et des centres commerciaux devrait être la tâche prioritaire pour ce secteur. Sur les 400 existants actuellement, la CGT n'est présente que dans 80.

LUTTES ET FAITS MARQUANTS DE 1981 POUR LA FÉDÉRATION

- **Février** : Nouvelles Galeries Bordeaux opération salaires et délégation reçue à la Chambre patronale des commerces multiples.
- **10 mars** : manifestation des retraités.
- **31 mars au 2 avril** : 1^{er} congrès fédéral du personnel d'encadrement du Commerce, de la Distribution et des

Services au Palais des congrès de Lorient (UFEC).

- **Avril** : action Nouvelles Galeries Reims.

Produire français.

- **10 mai** : élection de François Mitterrand à la présidence de la République, il est le premier président

socialiste de la V^e République. Avec l'arrivée de la gauche au pouvoir, les syndicats sont pleins d'espoir. Manifestations nationales pour un salaire à 3 300 francs, 35 heures hebdomadaires, la retraite à 60 ans, une convention collective nationale unique et une grille des salaires.



> Les participants
au 4^e congrès.

Mai 1982 : 4^e congrès à Saint-Étienne

En mai 1982, lors du 4^e congrès qui rassemble 283 délégués, Michèle Commergnat est réélue secrétaire générale. Dans son rapport d'activité, elle déclare :

Après le 10 mai [1981], les patrons se sont ressaisis, manœuvrant pour limiter les réformes, s'organisant pour y faire obstacle sur le terrain.

Du fait de la baisse des effectifs, la Fédération connaît des difficultés financières : elle ne peut livrer le matériel demandé par les UL/UD. Michèle Commergnat demande de l'aide à la CGT qui lui est accordée, notamment parce qu'elle rappelle que 1983 sera celle du 10^e anniversaire de la Fédération : une grande campagne de propagande est prévue, et sans cette aide, la Fédération n'aura pas les moyens de la conduire.

En 1983, Michèle Commergnat renouvelle sa demande pour ne pas perdre le bénéfice de ce qui a été mis en route, avec l'argumentaire suivant :

> Une d'échanges n° 88,
mai-juin 1982.

Nous n'avons que très peu de permanents (4,5 ETP sur toute la France) et nous avons réduit, au fil des années, nos permanents dans les Unions syndicales. La baisse des effectifs a réduit nos ressources, comme la plupart des fédés, mais en plus, nous avons à faire face à un autre phénomène. Nous avons de plus en plus de salariés à temps partiel qui ont des cotisations de 1 % proportionnelles à





LUTTES ET FAITS MARQUANTS DE 1982 POUR LA FÉDÉRATION

- Février : action pour les 39 heures.
- Juin 1982 : Henri Krasucki succède à Georges Séguy au poste de SG de la CGT, lors du 41^e congrès de Lille.
- Manifestation Commerce Marseille (salariés Casino La Valentine à Marseille).
- Action pour les salaires et pour le droit syndical chez Tati.

leurs salaires, ce qui nous amène à placer aux syndicats des timbres à taux réduits. Nous avons calculé sur 1981 que la proportion de timbres à taux réduits progressait considérablement et qu'elle était de 10 % du total des timbres. Ainsi, compte tenu de ce que sont nos professions, il est certain que la syndicalisation indispensable des salariés à temps partiel amène une baisse de nos ressources, même si nous maintenons le nombre de timbres encaissés, mais pas une baisse de notre nécessaire activité à temps plein à la direction des salariés. [...]

Pour 1983, nous avons opéré, conformément aux orientations confédérales, des modifications de structure sur la région parisienne. Nous avons supprimé la structure régionale pour donner plus

de moyens financiers et politiques au niveau des départements. Il reste que cette modification a de fait une incidence sur l'activité de la Fédération, car la coordination doit se faire dorénavant sous sa responsabilité, ce qui va entraîner un renforcement du secrétariat fédéral.

Elle conclut :

Notre demande n'a sans doute rien d'original par rapport à bien d'autres fédérations, mais il me semble que le nombre de salariés de la profession et la diversité qui la compose (branches salariés) et sa place dans l'économie sont des éléments qui doivent être pris en compte et qui avaient d'ailleurs été soulevés (sur le tertiaire, les femmes, les jeunes) lors du 41^e congrès.

LUTTES ET FAITS MARQUANTS DE 1983 ET 1984 POUR LA FÉDÉRATION

- Le gouvernement, à la demande de la CGT, continue de négocier sur les retraites à 60 ans.
- 22-25 avril 1983 : UGICT-CGT.
- 4-7 mai 1983 : Commerce-Services Saint-Étienne.
- 19-20 mai 1983 à Montreuil : 10 ans de la fédération du Commerce.
- Juin 1983 : 300 délégués se réunissent

et s'engagent pour faire de ce mois celui de la Vie démocratique, le mois du Renforcement, le mois des Finances-Orga.

- 10 octobre 1983 : rassemblement des Gérants Coop Guéret.
- 1984 : concernant le HCR, la CGT met en échec l'accord « trahison » CFDT-FO-CFTC du 3 mai 1983 qui remet en cause

50 ans d'acquis ; elle remet à l'ordre du jour le temps de travail et la suppression des équivalences.

- Les salariés du Commerce accueillent le train du Conseil national du Commerce.
- Action contre l'ouverture des dimanches dans les Bouches-du-Rhône.



< Reproduction du courrier du 12 janvier 1983 de Michèle Commergnat demandant le renouvellement de l'aide financière de la CGT.

Fédération des Personnels du Commerce de la Distribution et des Services

Case N° 425 - 93514 Montreuil Cedex - Tél. : 851.83.11 - CCP La Source 33 796 35 Y
MC/PC



CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL
Secteur Organisation
FONDS D'AIDE
Case N°

93514 MONTREUIL CEDEX

Montreuil, le 12 Janvier 1983

Cher Camarade,

Notre Fédération a apprécié l'aide qui nous a été accordée en 1982 et sans aucun doute cette aide aura permis de maintenir à un certain niveau, certes insuffisant en fonction des nécessités, notre activité fédérale.

Elle nous a servi à renforcer notre capacité d'intervention, notamment au niveau des questions d'organisation, en renforçant notre collectif de travail.

Ceci étant, nous nous permettons de renouveler notre demande d'aide pour 1983 afin de ne pas perdre le bénéfice de ce que nous avons réussi à mettre en route.

Afin de vous permettre de mieux apprécier notre demande, nous nous permettons de donner quelques éléments :

REALITES DE LA FEDERATION

- Près de 2.000.000 de salariés
 - 50 % de femmes
 - 16 % de salariés à temps partiel et dans le grand commerce, 30 % et plus selon les entreprises
 - Des jeunes en nombre important et de plus en plus
 - Beaucoup de salariés à contrat à durée déterminée.
- Environ 30 conventions collective nationales auxquelles s'ajoutent des conventions régionales ou départementales,
 - avec tout ce que cela comporte de diversité
- Des responsabilités importantes sur le terrain économique compte tenu de notre fonction "circuit de distribution"
- Près de 45.000 syndiqués, 326.000 timbres (en 1981)
(Selon les chiffres à fin Décembre, il semblerait que nous enregistrons pour 1982 une stagnation de nos effectifs, un arrêt de la perte)
- Plus de 1.200 bases syndicales avec lesquelles la Fédé est en contact direct (ce qui n'est pas sans poser problème financier pour l'envoi des circulaires).

activité :
politique

Unions Syndicales" (pas virtuelles plus concrètement que les U.I. dans des U.D. (faits au Bureau,

permanent :
aidé par cotisations U.S. et aide U.P.
aidé par cotisations U.D. et aide (actions U.S.)
orientations U.D. + aide fédérale
Mi-temps U.S. -

nos permanents dans les

à nos ressources comme la p
se face à un autre phénomène
salariés à temps partiel qui
leur salaire, ce qui nous
réduit.

La proportion de timbres :
elle était de 10 % du cot

à nos professions, il est
des salariés à temps part
nous maintenons le nomb
notre nécessaire activité

souhaitons attirer vos

nt plus que réduite :

les salaires et cha
le, un budget propagand
notre journal (BORGES)
déjà dépensé 25.000 F

ous devons faire en té
de tract aux Syndicats
et nettement insuffisa
nement enjoint à él

.../...

- 2 -

- 3 -

Ceci étant, si ne s'agit pas d'un constat et ce n'est pas sur cette base que nous faisons appel au Fonds d'Aide.

Pour 1983 nous avons opéré, conformément aux orientations confédérales, des modifications de structures sur la Région Parisienne.

Nous avons supprimé la structure régionale pour donner plus de moyens financiers et politiques au niveau des départements.

Il reste que cette modification a de fait une incidence sur l'activité de la Fédération car la coordination doit se faire désormais sous sa responsabilité, ce qui ne constitue un renforcement du Secrétariat Fédéral.

D'autre part, nous avons un réel problème de cadre et afin de préparer au mieux le renforcement du Secrétariat Fédéral ne former quelques cadres, nous avons décidé, tout en respectant bien les compétences, d'opérer des détachements de 3 mois de services pour renforcer le collectif fédéral (il est clair qu'à chaque fois nous venons la bataille pour que ce détachement soit renouvelé... sans grand succès jusqu'à aujourd'hui).

Nous souhaitons mettre à profit l'année 1983 et nous avons mis un dispositif en place, pour créer les conditions du passage du statut pluri-annuel en 1984 - affirmer l'urgence des questions d'organisation et surtout aide pour gagner la préférence automatique.

L'année 1983 est celle du 10ème anniversaire de la Fédération et nous entendons exploiter "cet anniversaire" pour provoquer une grande campagne : démocratie/renforcement - politique financière.

Tout cela, je l'ai déjà indiqué nécessairement :

- Une plus grande propagande
(Un exemple : Initiative sur les prix du 21 Décembre à Paris coûté 2.000 Frc)

Et nous n'en avons pas les moyens (y compris une propagande vérifiée - compte tenu de toutes les particularités de la profession - les écarts salariales de salariés)

- Un renforcement de notre capacité à mieux appréhender nos activités, un renforcement de la direction fédérale.

C'est pourquoi nous nous permettons de réintervenir auprès du Fonds d'Aide afin d'obtenir une aide qui servirait d'un grand apport pour surmonter la campagne de l'année 1983 et qui nous permettrait de promouvoir au mieux les objectifs que nous nous sommes fixés pour aborder financièrement 1984 dans de bonnes conditions.

Notre demande n'a sans doute rien d'original par rapport à la d'autres fédérations, mais il ne semble que le nombre de salariés de la profession et la diversité qui la compose (branches - salariés), sa place dans l'économie sont des éléments qui doivent être pris en compte et qui ont d'ailleurs été soulignés lors du 10ème Congrès - les femmes - les

Bien fraternellement.

Michèle COMMERGNAT
Secrétaire Générale

ENGAGÉS ET DÉTERMINÉS !

Avril 1985 : 5^e congrès à Bonbannes (Gironde)

« En direct avec les salariés, des syndicats CGT puissants, actifs, pour UNIR et GAGNER ». Tel est le mot d'ordre de ce 5^e congrès qui rassemble 233 délégués venus de 46 départements, dont 43 % de femmes. Leur moyenne d'âge est de 38 ans. La Fédération revendique un salaire de 4 800 francs pour 169 heures de travail mensuel. La bataille du dimanche s'intensifie face au chantage patronal. Les principaux thèmes abordés lors de ce congrès sont les suivants :

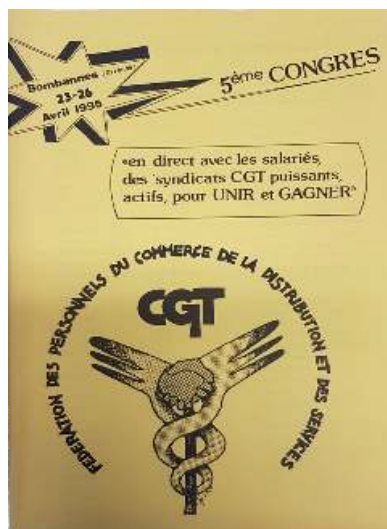
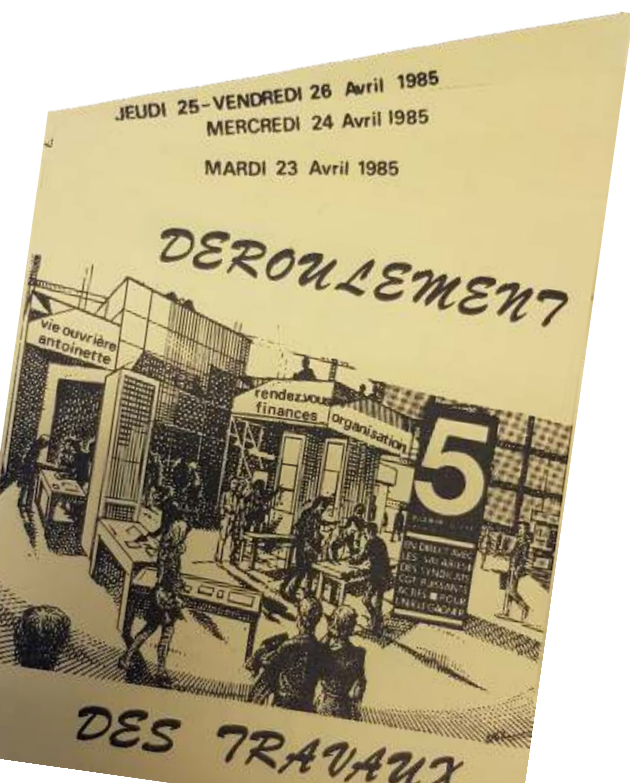
- Y a-t-il une issue à la crise ?
- Quelles évolutions, quelles tendances dans nos secteurs ?
- Les conditions actuelles de la lutte
- LA CGT dont on a besoin

Jeannine Marest, secrétaire confédérale qui fait le compte rendu de ce congrès pour la CGT, note que c'était un bon congrès, avec des interventions intéressantes, beaucoup de jeunes délégués tout nouveaux au syndicalisme, confiant dans la CGT et ayant la volonté de se battre.

D'après les camarades, c'est bien la Fédération de toutes les professions, c'est vrai notamment pour les camarades des HCR intervenant bien dans l'ensemble des débats, y compris les camarades du gardiennage et même des chambres de commerce.

Elle note aussi que seulement trois interventions sont venues de cadres (ils n'étaient que sept présents).

< Cinquième congrès de la fédération Commerce Services.



<> Visuels du 5^e congrès et une d'échanges de janvier 1985.

5^{EME}
CONGRES

FÉDÉRATION CGT COMMERCE DISTRIBUTION SERVICE
EN DIRECT AVEC LES SALARIES
des Syndicats C.G.T. Puissants Actifs
POUR UNIR ET GAGNER





LUTTES ET FAITS MARQUANTS DE 1985 POUR LA FÉDÉRATION

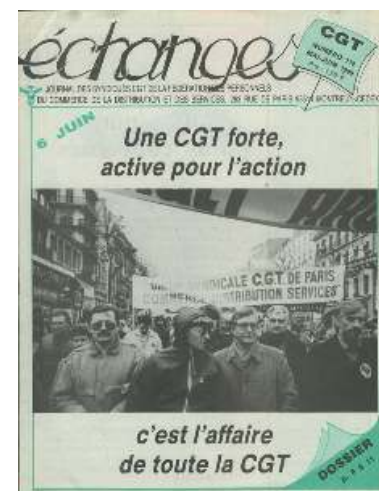
- Rassemblement au siège de Radar Paris France.
- Manifestation à l'occasion de la semaine internationale du Commerce au Palais des sports.
- Manifestation des salariés Samaritaine.
- **Juin 1985** : l'autorisation administrative de licenciement est supprimée lors de la première cohabitation Mitterrand-Chirac.

Le 23 mai 1986, Michel Warcholak, secrétaire de la CGT, appelle les coopérants avec les UL d'Île-de-France à se mobiliser pour la fédération du Commerce et l'URIF, qui, avec la contribution de la CGT, ont décidé d'organiser la journée du 10 juin de renforcement de la présence syndicale dans les entreprises. Le 26 mai, il signe un communiqué avec Michèle Commergnat.

La Vie fédérale, supplément d'*échanges* réservé aux militants de la fédération Commerce Distribution Services indique que le 10 juin 1986 sera une journée qui va compter pour la santé de la CGT en Île-de-France, « un temps fort pour la

reconquête de nos forces organisées³ ». La forme d'action préconisée est de faire adhérer à la CGT en s'adressant directement aux salariés du Commerce dans leurs entreprises.

> Une d'*échanges* n° 112, mai-juin 1986.



3. *La Vie fédérale*, n° 9, supplément au n° 110 d'*Échanges*, 1986.

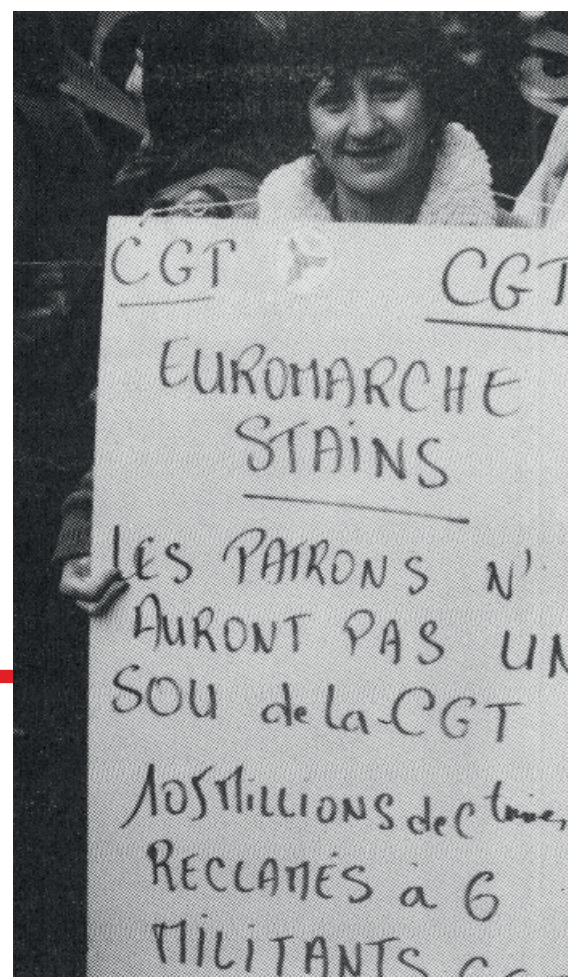
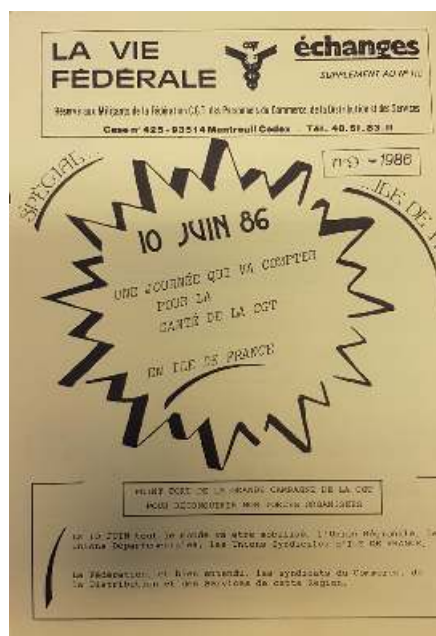
LUTTES ET FAITS MARQUANTS DE 1986 ET 1987 POUR LA FÉDÉRATION

- Manifestation des salariés de la Samaritaine.
- 10 juin 1986 : grande mobilisation pour la syndicalisation des salariés du Commerce en Île-de-France.
- 1^{er} mai 1987 : le Commerce est bien

représenté à la manifestation de la journée du Travail.

- 14 mai 1987 : manifestation Commerce à Paris (« Une CGT forte garante de la satisfaction des revendications »).

- 1^{er} octobre 1987 : manifestation Union syndicale Commerce à Lyon, avec la CGT FNAC et l'US Lyon Castorama-Cofradel.
- Action contre le travail du dimanche à Nancy.



> Communiqué commun
de la CGT et de la fédération
CGT Commerce Services
appelant à la mobilisation
le 10 juin 1986.

CONFÉDÉRATION SYNDICALE GÉNÉRALE DU TRAVAIL

263, RUE DE PARIS — 93516 MONTREUIL CEDEX — TÉL. : (1) 48.51.80.00

Cher(e) Camarade, Montreuil, le 26 Mai 1986



Dans le cadre de la bataille confédérale engagée autour du thème "Syndicalisation - vie syndicale pour la reconquête de nos forces organisées", la Fédération du Commerce et des Services et l'Union Régionale Ile de France ont décidé d'une initiative :

§ LE 10 JUIN 1986
§ Une grande journée où la C.G.T.
§ s'adresse aux salariés du Commerce
§ en Ile de France

Cette initiative prend d'autant plus d'importance qu'elle s'imbrique bien dans toute la démarche confédérale, doublée d'un souci :

- * nos forces organisées en Ile de France et en même temps nos forces dans un secteur important et où les employés y sont nombreux : Le Commerce.

Il s'agit au cours de cette journée, d'intervenir dans le maximum d'entreprises :

- . Initiatives débats/renforcement.revendications dans les entreprises organisées
- . Initiatives dans les entreprises inorganisées.

Des objectifs définis en commun ont été arrêtés.

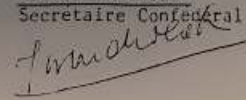
Les Unions Départementales, Unions Locales, La Fédération et les structures professionnelles départementales où elles existent, doivent les prendre en compte et leur donner le maximum d'efficacité en les complétant de leurs propres objectifs.

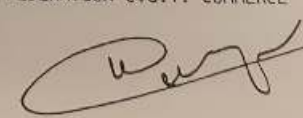
Cette initiative s'intègre tout à fait dans le plan de travail et dans la semaine d'action du 9 au 13 Juin.

Elle suppose que nous mettions le maximum de forces en mouvement pour en assurer sa réussite. Cette semaine d'action constitue un moyen de mobilisation et de sensibilisation permettant de développer l'action revendicative de la C.G.T. à l'entreprise facilitant ainsi les initiatives de syndicalisation.

C'est dans cet esprit qu'il nous a semblé opportun de nous adresser à vous afin que vous puissiez envisager votre propre engagement dans les objectifs de cette journée.

Recevez, Cher(e) Camarade, nos fraternelles salutations.

Michel WARCHOLAK
Secrétaire Confédéral


Michelle COMMERGNAT
Secrétaire Générale
FÉDÉRATION C.G.T. COMMERCE




Avril 1988 : 6^e congrès de la Fédération aux Sept Laux (Isère)

Ce 6^e congrès voit la réélection de Michèle Commergnat au poste de secrétaire générale. La Fédération annonce la création de 166 nouvelles bases depuis janvier et l'augmentation de son nombre d'adhérents de 2 542 nouveaux syndiqués. La nécessaire grande campagne de syndicalisation est le thème principal de ce congrès.

1976-2000

< Une d'échanges, n° 121, mars-avril-mai-juin 1988.



< Photo du 6^e congrès.

LUTTES ET FAITS MARQUANTS DE 1988 ET 1989 POUR LA FÉDÉRATION

- Grève au Bon Marché.
- Henri Krasucki rencontre les employées du Printemps en compagnie de Michèle Commergnat, et les soutient dans leur lutte contre le travail le soir (article dans la presse, mais on ne sait

pas dans quel journal).

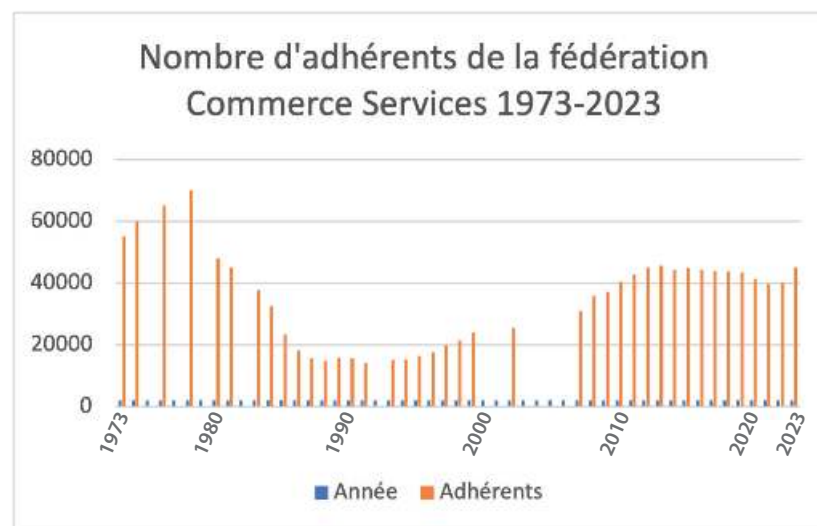
- **8 mai 1988** : François Mitterrand est réélu président de la République.
- Manifestation du Commerce Alpes-Maritimes.
- Rassemblement au ministère du

Commerce contre les dimanches.

- BHV et Printemps action pour les salaires, l'emploi et contre la flexibilité.
- Grève au Prisunic Caumartin.



▲ Une d'échanges n° 126, mars-avril-mai 1989.



< Au début des années 1990, les effectifs de la Fédération sont au plus bas, d'où l'importance des campagnes de syndicalisation. La tendance repart à la hausse au début des années 2000.



< Dans échanges n° 129, un modèle de « lettre à un collègue » pour une campagne de syndicalisation.

1992-1999 : peu d'impulsion fédérale, les actions émanent des territoires

Mai 1992 : 7^e congrès à La Pommeraye (Calvados)

Ce congrès a pour slogan « Choisir la vie, faire la CGT ». **Jacqueline Garcia est élue secrétaire générale en remplacement de Michèle Commergnat** qui quitte cette responsabilité pour rejoindre le bureau confédéral, en charge de la Politique revendicative.

▼ Photo du congrès de 1992.



< Une d'échanges n° 138, avril-mai-juin 1992.



JACQUELINE GARCIA, NÉE EN 1961

Secrétaire générale de la fédération Commerce Services de 1992 à 2003 (12 ans, quatre mandats), Jacqueline Garcia, originaire de Toulouse, a commencé sa carrière de militante syndicale à 18 ans, quand elle travaillait à temps partiel comme caissière chez Casino. Elle suivait ainsi les pas de ses parents, eux aussi militants CGT. Dans une interview au journal *Libération* (8 mars 1999), elle se souvient de cette époque : « Le jour de l'inauguration du magasin, on nous a disposées, telles des plantes vertes, entre les caisses. Nous étions ridicules dans nos costumes avec une coiffe sur la tête. [...] J'avais l'impression d'être dans une caserne. Pas de dialogue, interdiction de porter un pantalon. Il n'est pas difficile d'avoir vite fait la rage. » D'abord impressionnée par les « grands dirigeants » syndicaux

– tous des hommes à l'époque – et paralysée à l'idée de prendre la parole en public, Jacqueline Garcia parvient rapidement à se faire une place. Elle est élue secrétaire générale de la fédération Commerce Services en 1992 au 7^e congrès de La Pommeraie, alors que la CGT ne compte que deux femmes secrétaires générales de fédération sur la trentaine qu'elle regroupe. Son objectif : que le commerce et le privé soient mieux pris en compte dans un syndicat ancré dans les secteurs public ou très industriel.

En février 1999, Jacqueline Garcia fait son entrée au bureau confédéral, dirigé par Bernard Thibault. Sur son ascension éclair, elle commente, lucide : « J'avais le profil : jeune, femme et précaire. Mon vécu pouvait aider à faire avancer plus vite les choses. »



LUTTES ET FAITS MARQUANTS DE 1992 À 1998 POUR LA FÉDÉRATION

• **Février 1992** : Louis Viannet succède à Henri Krasucki comme secrétaire général de la CGT lors du 44^e congrès confédéral.

• **Juillet 1992** : féroce répression syndicale contre 17 militants de Manufrance qui sont condamnés à 36 mois de prison (dont 13 ferme) pour avoir défendu leur outil de travail. Lors de leur procès en appel, en 1993, la relaxe sera prononcée pour l'ensemble de ces militants. Louis Viannet déclarera à la sortie du tribunal : « C'est un résultat formidable », en précisant qu'il s'agit du résultat « de l'action, de la mobilisation, de l'engagement de tous ceux et de toutes celles qui ont lutté ».

• Luttés à la Camif, où 82 salariés obtiennent un CDI, chez Mayday Sécurité, où, après 20 jours de grève, les salariés gagnent notamment des embauches, une prime de 200 francs, le passage des CDD en CDI.

• **1^{er} février 1993** : grande victoire pour la CGT lors des élections des délégués du personnel Eurodisney (112 titulaires, 112 suppléants) car depuis juin 1992, elle se mobilisait contre la direction qui faisait tout pour l'empêcher. Cette

victoire est complétée par la décision du tribunal d'instance de Lagny accédant à sa demande de diviser le site en 12 établissements distincts, ce qui permet une représentation accrue et un rapprochement des élus des salariés qu'ils représentent. Comme le quorum n'est atteint dans aucun des établissements, on doit revoter le 16 février. Ce nouveau scrutin ne mobilise que 25 % des salariés votants contre 55 % en moyenne dans les établissements de cette taille. La CGT accuse la direction de gonfler le nombre des électeurs (opacité sur le chiffre des emplois existants) pour faire baisser le taux de participation et de faire régner un climat de peur (Déclaration CGT à la conférence de presse qui a suivi, 3 février 1993, archives CGT).

• Grande manifestation à Lyon pour soutenir Manufrance.

• Manifestation Galeries Lafayette et Monoprix contre les nocturnes.

• Les salariés de la FNAC ou de Casino manifestent pour l'amélioration de leurs conditions de travail, contre la flexibilité.

• **De 1994 à 1998, les actions s'organisent essentiellement au niveau local.** Cette période est marquée par de grandes luttes dans les branches HCR, Grands Magasins, Grande Distribution où les mots « précarité » et « polyvalence » ont déjà pris tout leur sens : les salariés passent de managers à fabricants de pizzas ! Les syndiqués de la CGT du Commerce, de la Distribution et des Services prennent toute leur part au niveau local dans les grandes grèves de 1995 contre la réforme des retraites proposée par le gouvernement Juppé.

• **17 mai 1995** : Jacques Chirac est élu président de la République.

• **1996 : début timide d'une remontée des effectifs pour la Fédération.**

• **1997** : la CGT refuse de signer la convention collective nationale des HCR instituant une durée hebdomadaire de travail de 43 heures payées 39 et un SMIC inférieur au SMIC national.



Mai 1995 : 8^e congrès au Cap d'Agde (Hérault)

Jacqueline Garcia est réélue secrétaire générale pour un second mandat.

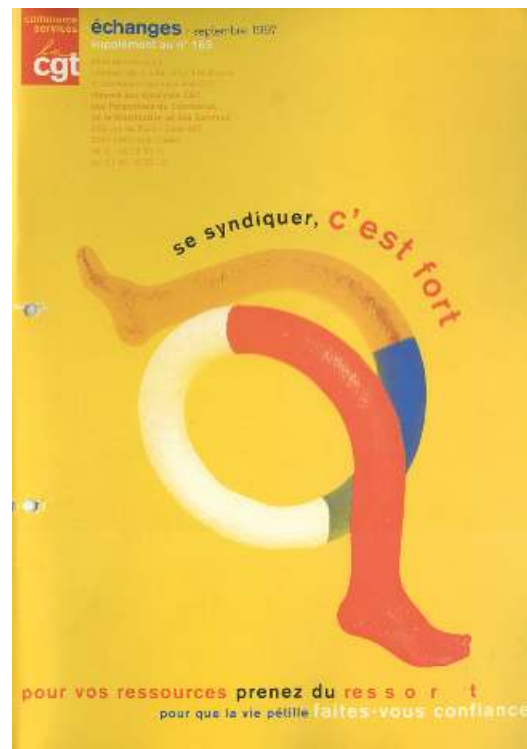
La Fédération s'engage dans les grandes manifestations de 1995 contre la réforme des retraites souhaitée par le gouvernement Juppé, mais là encore, l'essentiel des actions s'organise au niveau local. Les fortes mobilisations des salariés de la SNCF, RATP, La Poste... obligent le gouvernement à reculer en partie sur sa réforme (régimes spéciaux).



^ Affiche dans le supplément d'échanges n° 151, mai 1995.



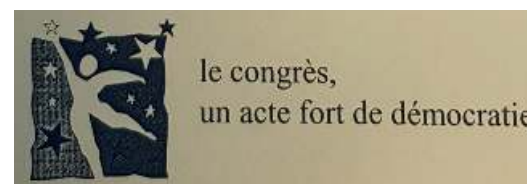
> Le 8^e congrès de la fédération Commerce Services.



< Supplément échanges n° 165, septembre 1997

Mai 1998 : 9^e congrès à Super-Besse (Puy-de-Dôme)

Ce congrès est l'occasion d'actualiser les statuts de la Fédération pour les mettre en conformité au regard des évolutions des statuts confédéraux actées en 1995.



< Logo du 9^e congrès.

LUTTES ET FAITS MARQUANTS DE 1999 ET 2000 POUR LA FÉDÉRATION

- **Février 1999** : Bernard Thibault succède à Louis Viannet à la tête de la CGT.
- **Décembre 1999** : lutte Becquet VPC.
- **2000** : la CGT se dote de nouveaux outils pour la gestion de ses militants, CoGiTel et CoGéTise. Pour mémoire, chaque syndiqué paie sa cotisation à son syndicat (1 % du salaire chaque mois selon les règles statutaires). En fin d'année, le trésorier du syndicat verse la somme sur CoGéTise et garde 33 % pour ses actions locales ; la Fédération touche 33 % et la Confédération 33 %. Depuis le congrès de Lille, c'est la CGT qui gère cette répartition validée dans les congrès nationaux. C'est à partir de cette base que l'on calcule le nombre de représentants au congrès.
- **En janvier 2000**, la loi Aubry sur les 35 heures de travail hebdomadaire est promulguée. Des dissensions apparaissent entre militants CGT et CFDT au sein des entreprises pour la signature des accords sur les 35 heures et la réduction du temps de travail (RTT).

- Au BHV Rivoli, le SY.CO.PA, affilié à la CFDT et dont l'histoire va marquer celle de la Fédération, signe l'accord le 30 novembre 2000. Le référendum

organisé par l'employeur obtient 75 % de oui, du fait de la mobilisation du SY.CO.PA pour présenter cet accord comme « le meilleur de la profession ».





ECRASE : LES PRIX ET LES SALAIRES PLUS JAMAIS !!!

Non à Linjustice

Non aux clients de la

RÉINTEGRATION

F93



2001

2013

**LA
FÉDÉRATION
DOIT DÉPASSER
LA CRISE
INTERNE
QUI L'AGITE**

2001, début de l'affaire SY.CO.PA sur fond de loi sur les 35 heures

L'affaire SY.CO.PA

Au début des années 2000, à la suite de l'adoption de la loi sur la réduction du temps de travail à 35 heures hebdomadaires, la CGT affiche, au niveau confédéral, une position en faveur du « syndicalisme rassemblé ». Elle se dit favorable à la signature d'accord sur la réduction du temps de travail aux côtés de syndicats réformistes comme la CFDT.

Au niveau des syndicats d'entreprises, ce rassemblement n'est pas toujours bien accepté. C'est le cas dans certaines entreprises du Commerce et des Services, et en particulier dans celles où la CGT voisine avec le SY.CO.PA, syndicat du Commerce parisien réformiste affilié à la CFDT.

En février, le SY.CO. PA aurait approché FO qui aurait refusé ses exigences. C'est ensuite qu'il sollicite la CGT en la personne de Bernard Thibault et la fédération CGT Commerce Services. Jacqueline Garcia aurait assuré qu'on n'imposerait rien à personne.

Dans un courriel du 14 juin 2001 pour information au secrétaire général de la CGT, Bernard Thibault, Jacqueline Garcia se veut optimiste. Elle affirme que tout se passe au mieux entre syndiqués CGT et SY.CO.PA, même si beaucoup reste à faire pour convaincre de part et d'autre.

> Une de *La Vie fédérale*, n° 4, supplément au n° 184 d'*échanges*, février 2000.



< Dossier *échanges* n° 193, décembre 2000.

« On sent déjà des liens fraternels se construire ». Elle dit son espoir que si cet accord est réussi à Paris, d'autres suivront en province, tout en restant prudente : « Comme disait Michèle [Commergnat], "ne comptons pas les œufs au cul de la poule" ! » À Paris en tout cas, écrit-elle, le SY.CO.PA a promis de « déployer leur savoir-faire "d'ex-développeurs CFDT" au service d'orientations dans lesquelles ils se retrouvent enfin » en s'engageant dans une grande campagne commune de syndicalisation. En désignant les nouveaux ralliés d'« ex-développeurs », **Jacqueline Garcia souligne la différence de culture syndicale entre ces ex-CFDT et les CGT, et c'est bien ce qui fait problème pour certains, qui ne veulent pas d'un syndicalisme de professionnels ou d'institutionnels.**

Le 29 juin 2001, un protocole d'accord définissant les modalités pratiques de fusion est signé entre le SY.CO.PA et l'US CGT Commerce de Paris⁴. Il tient compte du fait que le SY.CO.PA est essentiellement départemental (depuis sa désaffiliation de la CFDT) alors que la CGT Commerce est souvent organisée en syndicat d'entreprise et qu'il existe des réticences de part et d'autre. Est décidée « la mise en œuvre d'une règle démocratique d'attribution des mandats » dans les entreprises ou établissements où les deux organisations sont présentes. Pour y contribuer, une commission composée de la CGT et du SY.CO.PA se mettra à

4. L'Union syndicale (US) est un groupement départemental qui rassemble les syndicats du Commerce.

disposition des équipes « dans un esprit constructif de mise en commun ». En dernier ressort, ce sont les adhérents qui éliront leurs représentants (DS, DCS, etc.). Dès l'adhésion, le SY.CO.PA versera à la CGT la quote-part statutaire sur les cotisations de ses adhérents, ces derniers devenant automatiquement adhérents de la CGT. Une période transitoire d'un an est décidée à l'issue de laquelle le SY.CO.PA sera dissous. Durant cette période, le SY.CO.PA conservera ses adhérents. Une liste limitative d'entreprises et établissements où les deux organisations sont présentes sera définie, dans lesquels le SY.CO.PA pourra se maintenir, conserver son sigle et se présenter aux élections sous son nom pendant cette période transitoire. La question du devenir des deux permanents et de la secrétaire administrative à mi-temps du SY.CO.PA fait l'objet d'un accord pendant la période transitoire (un pris en charge par le SY.CO.PA – qui avait demandé la totalité à la CGT – continue à encaisser les adhésions, l'autre et la secrétaire par la CGT). L'ex-SY.CO.PA sera logé à l'US. Selon le protocole, ce regroupement « démontre que l'éparpillement, l'atomisation du mouvement syndical n'est pas une fatalité. Dans le panorama français, c'est assez rare pour être souligné ».

Lors de son AG du 27 septembre 2001, le syndicat CGT BHV Rivoli déplore cette « adhésion au sommet » qui contrevient au principe d'autonomie organisationnelle et de respect de ses statuts de syndicat d'entreprise. La CGT BHV Rivoli dit avoir proposé à ses collègues du



De : Jacqueline Garcia <commerce@cgt.fr>
A : Secrétariat général <cabsgr@cgt.fr>
Envoyé : jeudi 14 juin 2001 17:37
Joindre : Projet de protocole d'accord CGT.doc
Objet : Sycopa - Cgt

A l'attention de Jacques Léger pour information et transmission à Bernard Thibaut

Bonjour Jacques,

je te joins, le projet de protocole que nous nous apprêtons à conclure avec le Sycopa. Notre CEF l'a validé aujourd'hui, celle de notre US de Paris doit le faire le 22 juin et le conseil du Sycopa tranchera le 28 juin. Nous serons donc en mesure de le signer tous les 3 le 29 juin. Les choses se passent le mieux possible, sans précipitation et dans le respect des débats démocratique au sein de nos deux organisations. Nous nous donnons un an maximum pour assurer le passage avec le moins de casse possible des 1483 syndiqués que compte le Sycopa. Beaucoup reste encore à faire pour convaincre de part et d'autres mais au fur et à mesure que les femmes et les hommes se rencontrent et échangent, l'on sent déjà des liens fraternels se construire. Leur congrès de dissolution et d'affiliation à la Cgt aura lieu le 18 octobre 2001 et le notre en novembre. Nous nous en saisissons pour souligner cet événement original dans le paysage syndical.

Nous avons décidé avec eux de communiquer sur le sujet publiquement le 29 juin en insistant sur l'aspect que démonstration est faite qu'il y a d'autres pistes dans la recomposition syndicale que celle de l'atomisation, du catégoriel ou de l'autonomie. Ils pensent de leur côté que si nous réussissons d'autres en province dont certains sont encore dans l'opposition au sein de la Cfdt peuvent prendre le même chemin. Nous en prenons note mais comme disait Michèle, "ne comptons pas les oeufs au cul de la poule !"

Dernier élément, eux et nous, pensons qu'une dynamique peut se créer sur Paris au niveau de nos secteurs, dynamique qui aille au-delà du seul rapprochement Sycopa-Cgt, nous avons donc décidé d'engager ensemble une grande campagne de syndicalisation, dans laquelle nous disent-ils, ils déploieront leur savoir faire "d'ex développeurs Cfdt" au service d'orientations dans lesquelles ils se retrouvent enfin.

Au-delà des aléas, nous ne regrettons pas d'avoir gardé le cap de notre démarche, ni tractations, ni lobbying, ni démarche politicienne, simplement nos orientations autour du syndicalisme rassemblé...

Fraternellement

Jacqueline Garcia

< Reproduction du courriel de Jacqueline Garcia à Jacques Léger, référent confédéral.

SY.CO.PA de la rejoindre avant même le protocole national et avoir obtenu une fin de non-recevoir de Paul Janvier, ce représentant du SY.CO.PA BHV n'acceptant pas le fonctionnement de la CGT en syndicat d'entreprise et entendant se faire reconnaître nationalement comme syndicat représentatif.

Partout ailleurs, le processus se passe bien selon Jacqueline Garcia, mais au BHV, on achoppe sur la question de l'adhésion individuelle/collective et sur l'acceptation de l'accord sur les 35 heures.

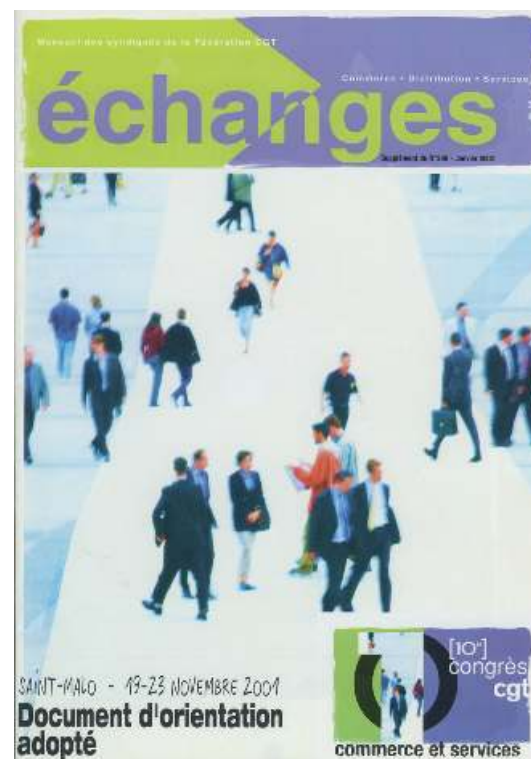
18 octobre 2001, le SY.CO.PA se désaffilie de la CFDT (à 77 % pour, en raison de la mise en place d'un syndicalisme social libéral à la CFDT, de son approbation du plan Juppé, de son centralisme exacerbé, de sa signature de la CCN Grands Magasins malgré l'avis défavorable des militants et adhérents. Ce syndicat annonçait 1483 syndiqués). Compte tenu des nombreuses actions communes avec la CGT (les dimanches, les mobilisations de 1994 et 1998 contre la flexibilité, en 2000 sur la CCN Grands Magasins, chez Marks & Spencer...) sur les dix dernières années, il décide à 92 % de rejoindre la CGT.

Notons que dans le HCR, la CGT et la CFDT signent un accord sur les 35 heures qui concerne 700 000 salariés. Pour beaucoup, c'est un accord historique qui met fin à plusieurs décennies de régime dérogatoire à la durée du travail. Il ne sera pas étendu face à l'opposition du patronat de la branche.

Novembre 2001 : 10^e congrès à Saint Malo

Les enjeux de démocratie sociale et de citoyenneté au sein de l'entreprise ne sont pas de vains mots lors des débats de ce congrès qui reprend sur le plan national ceux qui agitent le BHV. Le thème du « syndicalisme rassemblé » est au cœur des débats.

À l'ordre du jour figurent aussi le statut du travailleur salarié, une révision des statuts pour mise en conformité avec ceux de la CGT, et l'adhésion de la Fédération à l'UNI Commerce.



< Document d'orientation adopté au 10^e congrès à Saint-Malo.

LUTTES ET FAITS MARQUANTS DE 2001 POUR LA FÉDÉRATION

- **Janvier** : mobilisation de Pizza Hut, avec le soutien de Bernard Thibault.
- **9 avril** : alors que Marks and Spencer s'est vu notifier la fermeture de ses magasins malgré une lutte intense des salariés, l'intersyndicale remporte une grande victoire devant le TGI qui suspend cette fermeture pour

non-respect des procédures de consultations des salariés. Le boulevard Haussmann se souviendra longtemps du pique-nique organisé par la Fédération et les salariés, conjointement avec les salariés LU. Bernard Thibault fait une apparition lors de l'une des manifestations. L'intersyndicale

organise aussi une initiative à Londres la 1^{re} quinzaine de mai.

- Action à Virgin Megastore.
- Mobilisation autour du commerce internet chez PPR, déjà très développé dans trois enseignes (La Redoute, FNAC et Conforama) + contre le flicage des cadres au Printemps.



2002-2013 : luttes internes et luttes syndicales pour les travailleurs

En 2003, Jacqueline Garcia quitte ses fonctions de secrétaire générale de la Fédération et est élue au bureau confédéral lors du 46^e congrès.

Évelyne Petit Barrère est désignée secrétaire générale de la Fédération par intérim en attendant le prochain congrès.

LUTTES ET FAITS MARQUANTS DE 2002-2003 POUR LA FÉDÉRATION

- **2002** : mouvements sociaux dans de nombreuses enseignes (FNAC, McDonald's, Monoprix, Fin Gourmet...) avec le même objectif, combattre la précarité, la flexibilité et obtenir un statut.
- Les tensions se poursuivent au sein des entreprises entre les syndicats CGT et les ex-SY.CO.PA. qui somment Bernard Thibault de prendre position.
- **5 mai 2002** : Jacques Chirac est réélu président de la République pour 5 ans (nouvelle durée du mandat présidentiel), battant le candidat du Front national, pour la première fois présent au second tour.
- **2003** : malgré de grandes mobilisations contre la réforme des

retraites, la loi dite « Fillon » est votée, portant la durée de cotisation à 40 ans. L'accord national interprofessionnel (ANI) sur la formation professionnelle

est signé. Il s'ensuit la loi du 4 mai 2004 relative à la formation tout au long de la vie, créant notamment le droit individuel à la formation (DIF).



ÉVELYNE PETIT BARRÈRE, NÉE EN 1958

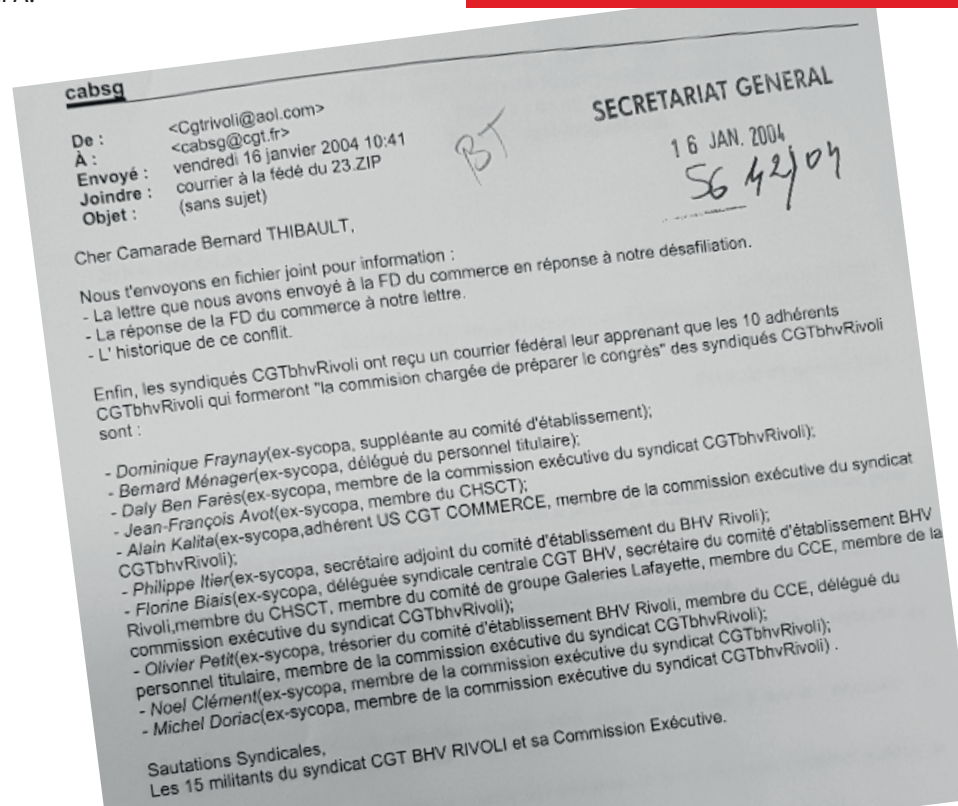
Chef de caisse chez Champion à Aubervilliers (Seine-Saint-Denis), Évelyne Petit Barrère a été secrétaire générale de la fédération Commerce Services de 2005 à 2007 (2 ans, un mandat inachevé).



Des membres de l'ex-SY.CO.PA sont intégrés au comité fédéral national par cooptation.

Le 19 décembre 2003, la commission exécutive fédérale décide la « désaffiliation temporaire pour trois mois » de la CGT BHV Rivoli qui refuse le contrôle de ses comptes et les mandats de désignation pour sa représentation au congrès des syndiqués du BHV Rivoli qu'elle propose d'organiser (tous sont des ex-SY.CO.PA).

Dans un courriel du 16 janvier 2004 adressé à Bernard Thibault, la CGT BHV Rivoli explique qu'elle ne peut tolérer que les 10 adhérents chargés de préparer le prochain congrès de la Fédération Commerce Services soient tous des ex-SY.CO.PA.



< Reproduction du courriel du 16 janvier 2004 adressé par la CGT Rivoli au cabinet de la CGT.

LUTTES ET FAITS MARQUANTS DE 2004 POUR LA FÉDÉRATION

- Grève des salariés Hôtel Mercure Tour Eiffel Suffren.
 - Manifestation salariés Tati (photo sur le kakémono).
 - Mobilisation de l'UL Laon et sa région pour respect du droit syndical chez Champion. Avec CFDT et CFE CGC.
- En 2003, demande de vérif des comptes des anciens CE Champion par plusieurs DS.
- Mobilisation des salariés de Plan de Campagne (Bouches-du-Rhône) qui veulent eux aussi avoir droit au repos dominical. Cette zone commerciale est ouverte illégalement et se trouve au cœur d'une intense bataille pour le respect du repos dominical. Plus que jamais, la Fédération et l'Union départementale conjuguent leurs forces pour se mobiliser et agir.



Mai 2005 : 11^e congrès à Ramatuelle (Var), début de crise ouverte à la Fédération

Lors du 11^e congrès de la Fédération qui se tient du 30 mai au 3 juin 2005 à Ramatuelle, Évelyne Petit Barrère est élue secrétaire générale.

La crise interne causée par l'absorption du syndicat SY.CO.PA (ex-CFDT) éclate au grand jour en raison des questions de représentation du personnel dans les effectifs de syndicats membres de la Fédération et par là même, de représentation aux congrès.

Les modifications des statuts proposées ne sont pas adoptées. La majorité des congressistes ne se retrouvait pas dans cette conception statutaire où tout était décidé d'en haut.

Les ex-SY.CO.PA prennent des postes de responsabilité au sein de la commission exécutive fédérale et au sein du Collectif d'animation et d'impulsion (CAI, aujourd'hui « bureau fédéral »), ce qui fait craindre des divergences d'orientation.

Les divergences politiques au sein des instances dirigeantes apparues lors du dernier congrès se confirment. En septembre 2006, Évelyne Petit Barrère annonce sa volonté de démissionner de ses responsabilités. Elle en donne les raisons au CAI réuni le 25 septembre 2006 qui en informe la Confédération⁵.

La commission exécutive fédérale (CEF) estime nécessaire d'engager un travail plus collectif pour dépasser les dysfonctionnements apparus dans la dernière période, d'organiser des débats de fond sur le rôle de la Fédération et son organisation et de préparer de manière dynamique le prochain CFN.

La CEF décide de se donner du temps avant de procéder à l'élection d'une ou d'un nouveau secrétaire général(e) en organisant un collectif de direction fédérale. De ce fait, il est décidé qu'un **collectif de la commission exécutive confédérale placé sous la responsabilité de Maryse Dumas mettra en œuvre les orientations du 48^e congrès dans le champ du commerce et des services.**

Malgré la crise, les militants font leur possible pour continuer les actions. Le 13 décembre 2005, sous l'impulsion de Charles Dassonville, référent de la Fédération en charge de la branche Grande Distribution, a lieu au siège de Montreuil une **assemblée générale des syndicats de la Grande Distribution** (entrepôts, magasins, commerce de gros, Auchan, Atac, Casino Carrefour, Cora Intermarché, Leclerc, Lidl, etc.). Bernard Thibault, secrétaire général de la CGT, y participe. Il s'agit de préparer la mobilisation face aux menaces de PSE dans tout le secteur de la Grande Distribution et contre les bas salaires dans le secteur (estimé de 20 à 25 % de moins

5. Lettre signée par la CAI de la Fédération adressée au secrétariat général de la CGT, « Situation de la fédération du Commerce et des Services », 16 octobre 2006, archives CGT.



pour les employés de la distribution que leurs homologues des autres secteurs). Les syndicats s'opposent aussi au dernier accord au niveau de la branche qui prévoit l'incorporation du temps de pause dans le taux horaire (ce qui reviendrait à ce que les salariés autofinancent leur pause, et donc, à une fausse augmentation du taux horaire). Le mot d'ordre est d'exiger 1400 € mensuels à l'embauche et une prime immédiate de 150 €. De grandes journées de mobilisation sont prévues fin décembre. La secrétaire générale de la Fédération, Évelyne Petit Barrère, écrit à FO, CGC,

CFTC, CFDT pour leur proposer de se joindre au mouvement. Des dispositions sont prises pour élargir l'action aux fédérations Agroalimentaire, Transport et Textile, ainsi qu'à l'INDECOSA, l'UGIT, l'URIF, et aux confédérations paysannes.

En 2007, Évelyne Petit Barrère démissionne effectivement de ses fonctions et **Michèle Chay est élue pour lui succéder jusqu'à la fin du présent mandat.**

> Le 11^e congrès de la
fédération Commerce
Services à Ramatuelle (Var).



LUTTES ET FAITS MARQUANTS DE 2005 À 2007 POUR LA FÉDÉRATION

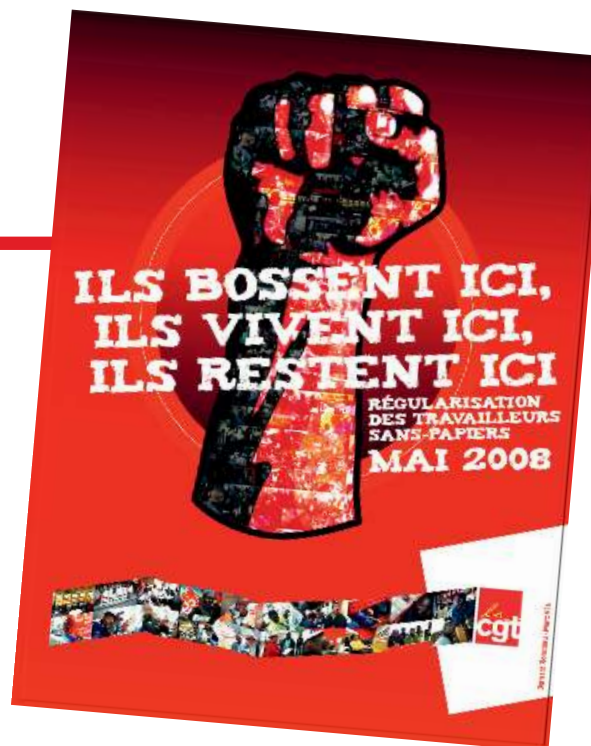
- **29 mai 2005** : le non l'emporte au référendum sur le traité constitutionnel européen.
- Les salariés de la Fédération luttent contre le contrat première embauche (CPE) qui finit par être abandonné.
- **Juin 2005** : une page de l'histoire des grands magasins se tourne avec la fermeture du grand magasin La Samaritaine (groupe LVMH) situé à Paris. Jusqu'à la fin, la CGT ne lâche rien. Mobilisations et actions permettent de trouver un accord de maintien de l'emploi et/ou une reconversion professionnelle pour chacun des 734 salariés.

1. Lettre de Nicolas Bernard, de la CGT Samar, à Bernard Thibault, 16 février 2005, archives CGT.

- **Décembre 2005** : forte mobilisation des syndicats de la Grande Distribution, avec une assemblée générale à Montreuil le 13 et des actions les 22, 23, **24 décembre**.
- **6 février 2006** : le syndicat CGT Samaritaine signe un accord collectif accompagnant le PSE, jugeant qu'après 8 mois de lutte et 5 mois de négociations, des garanties suffisantes ont été obtenues. Selon le syndicat, avec « le dispositif de sécurisation de

l'emploi initié par la CGT, [cet accord] s'inscrit tout à fait dans le débat sur la Sécurité sociale professionnelle¹ ».

- **2007** : Le syndicat HCR de Cannes fête ses 70 ans.
- **Février 2007** : 26 magasins IKEA sont en lutte (blocage et occupation des magasins) et près de 1 000 salariés sont en grève pour leurs salaires.
- **16 mai 2007** : Nicolas Sarkozy est élu président de la République.



Mai 2008 : 12^e congrès à Cogolin (Var)

C'est dans le contexte économique tendu de crise financière internationale que le 12^e congrès de la Fédération se tient à Cogolin en mai 2008 et voit l'élection de Michèle Chay au poste de secrétaire générale pour un nouveau mandat.

Sur le plan national, la CGT obtient 34 % aux élections prud'homales.

Pour la première fois est lancée l'idée de regrouper en 3 conventions collectives nationales (CCN) les 58 existantes qui couvrent les

120 branches (à l'époque) dont s'occupe la Fédération. Cette idée est adoptée lors du 12^e congrès.

La crise interne s'accroît et beaucoup de divergences apparaissent pendant ce congrès. Certains alertent sur le fait qu'en éloignant certains cadres de la direction fédérale, la Fédération risque la paralysie. Malheureusement, ces craintes vont se trouver confirmées.

MICHÈLE CHAY, NÉE EN 1961

Salariée dans le secteur du commerce de la chaussure succursaliste depuis 1986, Michèle Chay adhère à la CGT en 1991. Elle occupe la responsabilité de secrétaire générale de la fédération Commerce et Services de 2007 à 2013, effectuant trois mandats à ce poste, dont un par intérim après démission d'Évelyne Petit Barrère.

Conseillère confédérale de la CGT depuis 2006, elle a actuellement la charge du développement et de la syndicalisation dans les TPE et PME. Elle représente la CGT au Conseil économique, social et environnemental (CESE) depuis 2015 (mandatures 2015-2021 et 2021-2026).



LUTTES ET FAITS MARQUANTS DE 2008 POUR LA FÉDÉRATION

- La crise financière que traversent le monde et la France sert de prétexte au gouvernement et au patronat pour mettre à mal le Code du travail et saigner à blanc les salariés.
- Février 2008 : la Grande Distribution connaît un moment historique, avec une action intersyndicale pour demander une augmentation des salaires et le refus de la suppression du repos dominical. Ce sont des milliers de salariés qui disent stop à la dégradation de leurs conditions de travail.
- 2008 est également marquée par la lutte pour la régularisation des travailleurs sans papiers. La Fédération

joue un rôle important dans ce combat, avec l'occupation de nombreux restaurants et celle du Fonds d'assurance de l'industrie hôtelière (FAFIH) durant plusieurs jours. Ces actions permettent de faire sortir de l'ombre ces sans-droits et d'obtenir la régularisation d'un nombre important de travailleurs sans papiers. Ils s'organisent avec la CGT, « Ils vivent ici, ils bossent ici, ils restent ici ».

- 20 août 2008 : la loi n° 2008-789 transpose dans le Code du travail les règles sur la représentativité et la négociation collective, telles que définies par les partenaires sociaux

dans leur position commune du 9 avril 2008. Jusqu'alors, les cinq grands syndicats historiques (CGT, FO, CFDT, CFTC et CGC) ayant fait preuve de leur indépendance depuis la Seconde Guerre mondiale bénéficiaient d'une présomption de représentativité, quel que soit leur résultat aux élections ; désormais n'importe quel syndicat peut être représentatif s'il a plus de 10 % des suffrages exprimés dans une entreprise.

Cet accord valide aussi la mise en place d'élections professionnelles pour les salariés des très petites entreprises (TPE) et des particuliers employeurs.



< Le 12^e congrès de la fédération Commerce Services.

LUTTES ET FAITS MARQUANTS DE 2009 À 2010 POUR LA FÉDÉRATION

- L'année 2009 est marquée par les luttes des salariés du commerce contre la loi Mallié qui sera votée en août. Les « périmètres urbains de consommation exceptionnelle » (PUCES) voient le jour, légalisant les ouvertures des commerces, notamment dans les zones de Plan de Campagne et du Val-d'Oise. Elle permet aussi la création de nouvelles zones touristiques.
- Les Hôtels Cafés Restaurants connaissent eux aussi un changement

avec une baisse du taux de TVA à 5,5 %. Selon le gouvernement, cette baisse devrait permettre la création d'emplois et une hausse des salaires, ainsi que la mise en place d'une prime « TVA » (sous conditions).

- Lors du CEE de PPR, l'action organisée par la Fédération a conduit les salariés de La Redoute, de Conforama et de la FNAC contre les restructurations, à retenir pendant 4 heures François Henri Pinault, le patron de PPR (coté au

CAC 40), dans son taxi.

- Avril 2009 : création par une poignée de salariés du Syndicat départemental des services à la personne (SAP) de Paris, promis à un bel avenir.

- En 2010, la Fédération crée les conditions unitaires pour porter les revendications et pour signer un accord permettant aux salariés des HCR de bénéficier d'une mutuelle de branche et d'une augmentation de la grille des salaires.

Les Services à la personne (SAP) commencent à se structurer

En avril 2009, le Syndicat départemental des services à la personne (SAP CGT) de Paris est créé par une poignée de syndiqués, et c'est une date importante pour la structuration de ce secteur dont le poids est loin d'être négligeable pour la Fédération Commerce Services dans son ensemble.

Ce tout premier syndicat SAP CGT ne partait pas de rien : il existait depuis 1946 un Syndicat parisien des Employés de maisons bourgeoises,

initialement rattaché à la fédération des Travailleurs de l'Alimentation, et un Syndicat des Concierges et Gardiens d'immeubles, pour sa part rattaché à la fédération des Employés et des Cadres. Tous deux étaient logés à la Bourse du Travail et lors de sa création en 2009, le nouveau syndicat CGT SAP Paris en récupère les archives.

Quelques mois après sa création, fin 2009, le syndicat pionnier compte 50 adhérents, puis 150 en 2011. Il tient son premier congrès en juin 2013, et est rejoint par plusieurs syndicats professionnels d'Assistants maternelles comme ceux des Landes, du Puy-de-Dôme ou d'Indre-et-Loire. Il connaît ensuite une croissance

cgt sap.cgt.fr

Nos métiers Je m'engage Se syndiquer

A votre Service
MAIS avec RESPECT

sapInfos
VOIR PLUS LOIN

SALARIÉS D'UNE ENTREPRISE DE SERVICE À LA PERSONNE

CONTRE LA PRÉCARITÉ DE NOS MÉTIERS, LE SYNDICAT CGT DU SERVICE À LA PERSONNE AU SERVICE DES SALARIÉ.E.S DU LIEN

Le Syndicat CGT du service à la personne fait partie de la Fédération CGT Commerce, distribution, services. Il représente les salarié.e.s du particulier employeur, assistant.e.s maternel.le.s, salarié.e.s des crèches privées et des entreprises du service à la personne, les concierges et les gardiens d'immeuble.

Depuis plus de 10 ans, il mène avec vous des luttes qui permettent de faire progresser les droits de tous les travailleurs du secteur du Service à la personne. Au service de... mais avec respect, solidarité, égalité des droits, c'est ce que nous revendiquons !

cgt sap.cgt.fr

Nos métiers Je m'engage Se syndiquer

NOS MÉTIERS

Assistant.e.s maternel.le.s Salarié.e.s des crèches privées Salarié.e.s du particulier employeur Salarié.e.s des entreprises du service à la personne Concierges et gardiens d'immeuble

LE SYNDICAT CGT DES MÉTIERS DU LIEN

Le Syndicat CGT du service à la personne fait partie de la Fédération CGT Commerce, distribution, services. Il représente les salarié.e.s du particulier employeur, assistant.e.s maternel.le.s, salarié.e.s des crèches privées et des entreprises du service à la personne, les concierges et les gardiens d'immeuble.

Depuis plus de 10 ans, il mène avec vous des luttes qui permettent de faire progresser les droits de tous les travailleurs du secteur des métiers du Lien et de l'emploi à temps partiel. Au service de... mais avec respect, solidarité, égalité des droits, c'est ce que nous revendiquons !

Recevez le rapport d'activité du syndicat patron de la CGT Sap



sapInfos **cgt**

Magazine des salariés du Service à la personne Hors-Série Hiver 2020/2021

Besoin de soutien ?

Une question sur mon contrat de travail ?

Pour me défendre et proposer : la CGT est toujours à mes côtés

ÉLECTIONS REPRÉSENTATIVITÉ 22 mars - 4 avril 2021

Pour me défendre et proposer : la CGT est toujours à mes côtés

Votre voix
Comment et pourquoi voter CGT

Votre quotidien
La CGT vous aide

Vos droits
La CGT vous défend

exponentielle des adhérentes. Stéphane Fustec, aujourd'hui conseiller fédéral en charge des SAP, souligne l'importance de changer de pratiques syndicales pour toucher ces travailleuses :

Avec elles, difficile d'organiser des AG dans le sous-sol des hôtels par exemple, comme on en avait l'habitude ! Il faut une autre façon de faire du syndicalisme qui ne rentre pas dans les cadres habituels, ce qui nous a fait développer de nouveaux savoir-faire : réunions publiques, présence sur les réseaux sociaux, informations un peu décalées.

Je dis « elles » car ce sont en immense majorité des femmes. D'ailleurs, quand on me demande si je ne suis pas gêné d'être le représentant masculin d'un secteur à 93 % féminin, je réponds que je ne suis que le symptôme de leur manque de droits...

Il a fallu du temps pour convaincre que la CGT avait intérêt à s'occuper de ces travailleurs de l'aide à domicile, qui ne sont pas rattachés à une entreprise et dépendent souvent de plusieurs employeurs de différents types (particuliers, entreprises, associations, voire, maintenant, autoentreprises...). La bataille pour la syndicalisation des travailleurs des Services à la personne s'est autant menée en externe, auprès des travailleuses, qu'en interne à la CGT : en fonction du statut de l'employeur et du secteur d'activité (Service public, Organismes sociaux, Santé-action sociale, Commerce Services, Spectacle pour les

animateurs), pas moins de cinq fédérations de la CGT sont potentiellement concernées par la syndicalisation de ses travailleuses.

Or, 1,4 million de travailleurs, on doit s'en occuper ! s'exclame encore Stéphane Fustec. Quand aura-t-on un annuaire pour que les travailleuses n'aient pas à frapper à des dizaines de portes avant de savoir à qui elles doivent s'adresser si elles veulent se syndiquer chez nous, à la CGT ? À ses débuts, le syndicat SAP était très isolé car les UL/UD ne répondaient pas souvent à ses demandes.

Petit à petit, une reconnaissance progressive s'opère car tout le monde prend conscience des grands enjeux qui concernent tout le monde : comment on vieillit chez soi, comment on fait garder ses enfants... Les SAP sont loin de ne concerner qu'une frange de la population aisée qui pourrait se payer des « domestiques ».

La Fédération finit par entendre les appels persistants de son syndicat SAP et le dote de locaux dans Paris vers 2016, pour lui permettre d'être à proximité immédiate des travailleuses (en l'occurrence, près d'un parc où se réunissent de nombreuses assistantes maternelles autour de leurs poussettes, précieuses aides pour relayer le bouche-à-oreille).

Aujourd'hui, le syndicat SAP de la fédération Commerce Services compte 600 adhérentes. Il n'est pour l'instant présent qu'à Paris car la

LE POIDS DU SECTEUR SAP

Les SAP représentent 1 % du PIB, 5 % des actifs (1,4 million de salariés = 450 000 ETP). Parmi eux, 97 % sont des femmes, 86 % en temps partiel et 77 % en CDI (chiffres DARES 2014). Et près de 1,9 millions de travailleurs relèvent des secteurs du Commerce et des Services, soit 45 % de l'électorat. En nombre d'heures salariées, le **premier employeur SAP est le particulier employeur (PAP), avec 58 % des heures salariées, puis le secteur associatif et les organismes publics (29 %) et les entreprises (13 %).**

En 2002 a été adoptée la première convention collective des salariés du particulier employeur (renovée en 2021), et en 2004, celle pour les assistantes maternelles.

Si les SAP restent fortement marqués par l'emploi direct des particuliers, **en 2005, la loi Borloo a créé une filière lucrative du service à la personne regroupant**

26 activités réglementées très diversifiées : aide à domicile, garde d'enfant, petit bricolage, enseignement à domicile, ménage, assistance informatique, livraison de courses, etc. Cette filière des entreprises privées du SAP bénéficie de dispositifs fiscaux incitatifs comme la réduction d'impôt sur le montant des prestations (il existe néanmoins des plafonds). La loi Boorlo était censée faire entrer le secteur lucratif dans l'aide à domicile pour créer 500 000 emplois... On est encore loin du compte.

Une convention collective spécifique pour les entreprises de services à la personne a été négociée en 2012, mais la CGT a refusé de la signer.

Il y a aussi les entreprises mandataires (O2, Petits-fils...) qui mettent en relation employés et employeurs mais ne salarient personne... Tout en prenant une marge confortable. Les

salariés sont alors soumis à la convention collective des employés des particuliers employeurs.

Compte tenu de l'évolution sociodémographique (vieillesse de la population, individualisation des modes de vie, présence des femmes sur le marché du travail...), le SAP est un secteur dynamique mais son attractivité reste faible, du fait de la piètre qualité des emplois proposés : le nombre d'accidents du travail et le taux de sinistralité sont parmi les plus importants de l'économie nationale (très supérieur au bâtiment). Ces risques sont accrus du fait de l'isolement des travailleurs, de la forte mobilité qu'on leur demande et de leur environnement de travail... D'où la nécessité de les sensibiliser à la mobilisation syndicale pour défendre leurs droits.



capitale concentre géographiquement beaucoup de travailleuses de ce secteur et offre de meilleurs vecteurs de communication.

Des activités sont toutefois conduites pour développer la syndicalisation dans cette branche au niveau national. C'est tout l'enjeu de pouvoir proposer une présence dans les territoires avec 12 antennes départementales, qui rassemblent surtout des assistantes maternelles pour l'instant, car ces dernières sont plus faciles à mobiliser grâce aux fichiers que les départements sont tenus de transmettre aux organisations syndicales, comme le prévoit le Code de l'action sociale et des familles. Il est donc possible de les contacter par courriel, notamment pour les mobiliser avant les élections TPE. Cela reste plus difficile à faire pour les salariés des particuliers employeurs.

En 2012, la CGT SAP refuse de signer la convention collective spécifique pour les salariés des entreprises de services à la personne validée par la CFDT, la CFTC, la CGC, le MEDEF et la CGPME car elle banalise à ses yeux l'extrême précarité. La fédération Commerce et Services et le syndicat parisien des SAP saisissent d'ailleurs le juge administratif sur plusieurs points de cette convention collective et trois ans plus tard, le Conseil d'État en retoque plusieurs points dont l'indemnisation kilométrique des déplacements professionnels, le travail de nuit, le temps partiel et le forfait jour, avec sa décision du 12 mai 2017 (qui fait désormais partie du Recueil Lebon des plus importantes décisions du Conseil d'État !).

Le bénéfice est très important pour les salariés en matière de rémunération puisque leurs entreprises devront désormais indemniser le temps de transport et d'attente entre deux missions comme du travail effectif, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent. C'est essentiel car une journée type dans ces secteurs a souvent une amplitude de 10 à 12 heures, dont seulement 5 à 6 sont rémunérées. Des procédures devant les conseils des prud'hommes vont pouvoir être engagées sur la base de cette jurisprudence. Toutefois, cette victoire reste en trompe-l'œil car les réformes du Code du travail de 2017 vont permettre de nouvelles dérogations (hors salaire minimum ou classification). Avec l'inversion de la hiérarchie des normes, les entreprises ont pu réécrire tout ce que le Conseil d'État avait fait annuler, avec la complicité de certains syndicats dits « représentatifs » en vertu de la nouvelle loi de 2008, mais en réalité installés par le patron.

Cela dit, en ce qui concerne les salariés des particuliers employeurs, beaucoup de combats sont menés en commun avec la FEPEM (Fédération des particuliers employeurs), dont l'attitude est bien éloignée de celle du MEDEF quand il s'agit de parler des droits des travailleurs, qu'il s'agisse de juste rémunération ou de formation, notamment. Tous les projets discutés avec elle le sont de façon paritaire.

En 2021, la CGT SAP négocie par exemple une nouvelle convention collective pour les salariés des particuliers employeurs avec la FEPEM et les

autres organisations syndicales qui apporte de belles avancées. Ainsi, plus aucun salaire brut ne peut être inférieur à 2 000 € pour 40 heures hebdomadaires de travail. C'est un marqueur fort : désormais, les minima conventionnels de l'aide à domicile sont meilleurs que ceux des caissières ou des manutentionnaires.

Et avec la FEPEM, le travail continue sur d'autres sujets, comme la création d'un fonds de garantie des salaires ou la réflexion sur les droits des travailleurs migrants, pour que l'immigration soit inclusive et pas seulement économique. Un **conseil national paritaire du dialogue social** a été mis en place. Il ne s'agit pas d'une instance politique où l'on négocierait des accords mais d'un laboratoire de prospective pour le secteur.

En 2023, la CGT SAP et la FEPEM inaugurent au Salon des maires de France **la plateforme France-Emploi Domicile**, pour lutter contre l'ubérisation sauvage du secteur. Cette plateforme offre à la fois une vitrine d'information sur les droits des travailleuses et un service public qui a vocation à devenir incontournable : les employeurs qui peuvent y déclarer leurs employés ; les travailleuses y trouvent un accès facilité à la médecine du travail (inscription à la visite médicale), à la médiation avec les partenaires sociaux et la FEPEM. Elle est gratuite, à la différence des plateformes privées d'ubérisation qui veulent faire du profit sur l'intermédiation entre employées et employeurs.

6. Introduction du compte rendu du 13^e congrès fédéral de Poitiers.

Mai 2011 : 13^e congrès à Poitiers, la Fédération s'enfonce dans sa crise interne

Du fait de la crise interne qui persiste, la Fédération est scindée en deux fronts qui s'opposent et se paralysent. Ce congrès, qualifié de « difficile » dans le compte rendu officiel, a vu s'opposer deux listes pour la direction fédérale, dont une portée par les ex-SY.CO.PA. Les congressistes ont tranché en leur défaveur ; et Michèle Chay est finalement réélue secrétaire générale.

La direction fédérale nouvellement élue veut faire partager son engagement à l'ensemble des syndiqués et bases syndicales car « c'est en mettant en œuvre cette démarche commune que nous surmonterons les divisions ou les incompréhensions qui ont traversé les débats du congrès⁶ ».



< Ouverture du 13^e congrès par Michèle Chay.

LUTTES ET FAITS MARQUANTS DE 2011 POUR LA FÉDÉRATION

- Sur le front social, il y a fort à faire, comme toujours : dans la Restauration rapide, un accord est signé par les organisations syndicales de salariés et le SNARR (syndicat patronal). Il permet, entre autres, aux salariés de la branche d'obtenir une revalorisation de leurs

salaires de 3 à 5 % et la mise en place d'une prime dès un an d'ancienneté.

- 2011 est aussi l'année d'un drôle d'anniversaire : des salariés du magasin DIA (ED) d'Albertville « fêtent » leur 100^e dimanche de grève pour dire non au travail dominical. Ils finiront par

obtenir gain de cause.

- L'année se termine par une lutte exemplaire des salariés de la Sûreté aéroportuaire pour dénoncer leurs conditions de travail, la précarité, les bas salaires...

C'est à ce moment-là qu'Amar Lagha, secrétaire général de l'US Commerce de Lyon, intègre la direction fédérale et se retrouve en charge de dossiers délicats, comme la reprise de contact avec les syndicats divergents auxquels la Fédération ne parlait plus.

2012 : premières élections professionnelles TPE

Conformément à la loi de 2008 sur la représentativité syndicale, les élections professionnelles syndicales pour les salariés des très petites entreprises (TPE) et des particuliers employeurs (PAP) se tiennent pour la première fois en décembre 2012. La fédération du Commerce et des Services est particulièrement concernée.

C'est une première pour les salariés des TPE

et de l'emploi à domicile, mais aussi dans l'histoire du syndicalisme du fait du mode de scrutin : on ne vote pas pour une liste mais pour un sigle, ce qui est censé permettre de mesurer l'audience de chaque syndicat. Mais ce mode de scrutin est moins mobilisateur que quand il s'agit de voter pour un délégué du personnel, présent au quotidien dans l'entreprise pour se battre pour les droits des travailleurs.

Pour préparer ces élections, une campagne innovante, **l'initiative TOUR DE FRANCE**, permet de sillonner la France pour aller à la rencontre des salariés dits « isolés », avec **le bus INFO DROITS** qui a fait étape dans 26 grandes villes de France. Unions locales, départementales et syndicats se retrouvent dans cette grande campagne.

Malgré des dissensions internes (certains estiment qu'il faut se concentrer dans les secteurs où



< Élections TPE 2012.

la Fédération est déjà bien présente, d'autres que ces salariés sont l'avenir de la Fédération), la fédération CGT Commerce et Services prend pleinement sa part dans cette démarche.

Avec un résultat de 29,54 %, la CGT arrive en tête de ce premier scrutin dans les TPE, devançant de plus de 10 points la CFDT, et faisant plus du double d'autres organisations syndicales dans certaines régions comme le Limousin, l'Auvergne ou la Corse. Le point noir est le taux de participation : 12 % de votants, et

ce taux va baisser au fil des scrutins : 7 % en 2016, 5 % en 2021.

À la veille du 14^e congrès de la Fédération, la crise économique et la recherche de compétitivité apportent leur lot de violence et font des ravages sur les salariés de ses secteurs, sacrifiés au nom de toujours plus de profit.

Forte de 43 000 syndiqués, un des principaux objectifs de la Fédération est de continuer à faire de la syndicalisation afin de stopper la mise à mal des acquis sociaux, d'être à l'offensive, et force de

proposition pour aller contre les attaques perpétrées contre les salariés de nos professions par le gouvernement et le patronat. Il s'agit de créer le rapport de force nécessaire pour transformer la société, combattre le capitalisme et gagner des conquêtes sociales pour les salariés.

Michèle Chay, qui était au bureau confédéral avec Bernard Thibault, est un temps pressentie pour y rester avec Thierry Lepaon (SG CGT 2013-2015). Mais cette nomination n'intervient pas. Michèle Chay veut alors consulter tous ses secrétaires fédéraux individuellement, pour les sonder sur son éventuelle candidature à la réélection, et un grand nombre l'incite à préparer sa succession en présentant Amar Lagha comme candidat.

Mais Michèle Chay tient à ce qu'une femme reste secrétaire générale. Les secrétaires fédéraux lui reprochent de ne pas tenir compte de leur avis alors que c'est elle qui a voulu les consulter. Finalement, elle ne se représente pas, et c'est Amar Lagha qui est proposé. Il accepte de se présenter à la condition que son plan de sortie de crise soit soutenu et que tous les sortants soient accompagnés (départs en formation, ruptures conventionnelles...). Michèle Chay part elle aussi en formation et reste membre de la CGT, représentant la Confédération au CESE.

LUTTES ET FAITS MARQUANTS DE 2012 ET 2013 POUR LA FÉDÉRATION

- **15 mai** : François Hollande est élu président de la République.
- **28 novembre-12 décembre 2012** : premières élections TPE remportées par la CGT, à la suite de la campagne TPE « Tour de France ».
- **22-23 décembre 2012** : mobilisation nationale dans la Grande Distribution alimentaire (GDA), Leclerc, Casino,

Carrefour, Auchan, Intermarché sont les cibles prioritaires de cette action nationale, après leur fin de non-recevoir catégorique aux revendications salariales de la CGT, dans le cadre d'une négociation de branche le 19 décembre. En Seine-Maritime, aux Leclerc de Saint-Pierre-lès-Elbeuf et d'Yvetot, des

salariés réaffirment la nécessité de contrat de travail à temps complet plutôt qu'à temps partiel ; ils demandent le respect des temps de pause et des 35 heures ; la fin des licenciements abusifs et une augmentation des salaires non « à la tête du client », mais collectivement. Chez Casino, les salariés sont fortement



mobilisés, dans les hypermarchés mais aussi sur les plateformes logistiques de distribution de marchandises (Easydis), notamment celles d'Aix-en-Provence, Gaël, Toulouse et Limoges.

• **1^{er} janvier 2013 : entrée en vigueur du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)** voté en novembre 2012. Accessible à toutes les entreprises employant des salariés, le CICE doit contribuer à « redonner des marges aux entreprises pour leur permettre d'embaucher, d'investir, et d'exporter davantage. » Les petites entreprises sont censées être les premières bénéficiaires avec une économie de 6 % de la masse salariale brute (exonération de charges sociales en dessous de 2,5 SMIC). Dans les faits, les grands groupes sont les gagnants du dispositif.

• **11 janvier 2013 : l'ANI** signé par la CFDT, la CGC et la CFTC soi-disant sur la « sécurisation de l'emploi » est l'une des plus grandes attaques faites au Code du travail. Transposé en loi et voté par le Parlement, cet accord introduit en autres la mobilité quasi forcée pour les salariés puisque, en cas de refus, ils peuvent désormais se voir notifier leur licenciement. Il aggrave l'ANI de 2008

ayant introduit la rupture conventionnelle et doublé la durée des périodes d'essai.

• **4 février 2013 : Bricomarché** est condamné pour licenciement abusif (insuffisamment justifié, cause économique non fondée, absence de proposition de reclassement) après deux années de lutte devant les tribunaux. Quatre salariés syndiqués à la CGT du Bricomarché de Saint-Contest (Calvados) sont confortés dans leur requête par le conseil des prud'hommes de Caen. L'employeur doit payer de 10 à 15 000 € d'indemnisation.

• **Mars 2013 : 50^e congrès confédéral de la CGT à Toulouse, anniversaire de son centenaire. Thierry Lepaon succède à Bernard Thibault.**

• Multitude de plans sociaux, aussi bien dans l'industrie avec PSA ou Arcelor que dans les branches de la Fédération avec Conforama ou la FNAC. Virgin est placé en redressement judiciaire.

• **Juin 2013 : la Fédération organise une collecte auprès des salariés Camaïeu en solidarité avec le millier de travailleurs bangladais qui ont perdu la vie dans l'effondrement de l'immeuble de confection de**

vêtements, le Rana Plaza. Sous la pression, l'enseigne, qui travaillait avec cette usine, accepte de signer un accord où elle s'engage à être plus exigeante sur les normes de sécurité et normes incendie des bâtiments où ses vêtements sont fabriqués.

• **Juin 2013 : 1^{er} congrès du syndicat départemental des SAP de Paris**, passé de 50 adhérents en 2009 à 150 en 2011. La CGT a réalisé un très bon score aux élections TPE dans la branche des SAP (1^{re} position, 44 % des suffrages et fort taux de participation de 15 % contre 10 % en moyenne).

• Anciennement affilié à l'UNSA, le syndicat des assistantes maternelles des Landes décide à une large majorité de rejoindre collectivement la CGT. Il devient la plus grosse base syndicale du département pour la Fédération.

• **10 septembre 2013 : la CGT organise une initiative d'action interprofessionnelle et intersyndicale (CGT, CGT-FO, FSU, Solidaires) et une semaine d'action (4-12 octobre) dans les territoires pour défendre les salariés des entreprises du Commerce et des Services.**





2014

2024

**UNE
FÉDÉRATION
REMISE
EN ORDRE
DE MARCHE**

2014 : l'arrivée d'une nouvelle équipe

Le 22 mai 2014, en prévision du prochain congrès, la CEF vote sa confiance à Amar Lagha pour porter le projet de la future direction fédérale. Cette nomination ne va pas sans susciter des manœuvres de déstabilisation. Tous les prétextes sont bons pour discréditer le candidat : son sexe, son origine, sa formation... Certains vont jusqu'à l'accuser de détournement de fonds. Après audit, Amar Lagha est blanchi de toutes les accusations qui pesaient contre lui et devient le candidat clairement désigné pour être le prochain secrétaire général de la Fédération.

Novembre 2014 : 14^e congrès à Vichy

Du 24 au 28 novembre 2014, le 14^e congrès rassemble à Vichy 231 délégués de la Fédération (159 issus du Commerce, 25 des Services, 47 du

HCR et du Tourisme). Parmi eux, 88 femmes, soit 37 % des présents. La moyenne d'âge est de 48 ans.

Amar Lagha devient le premier homme secrétaire général de la Fédération Commerce et Services depuis sa création. Il succède à cinq femmes qui l'ont précédé à ce poste.

Quand il présente le rapport d'actualité, au nom de la direction fédérale sortante, Amar Lagha rappelle que c'est à Vichy, en 1979, à l'occasion du 3^e congrès de la Fédération qu'Hélène Mabillet, sa fondatrice, a quitté ses fonctions après plus de 40 ans d'engagement.

« Rassembleur, revendicatif, responsable et engagé⁷ », c'est ainsi qu'il définit ce 14^e congrès,

7. Compte rendu du 14^e congrès de la fédération Commerce Services à Vichy (24-28 novembre 2014), archives de la Fédération.

LES SECRÉTAIRES GÉNÉRALES ET LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE PLUS D'UN DEMI-SIÈCLE DE LUTTES

- Hélène Mabillet 1973-1979
(6 ans, deux mandats)
- Michèle Commergnat 1979-1992 (12 ans, quatre mandats)
- Jacqueline Garcia 1992-2005

- (12 ans, quatre mandats)
- Évelyne Petit Barrère 2005-2007 (2 ans, un mandat inachevé)
- Michèle Chay 2007-2014

- (7 ans, 3 mandats – dont un par intérim après la démission d'Évelyne Petit)
- Amar Lagha 2014-... (10 ans en 2024, 3^e mandat en cours)



< Affiche du 14^e congrès de la fédération Commerce Services à Vichy en 2014.

avant de revenir sur les ambitions la Fédération : transformer le travail (en revendiquant un nouveau statut du salarié reconnaissant la dimension humaine du travail, en défendant l'égalité hommes-femmes et la santé au travail...), regrouper les conventions collectives, développer une syndicalisation massive des salariés du CDS. Ce seront les trois résolutions adoptées lors du congrès.

La Fédération doit être en ordre de bataille contre le projet Macron (alors ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique) visant à assouplir les conditions d'ouverture des commerces le dimanche, et contre toutes les régressions sociales.

La mobilisation pour la solidarité internationale des travailleurs est également réaffirmée.

Amar Lagha rappelle aussi que s'il ne faut renoncer en rien à la culture du débat qui fait partie de l'ADN de la CGT (« un débat où l'on ne fait pas semblant d'être d'accord quand on ne l'est pas [...] qui respecte la démocratie interne et en accepte les règles en évitant toute posture de gardien du temple, et qui ne s'étale pas sur internet ou dans les médias toujours friands d'attaques contre la première organisation syndicale en France. »), il faut aussi garder en tête que « quand deux camarades de la CGT ne se serrent plus la main, en face, le MEDEF, lui, se frotte les mains ».

AMAR LAGHA, NÉ EN 1971

Né le 8 septembre 1971 à Lyon, Amar Lagha est responsable logistique chez Sodexo-Lyon quand il s'engage dans le syndicalisme. Fin 1996, il devient responsable du secteur Commerce de l'Union locale CGT des 1^e, 2^e et 4^e arrondissements de Lyon, à laquelle est affilié son syndicat CGT de Sodexo. « En 1996, Bernard Thibault est venu à Lyon nous rencontrer car nous avions tenu la plus grande grève jamais organisée à Sodexo : 17 jours ! Le moment était important car Sodexo venait de reprendre certaines cantines scolaires jusqu'à présent gérées en régie par la ville de Lyon, avec des questions de niveaux de salaires, de temps partiel... »

À cette époque, Amar Lagha n'a pas encore de lien avec la fédération Commerce Services dont dépend son syndicat : « J'étais loin de Montreuil... »

En 1997, Amar Lagha est élu à l'Union syndicale du commerce

du Rhône dont il deviendra le SG en 2006. À son arrivée, l'US compte 400 membres, elle en aura 2000 à son départ. « Je n'étais pas encore permanent à l'époque, je ne consacrais que trois jours par semaine à mon engagement syndical, et le reste du temps j'étais à mon poste chez Sodexo. »

Dans les années 2000, Amar Lagha intègre aussi le collectif de l'UD du Rhône, où il est en charge de la formation et de la vie syndicale. « Cette responsabilité à l'UD, au niveau interprofessionnel, c'était une très bonne école. »

Au congrès confédéral de Lille en 2006, 48^e congrès de la CGT qui voit la réélection de Bernard Thibault au poste de secrétaire général, Amar Lagha est l'un des deux plus jeunes membres élus à la commission exécutive confédérale. « C'est à ce moment-là que j'ai commencé à mettre les pieds à la Fédération, car je venais à Montreuil et j'ai fait connaissance avec des

camarades. Mais je refusais encore d'y prendre des responsabilités. Je n'étais pas d'accord avec l'absorption du syndicat SY.CO.PA (ex-CFDT Commerce) décidée au congrès de Saint-Malo en 2001. »

Amar Lagha est élu secrétaire général de la Fédération en 2014. Depuis 2023, il fait de nouveau partie de la commission exécutive confédérale de la CGT élue lors du 53^e congrès confédéral.



LUTTES ET FAITS MARQUANTS DE 2014 POUR LA FÉDÉRATION

- **18 mars** : 240 000 personnes se mobilisent à l'appel de 4 organisations syndicales, dont la CGT, FO, FSU et Solidaires et l'Union nationale lycéenne, pour l'emploi, les salaires, la Sécurité sociale et les services publics.
- **Mai** : pour la première fois, la CGT obtient la reconnaissance d'une UES (union économique et sociale) de cinq restaurants Quick dirigés par un même franchisé. L'UL de Tours et la Fédération ont travaillé main dans la main sur ce dossier.
- **15 mai** : première journée d'ampleur mondiale pour le mouvement *Fight for \$15* à New York (contre 7,25 \$ actuellement) qui défend les travailleurs de la Restauration rapide sous l'égide de l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation (UITA) rassemble plus de 25 pays. À Paris, la Fédération organise un rassemblement devant le McDo des Champs-Élysées, en solidarité avec ceux qui luttent pour le droit de se syndiquer et la stabilité de leur emploi, avec, pour la France, la revendication de l'égalité de traitement entre salariés des maisons mères et des franchisés.



• **Été 2014 : le gouvernement lance le pacte de responsabilité et de solidarité** qui permet selon la communication de Matignon « de rendre les entreprises compétitives et de créer les conditions de la création d'emplois » en baissant le coût du travail pour 8 salariés sur 10, avec pour mesure phare l'exonération des cotisations patronales versées aux URSSAF (« zéro charge ») pour l'emploi d'un salarié au SMIC depuis le 1^{er} janvier 2015.

• **Août : la librairie des Volcans, à Clermont-Ferrand, rouvre ses portes** après six mois de fermeture grâce à l'approbation par le tribunal de commerce d'un projet de SCOP en juin 2014.

• **Septembre : la Cour de cassation**

affirme que le temps de trajet nécessaire aux aides à domicile pour se rendre du lieu d'habitation d'un client à un autre, au cours d'une même journée, constitue du temps de travail et, à ce titre, doit être rétribué. Cette décision conforte l'action engagée par la Fédération contre la CCN des entreprises privées de Services à la personne.

• **Octobre : la CGT obtient l'annulation de l'homologation du plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) DIA Louviers** qui envisageait 56 licenciements sur 120, pour « défaut de motivation ».

• **16 octobre : mobilisation nationale et interprofessionnelle de la CGT contre les coupes budgétaires prévues dans le projet de loi de finances de la**

Sécurité sociale pour 2014. Plus de 150 manifestations ont lieu dans toute la France.

• **14 novembre : 2 000 salariés du Commerce se rassemblent à Paris** contre le travail du dimanche et de nuit, une première. Le congrès de Vichy appelle à renouveler cette action le 16 décembre.

• **7-10 décembre : la Fédération participe au 4^e congrès du syndicat international Uni Global** (couvrant notamment les secteurs des Services, du Commerce, du Tourisme des Télécommunications et des Médias) à Cape Town, en Afrique du Sud.

• **16 décembre : succès de la nouvelle manifestation contre le travail du dimanche et de nuit, décidée lors du dernier congrès.**

Malgré la volonté affichée de travailler de nouveau tous ensemble dans l'intérêt des travailleurs, comme lors de l'action menée le 16 décembre 2014, l'US Commerce de Paris, qui rassemble l'essentiel des syndicats ex-SY.CO.PA, réclame la subvention de plusieurs centaines de milliers d'euros à laquelle elle était habituée de la part de la Fédération. La nouvelle équipe de direction emmenée par Amar Lagha refuse, conformément

à la position du dernier congrès, en arguant du principe d'égalité des moyens donnés à tous les territoires. C'est l'une des raisons qui conduiront l'US de Paris, avec certains syndicats, à chercher à faire annuler le congrès de 2018, pour des motifs de procédure.

Une Fédération qui réaffirme sa présence, du niveau local au niveau international

Présence en province des instances centrales

Le 14^e congrès de la Fédération acte le fait d'organiser des commissions exécutives fédérales décentralisées une fois par trimestre, pour aller davantage à la rencontre des militants et des salariés dans les territoires. Ainsi, deux fois par an à partir de 2015, des CEF décentralisées auront lieu à Bordeaux, Lens, Montpellier, Toulon, Strasbourg, Tours, Lille, Montauban, La Rochelle, Perpignan, Clermont-Ferrand, Évry, Saint-Brieuc, Besançon, Mulhouse...

Elles se tiennent sur deux jours. Le premier matin, une action est organisée dans une enseigne ou une zone commerciale regroupant des entreprises des champs professionnels de la Fédération, avec rassemblement, tractage, manifestation, occupation des magasins... Des déploiements de force souvent sans précédent dans les grandes enseignes des zones concernées. Par exemple, la veille de la CEF à Lens de juin 2015, une action est conduite dans la zone commerciale de Noyelles-Godault, l'une des plus étendues de France. De même, la veille de la CEF à Montpellier en octobre 2015, c'est sur le parking du Carrefour du centre commercial de Trifontaine, à Saint-Clément-de-Rivière, que se rassemblent les militants. À Strasbourg, en juin 2016, la direction de la Fédération distribue des tracts avec l'UD

locale dans la zone industrielle de Vendenheim-Mundolsheim. En octobre 2019, en marge de la CEF décentralisée à Perpignan, le centre commercial Salenca de Clairac est investi par la Fédération avec les syndicats, l'UD 66 et les Unions locales, pour une distribution très appréciée de matériel syndical. En février 2023, la galerie et l'hypermarché Cora à Langueux, près de Saint-Brieuc, sont occupés, ainsi que les enseignes de sa zone commerciale, avec distribution d'un livret expliquant les dangers du projet de réforme des retraites. En juin 2023, à Besançon, ce sont la zone commerciale de Châteaufarine et son hypermarché Casino qui sont envahis.

L'après-midi du premier jour de ces CEF décentralisées a lieu une assemblée générale des syndiqués du département où sont aussi conviées les UD et UL. Enfin, le matin du second jour se tient la réunion statutaire mensuelle de la CEF.

De même, le collectif fédéral d'animation et d'impulsion (CAI, aujourd'hui « bureau fédéral ») se rend régulièrement dans les départements (depuis 2015 : Marseille, Le Mans, Lyon, Toulouse, Nice...). Ainsi, le 16 février 2016, le collectif se réunit à Lyon sur le site commercial de la Part-Dieu considéré comme une seule et même communauté de travail et non comme travailleurs relevant de branches ou entreprises spécifiques



(en 2008, un syndicat de site y a d'ailleurs été créé).

Pour Amar Lagha, ces déplacements sont essentiels :

Cela a permis de recréer des liens avec des départements avec qui nous n'avions plus de relations, et les camarades en région apprécient. Quand j'étais responsable UL ou UD à Lyon, je me disais qu'on ne voyait jamais personne de Montreuil, sauf en cas de problème grave dans un secteur. Avec mon équipe, nous avons voulu faire l'inverse : que la direction fédérale se déplace et rencontre l'interprofession au niveau local. C'est du boulot, mais cela nous permet d'être vraiment dans la proximité et l'échange. Pour qu'on puisse débattre, qu'on ne soit pas la direction fédérale de Paris dans sa tour d'ivoire.

En outre, pour améliorer et organiser la présence de la Fédération dans toutes les UL, le congrès fédéral a décidé que 10 % des heures de délégation devraient être consacrées par les camarades à leurs structures de proximité.

Enfin, parce que la Fédération veut être davantage à l'écoute des syndicats et des structures territoriales, en plus des CFN statutaires, **une assemblée fédérale rassemblant élus et mandatés a désormais lieu chaque année** pour débattre de la mise en œuvre des décisions adoptées au congrès. Et désormais, les DSC et DSN sont également conviés aux comités fédéraux

nationaux, le droit de vote restant réservé aux représentants départementaux des syndicats. En 2015, la première assemblée des DSC et DSN organisée à Montreuil est un succès. À cette occasion, un annuaire fédéral est distribué à chaque camarade présent pour garantir la disponibilité de la direction fédérale.

Un lieu ressource pour tous les membres

La Fédération réorganise ses services pour devenir davantage un lieu ressource pour tous ses membres.

Un pôle « Communication » opérationnel est créé au niveau de la Fédération, avec embauche d'une chargée de communication, pour que son activité soit davantage présente sur les réseaux sociaux.

Le pôle juridique de la Fédération est renforcé d'un cabinet d'avocat qui gère tous les dossiers de discrimination syndicale, et une nouvelle chargée de mission est embauchée.

Une permanence est organisée au siège de Montreuil, avec la présence d'un membre de la direction fédérale chaque jour de la semaine pour mieux coordonner l'activité et répondre aux sollicitations des membres.

Pour la première fois, la Fédération valide un budget dédié pour les élections professionnelles, afin de mettre à la disposition des DSC des moyens de développer la CGT dans leurs entreprises.

LUTTES ET FAITS MARQUANTS DE 2015 POUR LA FÉDÉRATION

• Janvier : *échanges* titre « Nous sommes Charlie », tout en appelant à la vigilance pour que les mesures d'exception décidées par l'État pour traquer les assassins ne deviennent pas

un prétexte pour museler l'action syndicale.

• 3 février : Philippe Martinez succède à Thierry Le Paon comme secrétaire général de la CGT.

• 10 février : mobilisation des travailleurs du Commerce et des Services à la Madeleine contre le projet de loi « pour la croissance et l'activité », dite loi Macron, et contre

DÉFENDONS NOS DROITS !

TOUS À BERCY
AU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
LE 23 JUIN 2015 À 11H

commerce.cgt.fr

commerce
distribution
services

la
cgt



la loi dite Rebsamen relative au dialogue social et à l'emploi, qui reviennent à brader le travail du dimanche et des soirées grâce aux multiples dérogations prévues par la première et la réforme des IRP pour la seconde (les CDD et les contrats d'intérim pourraient être renouvelés deux fois au lieu d'une seule dans la durée maximale de 18 mois).

• **Mars 2015** : à l'appel de la CGT et de la CFDT, mouvement national des salariés des hypermarchés Carrefour pour demander des augmentations salariales et une hausse des effectifs.

• **31 mars** : le mouvement « **Nuit Debout** » contestant le pouvoir politique et la gestion économique en général voit le jour en France place de la République à Paris, et il est rapidement exporté à l'international.

• **9 avril** : **grande manifestation nationale interprofessionnelle « pour combattre l'austérité » et en faveur d'une autre répartition des richesses.** Les salariés de la Fédération sont bien présents dans le cortège parisien,

notamment avec les syndicats de Carrefour Market (pour qui c'est l'occasion de marquer le soutien aux deux mois de grève des salariés), Disneyland, Sephora... 300 000 personnes se rassemblent dans 86 villes en France selon la CGT, un déploiement de force pas vu depuis longtemps.

• **1^{er}-3 juin 2015** : **congrès d'Uni Europa** à Gdansk, en Pologne. La Fédération réaffirme son intransigeance vis-à-vis des éventuelles exceptions au travail du dimanche et s'engage à interpeller par écrit la direction d'Auchan France à son retour pour exiger les mêmes droits des salariés partout en Europe.

• **23 juin 2015** : plus de 800 camarades de la Fédération se rassemblent devant Bercy contre la loi Macron.

• **Juillet-août** : pour la première fois, la caravane CGT des saisonniers parcourt la Corse.

• **Septembre** : belle victoire pour la Fédération avec la condamnation de Monoprix pour avoir fait travailler des salariés la nuit, soit avant 6 heures du

matin ou après 21 heures.

• **17-21 août** : à São Paulo, au Brésil, la Fédération s'associe à la campagne mondiale pour l'augmentation des salaires dans la Restauration rapide *Fight for 15 \$*.

• **10 septembre 2015** : **Monoprix** perd en appel devant la cour d'appel de Versailles qui confirme le jugement du 6 juin 2014 du TGI de Nanterre relatif au travail de nuit. La société est condamnée pour avoir fait travailler ses salariés avant 6 heures du matin et après 21 heures.

• **11-12-13 septembre** : **pour la première fois, la Fédération a son propre stand à la Fête de l'Humanité**, avec mise en lumière des métiers de l'emploi familial. Elle sera présente par la suite toutes les années.

• **Novembre** : l'UFEC lance une campagne de syndicalisation. Un kit constitué d'affiches et d'un *échanges* spécial encadrement est adressé à chaque syndicat de la Fédération.

LUTTES ET FAITS MARQUANTS DE 2016 POUR LA FÉDÉRATION

• **14 janvier** : rencontre à Montreuil avec le SEIU et l'UITA pour poursuivre la coordination de la **lutte internationale visant McDonald's** et l'ensemble de ses pratiques antisociales à travers le monde, dans la ligne de la campagne mondiale *Fight for 15 \$*.

• **8 et 9 février** : réunion **Amazon Uni Global Union** à Montreuil avec Uni Global Union (900 organisations syndicales dans le monde, 20 millions d'adhérents) – une réunion en présence de délégations de syndiqués d'Amazon de toute l'Europe.

• **Février** : lancement de la tournée nationale en vue des 2^e élections professionnelles des salariés des TPE et des particuliers employeurs qui auront lieu en 2016. Le bus CGT INFO-DROITS fera étape dans 45 villes.

• **8 mars** : un meeting organisé à Montreuil par la Fédération rassemble dans le patio plus de 300 participants pour défendre l'égalité femmes-hommes au travail.

• **16-14 mars** : la Fédération participe au congrès **Uni Europa** (fédération syndicale européenne des services, 272 syndicats dans 50 pays pour 7 millions de travailleurs) à Rome.

• **14 avril** : campagne *Fight for 15 \$* dans 300 villes du monde. En France, la Fédération décide une journée de mobilisation à Disney Village, devant le 2^e plus important McDo d'Europe en termes de chiffre d'affaires, en présence du secrétaire général de la CGT, Philippe Martinez, venu les encourager.

• **19 mai** : la Fédération est présente à Detroit au congrès du syndicat américain SEIU dans la continuité du mouvement initié par les salariés de la Restauration rapide.

• **14 juin** : mobilisation nationale contre la loi « relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours



professionnels », dite loi El Khomry, en préparation. Cette loi vise à réviser le Code du travail pour remettre en question l'acquis fondamental de la hiérarchie des normes dans la négociation collective. Un million d'opposants à la loi envahissent les rues de Paris pour une démonstration de force réussie, mais les médias parleront surtout de la scène de « guérilla urbaine » autour de l'hôpital Necker. La Fédération a participé à hauteur de 10 000 € au pot confédéral pour aider les militants à venir et a organisé un rassemblement place de la Nation, avec tractage dans les commerces environnants avant de rejoindre le défilé.

• **29 juin 2016** : une journée-débat organisée par la Fédération sur les dangers du projet de loi El Khomry rassemble 350 personnes.

• **8 août** : malgré une quinzaine de manifestations nationales d'ampleur entre le 9 mars et le 5 juillet, la loi El Khomri est adoptée.

• **27 septembre** : rassemblement devant le TGI à Bobigny pour soutenir les 16 salariés d'Air France convoqués pour coups et blessures ou dégradations à la suite de l'affaire « de la chemise arrachée ». La Fédération

dénonce la violence patronale et gouvernementale (multiplication du recours au 49.3 pour voter des lois, état d'urgence, répression syndicale...

• **29-30 septembre** : la Fédération participe à la réunion bisannuelle du réseau Uni Amazon au Luxembourg.
• **Automne** : victoires contre la sous-traitance aux hôtels Campanile et Première Classe du pont de Suresnes. Après 28 jours de grève, internalisation des femmes de chambre, et signature d'une charte sociale qui permet de mettre fin à la sous-traitance dans 5 autres hôtels du groupe. De même pour les grévistes du Campanile Tour Eiffel.

• **5-8 octobre** : la Fédération est présente en tant qu'observatrice au congrès de la FSM à Durban.

• **28 novembre-12 décembre** : 2^e édition des élections TPE et particuliers employeurs. Bons résultats pour la CGT qui arrive en tête (21,74 %, représentativité moyenne sur les 14 principales branches professionnelles de la fédération Commerce Services, 25,12 % aux résultats interprofessionnels) avec 10 points d'avance sur la CFDT classée seconde. Le problème majeur est le taux de participation, déjà très bas en 2012 (10,09 %), il n'est plus que de 7,23 % en 2016.



La mobilisation à l'international

Lors de son 14^e congrès organisé en 2014 à Vichy, la Fédération a réaffirmé sa volonté de conduire des actions à l'international, pour porter ses revendications au sein des différentes instances européennes et mondiales et multiplier les actions de solidarité internationale.

Depuis sa création en 1973 à la fin des années 1990, la fédération Commerce Services était membre, comme la CGT, de la Fédération syndicale mondiale (FSM) fondée à Paris en 1945 (son premier secrétaire général étant le Français Louis Saillant, militant CGT de la Métallurgie).

Avec le début de la guerre froide, le syndicalisme international est traversé par les influences géopolitiques mondiales et les syndicats britanniques, scandinaves, néerlandais font sécession de la FSM et fondent en 1949 la Confédération internationale des syndicats libres (CISL),

soutenue par les forces impérialistes. En 1953, le siège de la FSM est transféré à Vienne, puis à Prague en 1957, à la suite de son expulsion par le gouvernement français de l'époque qui la juge « un organe d'idées subversives contre le régime » et un « danger pour l'ordre capitaliste ». En 1973, les syndicats européens adhérents au CISL fondent la CESL (Confédération européenne des syndicats libres) qui devient la CES (Confédération européenne des syndicats) avec statut de représentant syndical officiel au sein des différentes instances européennes. Les syndicats français réformistes (CFDT, CFTC...) y adhèrent. Le principal leitmotiv de la CES est le soutien à la création et au renforcement de l'Union européenne. Elle pratique le syndicalisme de négociation et d'accompagnement, fortement teinté d'anticommunisme, avec le soutien d'organisations syndicales nord-américaines. Alors qu'à l'intérieur de la CGT, certains poussaient à l'adhésion à la CES, Henri Krasucki déclarait que la CGT ne devait « jamais renoncer



< Accueil d'une délégation vietnamienne à la Fédération en 2016.

à un devoir international mondial, même complexe, dans l'espoir, d'ailleurs illusoire, d'être admis dans une organisation ouest européenne qui boycotte la CGT, non pour son adhésion à la FSM, mais parce qu'elle est la CGT, par anticommunisme, sur des bases politiques et idéologiques ».

En 1999 néanmoins, dans le cadre de sa politique en faveur d'un « syndicalisme rassemblé », la CGT adhère elle aussi à la CES, après avoir quitté la FSM en 1995. L'argument : « peser sur les orientations de la CES pour la gauche de l'intérieur ».

La fédération Commerce Service de l'époque lui emboîte le pas, jusqu'à l'arrivée de la nouvelle équipe à la direction fédérale en 2014.

Le congrès fédéral de Vichy de 2014 acte la décision de renforcer la solidarité syndicale par-delà les frontières. En 2016, la Fédération est présente en tant qu'observatrice au congrès mondial de la FSM. **En 2018, le congrès fédéral de Reims de 2018 donne mandat à la future commission exécutive fédérale de préparer les conditions de sa réaffiliation à la FSM.**

Depuis 2005, le siège de la FSM est à Athènes, et elle est structurée en 10 Unions internationales de syndicats (UIS), dont l'UIS Commerce. Elle revendique toujours son analyse marxiste de la société et sa lutte pour le progrès social au travers de la lutte des classes. Au fil du temps, elle a été de toutes les luttes anticolonialistes (solidarité

avec les peuples algériens et vietnamiens notamment) et aujourd'hui, elle soutient les peuples de la péninsule coréenne, de Cuba, mais aussi d'Irak, de Syrie, de Libye et de Palestine.

La Fédération adhère également à **l'Union Network International (UNI) Commerce et à la Fédération européenne des syndicats de l'Alimentation, de l'Agriculture et du Tourisme (EFFAT.)** Avec ces organisations internationales de travailleurs, elle combat les pratiques inégalitaires des multinationales, au premier rang desquelles Amazon, Carrefour, McDonald's, Auchan, Sodexo... qui s'arrogent le pouvoir de violer les droits des travailleurs dans certains pays et moins dans d'autres où ils sont mieux protégés. La solidarité internationale prend tout son sens, en unissant là où les multinationales divisent pour mieux régner.

Ainsi, la Fédération est en première ligne dans la campagne McDo qui a permis à des milliers de salariés américains d'augmenter leurs salaires. Depuis janvier 2016, une lutte mondiale est en cours pour les salariés de la Restauration rapide (McDo, KFC, Quick-Burger King, Domino's, etc.). Les revendications principales sont l'amélioration des conditions de travail, l'augmentation des salaires avec le mouvement *Fight for 15 \$* démarré aux États-Unis, et l'arrêt de la répression syndicale. Par ailleurs, les pratiques fiscales anticoncurrentielles de McDonald's et des entreprises similaires sont dénoncées. Après plus d'un an de lutte avec dépôt de plainte, pétition

et journée internationale suivie par 300 villes dans le monde, le 14 avril 2016, les négociations sont en cours, le fisc français réclame à McDonald's un redressement fiscal de 300 millions d'euros. De plus, le mouvement *Fight for 15 \$* a partiellement gagné puisque la moitié des États-Unis a instauré un salaire minimum en 2016.

De même, en lien avec les camarades d'Amazon France et Europe, la Fédération met tout en œuvre pour faire valoir les droits des salariés de cette multinationale.

Ses interventions aux congrès de l'UNI bousculent les postures attentistes de certains pays nordiques, notamment sur la bataille du travail dominical.

Enfin, la Fédération **accueille régulièrement en France des délégations** de syndicats du Commerce et des Services du monde entier (vietnamiens, sénégalais, palestiniens, égyptiens, brésiliens, cubains...) en recherche de formation, de soutien, d'échanges des pratiques syndicales. Des membres de la CEF se rendent également à l'étranger pour dispenser des formations, comme ce fut le cas à Dakar pour un séminaire de formation sur les thèmes santé et sécurité au travail, rôle du délégué du personnel, types de contrats de travail auprès de l'Union des travailleurs sénégalais (UTS) en 2016. La direction fédérale s'est aussi rendue à La Réunion pour dispenser une formation sur le rôle du dirigeant syndical.

LUTTES ET FAITS MARQUANTS DE 2017 POUR LA FÉDÉRATION

- **Février** : création du premier syndicat CGT des coursiers à vélo en Gironde.
- **29 février** : la Fédération reçoit deux syndicalistes palestiniens dans le cadre d'un partenariat pour défendre les travailleurs palestiniens.
- **8 mars** : à l'occasion de la journée des droits des femmes, la Fédération organise à l'espace Charenton (Paris 12^e) un grand meeting qui réunit plus de 700 camarades, autour de

nombreux témoignages de travailleuses.

- **Avril** : le syndicat CGT SAP signe le contrat de filière « SAP » initié par 3 secrétaires d'État. La Fédération a participé aux travaux et porté au cœur des discussions les sujets qui ont un impact sur le quotidien des salariés, en particulier sur trois points : contre l'ubérisation, pour la santé au travail, pour l'attractivité du secteur.

- **7 mai** : Emmanuel Macron est élu président de la République
- **17 mai** : coup de tonnerre dans l'aide à domicile. Le Conseil d'État, dans son arrêt rendu public le 12 mai 2017, donne raison à la Fédération et à son syndicat parisien des SAP qui l'avaient saisi pour faire annuler le décret d'extension de la convention collective nationale des SAP. Les entreprises doivent désormais indemniser le temps

de transport et le temps d'attente entre deux missions.

• **12 juillet 2017 : le groupe Flo annonce la vente des restaurants Hippopotamus au groupe Bertrand qui souhaite en fermer une vingtaine.**

Le restaurant Hippopotamus Saint-Martin, situé boulevard Saint-Denis à Paris, est touché et ses salariés, avec la Fédération, décident d'occuper les locaux 24 h/24 dès le 12 juillet. Le 19 juillet, Philippe Martinez fait le déplacement pour une manifestation devant le restaurant.

• **15 septembre : vote de la loi d'habilitation permettant les cinq ordonnances Macron qui réforment en profondeur le Code du travail** « pour donner plus de flexibilité et de sécurisation aux entreprises, en améliorant les conditions de travail ». **Le comité social et économique (CSE) succède aux anciennes instances représentatives du personnel** (délégués du personnel et comité hygiène, sécurité et conditions de travail – CHSCT – et comité d'entreprise) dans les entreprises de 11 salariés et plus.

La règle revient à la **généralisation du travail du dimanche dans le commerce.**

La négociation collective est remise en cause : avec le renversement de la hiérarchie des normes, la loi ne s'impose plus toujours aux conventions collectives et d'entreprises, les employeurs peuvent définir leur loi dans l'entreprise sans tenir compte des conventions collectives ni du Code du travail en matière de temps de travail, de congés, de rémunération, d'heures supplémentaires. Les garanties contenues dans le contrat de travail et les règles encadrant les licenciements économiques sont assouplies.

Les conseils de prud'hommes ne sont plus élus mais nommés en fonction des résultats aux élections des CSE.

• **Large participation des syndiqués de la Fédération aux journées de mobilisation des 12 et 21 septembre, et 10 octobre contre ces ordonnances Macron.**

• **7 décembre : 300 camarades venus de toute la France se rassemblent autour de la CGT Carrefour** devant le siège de l'enseigne de Massy pour dénoncer la

dégradation des conditions de travail, les ouvertures systématiques le dimanche matin, les restructurations, des suppressions d'emplois du plan Bompard et l'inquiétude face au développement de la location-gérance des Markets et bientôt des hypers.

• **20 décembre : rassemblement de la Fédération place de l'Opéra** pour dire « Stop à la sous-traitance des femmes de chambre des hôtels de prestige et économiques ».

• **22-24 décembre : mouvement de grève national dans tous les Markets et hypermarchés Carrefour de France**, avec pour slogan « Allons-nous passer les fêtes à les gaver comme des oies alors qu'ils s'apprêtent à nous tondre comme des moutons ? » C'est la première fois depuis le regroupement Carrefour-Promodès de 1999 que toutes les enseignes du groupe contestent ensemble.

• **Lancement de la campagne de syndicalisation « 1+1 ».**



2018 : l'annulation du congrès de Reims n'affecte pas les actions de la Fédération

L'annulation du congrès de Reims

Pour manifester leur opposition aux orientations de la nouvelle direction fédérale, cinq syndicats dissidents sur les plus de 400 que compte la Fédération. Les syndicats CGT ANSAMBLE, CGT des gérants non salariés du groupe Casino France, CGT McDonald's Paris et Île-de-France, CGT Printemps Haussmann et l'US CGT Commerce Services de Paris font annuler par le tribunal administratif le 15^e congrès de la Fédération qui s'est tenu à Reims du 19 au 23 mars 2018. Une première action en référé la veille du congrès n'ayant pas abouti, c'est après sa tenue qu'ils assignent la Fédération devant le tribunal administratif pour l'invalidier.

Selon eux, les statuts n'ont pas été respectés pour calculer les votes : en effet, les années de référence retenues pour ce calcul ont été, comme cela se fait habituellement, les trois dernières années à la clôture des cotisations 2014, 15 et 16, mais comme le congrès, initialement prévu en 2017, a été repoussé de quelques mois en 2018 pour des questions matérielles d'organisation (disponibilité de la salle), ce sont les années 2015, 16 et 17 qui auraient dû être considérées, si l'on s'en tient strictement aux années calendaires.

Cela n'aurait changé en rien le résultat des votes. Amar Lagha revient sur cet épisode :

Il n'y avait rien de politique dans cette opposition de l'US de Paris et de ces quelques syndicats dissidents affiliés à elle : ils défendaient seulement leurs intérêts. L'US de Paris et ses syndicats affiliés protestaient contre le fait qu'on leur avait coupé les vivres, à cause de leurs modes de fonctionnement ne correspondant pas à notre culture syndicale. Concernant ANSAMBLE, la Fédération ne reconnaissait pas son périmètre national.

Ils ont d'abord demandé l'annulation du congrès de Reims avec un référé en urgence. Le juge du référé nous a donné raison et le congrès s'est tenu à Reims comme prévu.

Mais après la tenue du congrès, ces mêmes syndicats ont déposé un nouveau recours, et cette fois, le juge nous a donné tort : nous n'aurions pas respecté la périodicité des congrès en prenant pour années de référence pour le calcul du nombre de représentants envoyés aux congrès non pas les trois dernières années civiles mais les trois dernières années « à la clôture de la comptabilisation des cotisations », comme nous l'avions toujours fait, et comme le fait toujours la CGT. Toutes les décisions du congrès ont été suspendues. Nous avons fait appel. Le juge a maintenu sa décision sur la révision des statuts adoptée à Reims, mais pas toutes les autres décisions prises lors du congrès. La Fédération

||| pouvait continuer à fonctionner jusqu'au prochain congrès.

La feuille de route de la nouvelle direction fédérale, actée à plus de 98 %, a pu être mise en œuvre avec ses deux résolutions : « Exigeons de nouveaux droits pour un avenir meilleur » et « Syndicalisation et structuration ».

La permanence assurée au siège par la direction fédérale pour répondre aux sollicitations des syndicats et organisations territoriales a également été reconduite, tout comme le budget spécifique pour la préparation des élections professionnelles et la réorganisation de la Fédération en plusieurs pôles depuis le 14^e congrès :

- un pôle « Orga et Vie syndicale »,
- un pôle « International »,
- un pôle « Revendicatif »,
- un pôle « Formation »,
- un pôle « Communication »,
- un pôle « Juridique »,
- un pôle « Jeunes »,
- et un pôle « Retraités ».

Enfin, une motion a été adoptée pour donner mandat à la future direction fédérale de créer les conditions d'affiliation à la FSM adoptée à la majorité.

En revanche, à la grande déception d'Amar Lagha et de son équipe, la révision des statuts pourtant adoptée à 89 % à Reims est devenue caduque à la suite de l'annulation du congrès. Elle visait principalement à mieux représenter les

syndiqués dits « isolés » :

||| Selon les anciens statuts de la Fédération CGT Commerce et Services, la fédération étant composée de syndicats statutaires, les travailleurs « isolés », c'est-à-dire directement syndiqués auprès de leurs UL, n'étaient pas représentés aux congrès fédéraux. Or, compte tenu de la structuration économique dans nos secteurs, 68 % de nos syndiqués sont rattachés aux UL et ne font pas partie d'un syndicat statutaire ! Je voulais revenir là-dessus. L'annulation du congrès de Reims a fait perdre trois ans sur ce point.



LUTTES ET FAITS MARQUANTS DE 2018 POUR LA FÉDÉRATION

• **1^{er} janvier : entrée en vigueur des nouveaux CSE.** Les élections s'échelonneront jusqu'en 2024 et auront lieu dans les entreprises tous les 4 ans, selon un scrutin de liste avec représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, susceptible de comporter deux tours, le premier étant réservé aux listes des organisations syndicales ayant négocié un PAP.

• **24 janvier- 5 février : mobilisation sur le plan dit de « transformation »,** en réalité plan social XXL d'Alexandre Bompard, PDG du groupe Carrefour, qui prévoit de supprimer 10 000 emplois à l'horizon 2022. La CGT s'y oppose de toutes ses forces, d'autant plus que de 2013 à 2015, entre les exonérations de cotisations sociales et les versements publics au titre du CICE, le groupe Carrefour a bénéficié de 1,19 milliard d'euros d'aides publiques.

• **29 mars : passage en force au 49.3 des lois ratifiant les ordonnances Macron de septembre 2017 qui remettent en cause les acquis de 1936 en droit du travail, malgré un rejet massif de la population.**

• **13 avril : grève à la tour Eiffel** des agents de sécurité de l'UES Byblos Group. Ils s'opposent aux conditions de travail et aux salaires imposés par le donneur d'ordre, la SETE (Société d'exploitation de la tour Eiffel), ainsi qu'au climat de management et à la répression syndicale (182 salariés sur le site). La sortie du conflit sera positive pour les près de 200 salariés.

• **18-24 avril : les salariés de VentePrivée.com** cessent le travail sur trois sites en France pour une revalorisation de leur pouvoir d'achat à hauteur des bons résultats de l'entreprise (la société a triplé son CA sur les trois dernières années, et elle a bénéficié du CICE). Le 20 avril, 300 salariés grévistes se réunissent au siège de Saint-Denis (93), en présence d'élus PCF. L'issue du conflit est positive pour les salariés qui obtiennent l'augmentation de leur prime de participation à 700 €, l'augmentation des salaires étant renvoyée à la NAO.

• **22 mai : action fédérale à la gare Saint-Lazare.** Plus de 200 syndiqués de la Fédération venus de toute la France

répondent à l'appel à la mobilisation avec le syndicat CGT Cheminots de Paris Ouest Rive droite. Les usagers et salariés de la gare et de son centre commercial leur font bon accueil. L'après-midi, les membres de la Fédération se joignent à la mobilisation en soutien à la Fonction publique.

• **17-20 juin : la Fédération est présente au congrès mondial UNI Global Union** de Liverpool qui rassemble 2500 salariés venus de 150 pays.

• **26 septembre : la 1^{re} formation décentralisée organisée à Lyon remporte un franc succès.** Son objet : donner les outils syndicaux indispensables et préalables à la négociation de mise en place des CSE.

• **27 septembre : rassemblement à 11 heures devant le siège du MEDEF à Paris.**

• **6-10 novembre : signature du protocole de coopération et de représentation réciproque signé à La Réunion** avec les camarades de la CGT Commerce et Services de La Réunion.

• **27-29 novembre** : la Fédération participe au 15^e congrès de la FILCAMS CGIL (Fédération italienne des travailleurs du Commerce, de l'Hôtellerie, de la Restauration et des Services) à Assise.

• **15 novembre** : l'UFEC et la Fédération organisent conjointement une journée d'étude sur les ICTAM (ingénieurs, cadres, techniciens, agents de maîtrise) sur la syndicalisation de ces catégories en vue des élections CSE à venir. En 2016, on comptait 1169 syndiqués UGICT à la Fédération (+35 % en dix ans), 27 % dans un syndicat, 73 % dans

les UL. Principaux chevaux de bataille : le déséquilibre vie privée/vie professionnelle et la stagnation des salaires. 58 % demandent que le droit d'alerte sur d'éventuelles dérives d'évasions fiscales, écologiques, économiques ou autres pratiques scandaleuses soit mieux protégé par la loi.

• **19 décembre** : **mobilisation à Paris Beaugrenelle** d'un millier de camarades venus de la France entière devant le centre commercial et le supermarché Monoprix pour dénoncer la régression sociale et salariale.

• **Dans le mouvement des Gilets jaunes**, la ligne de la CGT est qu'il faut se méfier de la récupération politique, en particulier par l'extrême droite, ou des revendications d'inspiration patronale (sans surprise, le MEDF revendique la paternité du mouvement, dit partager le ras-le-bol des Gilets jaunes et demande la suppression des cotisations sociales). La place de la CGT est aux côtés des travailleurs et citoyens en souffrance, pour ramener cette colère vers des revendications claires.



2019-2020 : toujours mobilisés malgré la crise sanitaire internationale

LUTTES ET FAITS MARQUANTS DE 2019 POUR LA FÉDÉRATION

• **Février : série de manifestations partout en France des « Gilets roses »**, à l'initiative des **Assistantes maternelles de Gironde** avec le soutien de la Fédération CGT, contre le projet de réforme des retraites qui risque de leur faire perdre leur indemnité dite « de complément ».

• **5 février : plus de 160 manifestations en France et une journée de grève interprofessionnelle** en réponse à la proposition de « grand débat » proposée par Macron aux Français dits « Gilets jaunes ». Le gouvernement fait voter une loi « anticasseurs » qui fait craindre une dérive totalitaire. À partir de minuit, près d'un millier de militants envahissent le MIN de Rungis à l'initiative de l'UD 94, dont une cinquantaine de camarades de la Fédération.

• **Les « mardis de la colère » commencent** : Amazon Fontenay 94, Rungis, port de Gennevilliers, Casino, Fiducial, Monoprix, les Gilets roses, les syndiqués de l'aéroport du Bourget 93,

TUI Levallois... se mobilisent à tour de rôle contre la réforme des retraites, avec pour slogan « La vraie couleur du gilet, c'est celle de l'indignation ».

• **28 février : action devant la plateforme logistique de Castorama de Chartres en coopération du syndicat CGT ID Logistic rattaché à la fédération du Transport.** Depuis la prise de contrôle par Kingfisher, multinationale britannique propriétaire des enseignes Castorama et Brico Dépôt, les salaires n'ont cessé d'être dévalorisés.

• **9 mars : les « Ass Mat » de la Fédération sont en tête de cortège CGT** avec Sophie Binet (pas encore nouvelle secrétaire générale de la CGT !) pour défendre les droits des femmes au travail.

• **Avril 2019 : naissance d'un collectif CGT Biocoop** avec l'intention de regrouper tous les salariés de l'enseigne (société de transport Biocoop, magasins, plateformes...).

• **18 juin** : la fédération est présente

au Conseil de la Confédération des syndicats du Commerce et de la Restauration, la KPT, à Tachkent, en Ouzbékistan. La Fédération se rend aussi au siège de la FSM en Grèce à la suite de sa récente adhésion.

• **25 août (dimanche) : mobilisation de la Fédération contre l'ouverture du premier Géant Casino sans personnel dans le magasin**, en employant des salariés issus de conventions collectives qui n'appliquent pas de majorations sur le travail du dimanche, créant un dumping social dans l'entreprise et faisant une concurrence déloyale aux petits commerçants du centre-ville. La revendication : que Casino investisse dans les technologies qui allègent le travail des salariés et non qui le suppriment.

• **24 septembre : 150 000 manifestants partout en France pour dire « Non à la régression sociale »**, pour défendre le régime des retraites par répartitions et le pouvoir d'achat, pour lutter contre la précarité de l'emploi et demander le

remboursement du CICE par les entreprises qui licencient.

• **14-16 octobre** : congrès UNI Europa Commerce à Bucarest.

• **17 octobre** : au TGI de Marseille, la Fédération soutient le syndicat CGT Carrefour Marseille Le Merlan qui assigne le groupe en justice afin

d'exiger le remboursement des sommes versées dans le cadre du CICE tout en licenciant.

• **20-21 novembre** : séminaire international du Commerce à Bagnolet.

• **5 décembre 2019** : la Fédération est toujours en première ligne de la mobilisation contre le projet de

réforme des retraites. Les salariés du Commerce et des Services seraient les plus impactés, notamment les femmes, grandes perdantes du changement du mode de calcul qui ne permettrait plus de neutraliser les années de travail à temps partiel.





LUTTES ET FAITS MARQUANTS DE 2020 POUR LA FÉDÉRATION

• **10 janvier 2020** : rassemblement devant le centre commercial Auchan V2 à Villeneuve d'Asq, non loin du siège du groupe (une première depuis 20 ans) contre le plan de départs volontaires et le flou qui entoure sa mise en œuvre.

• **24 janvier et 6 février** : manifestations nationales et interprofessionnelles contre le projet de réforme des retraites.

• **2-3 février** : 3^e congrès de l'UIS Hotour de la FSM (travailleurs de l'Hôtellerie et du Tourisme) à Alexandrie, en Égypte.

• **7 mars** : « Lutte sans frontière » pour les salariés du Commerce, avec la FSM : grèves et mobilisations dans 15 pays des cinq continents. En France, actions simultanées à Toulouse (devant Auchan

Balma), Lyon (Part Dieu), Marseille (notamment devant le MEDEF et le centre Bourse) et Paris (Carrefour Boulogne).

• **18 mars 2020** : début du premier confinement dans le cadre de la crise sanitaire causée par le Covid-19. *échanges* titre « L'Urgence sanitaire au service du patronat ». Les ordonnances gouvernementales s'enchaînent pour remettre en cause le droit du travail déjà malmené par des décennies de politiques ultralibérales (durée quotidienne du travail passée de 10 à 12 heures, et de nuit de 8 à 12 heures ; réduction du temps de repos entre 2 journées de 11 à 9 heures, durée de travail maximale hebdomadaire passée

de 48 à 60 heures, extension du travail le dimanche...).

Dans le même temps, certaines directions d'enseignes poursuivent, voire accélèrent, malgré la pandémie, leurs projets antisociaux : PSE chez Cora, vente de Leader Price à Aldi, automatisation des caisses et transfert des réserves à la logistique chez Casino, polyvalence chez Carrefour, PSE chez Auchan... Les agents du Commerce et des Services, notamment ceux des commerces dits « essentiels », des Services à la personne et de la Sécurité, doivent souvent continuer à travailler sans équipements de protection contre le virus.

Pendant la pandémie, une trentaine de

salariés décèdent parmi les agents de sécurité, dont 17 camarades CGT et parmi eux 3 délégués syndicaux et un délégué du personnel. La Fédération porte plainte contre le ministre du Travail et contre Carrefour.

• **11 mai 2020 : fin du premier confinement**, reprise d'activité des centres commerciaux sauf ceux de plus de 40 000 m², fermés jusqu'au 10 juillet. La Halle, André, Conforama, Alinéa... les « petites » entreprises connaissent la crise.

• **16 juin : la Fédération s'associe à la mobilisation des soignants** pour exiger des moyens pour la santé, les personnels des EHPAD et les aides à domicile.

• **9 juillet : #entrer dans la lumière** rassemble devant le centre commercial Italie 2 les salariés qui ont été en première ligne pendant le confinement (SAP, agents de sécurité, GD, Restauration collective, Bricolage...) et qui réclament des augmentations de salaire et une véritable reconnaissance en contrepartie du travail accompli.

• **Juillet : mobilisation des salariés du voyageur allemand TUI** après l'annonce de 600 licenciements sur 900 employés, de la liquidation du

réseau d'agences intégrées sur le sol français, de la délocalisation des emplois à l'étranger. Une annonce déshumanisée faite par un PDG tranquillement installé au Maroc, au moyen d'un SMS demandant de se connecter à une visio... Le choc est énorme car, depuis le début de la crise sanitaire, TUI a bénéficié de la prise en charge totale du chômage partiel, des 10 millions d'aides du CICE, des aides du gouvernement allemand pour maintenir les emplois pendant la pandémie...

• **17 septembre 2020 : mobilisation interprofessionnelle.**

• **8 octobre : la Fédération demande des comptes à la galaxie Mulliez** (Auchan, Top Office, Alinéa, Happy Chic...), devant le siège social d'Auchan, à l'initiative de la Fédération et de l'UD du Nord. Le groupe a lui aussi supprimé des postes tout en touchant 500 millions d'euros du CICE.

• **15 octobre : la Fédération est dans la rue** avec les secteurs de la santé.

• **17 octobre 2020 : la Marche pour l'emploi et pour la dignité** arrive à Paris après plusieurs étapes à travers le pays. Elle converge avec la Marche des solidarités des travailleurs sans-papiers.

• **20 novembre : le tribunal d'Évry**

condamne Carrefour Hypermarchés à suspendre la mise en œuvre actuelle et le déploiement futur de sa nouvelle organisation du travail « TOP » pour Team Organisation Project.

• **29 et 30 novembre : les « Assises nationales pour la riposte générale et le changement de société »** rassemblent 400 militants CGT issus de 20 fédérations et venus de toute la France à Martigues (13).

• **10 décembre : 300 militants du HCR et de la Restauration collective se rassemblent à La Défense** à l'initiative de l'UL de La Défense, du comité des privés d'emploi, de l'UL Paris 8, de l'UD 92, du syndicat HPE.

• **Tout au long de cette année 2020 a eu lieu la campagne en vue des 3^e élections professionnelles des salariés des TPE et des particuliers employeurs** : nouveau Tour de France, avec 12 étapes en région, réalisation d'un bulletin d'information, *La Gazette*, adressé aux organisations où la Fédération est présente, et un site d'information dédié : respecgt.fr. En raison de la crise sanitaire, puis d'un recours contentieux, ces élections prévues fin 2020 ont été reportées en 2021.



MARCHE POUR L'EM
POUR LE DROIT DE VIVRE ET

EMPLOI ET LA DIGNITÉ
TRAVAILLER DIGNEMENT



Depuis 2021 : la consolidation des actions

Novembre-décembre 2021 : 15^e congrès à Marseille

« Engagés et déterminés pour la conquête de nouveaux droits. » Tel est le mot d'ordre du 15^e congrès de la Fédération qui s'ouvre à Marseille, le 29 novembre 2021. Les camarades de Cuba invités ne peuvent être présents comme prévu à cause de la quarantaine de dix jours imposée aux visiteurs étrangers à cause de la pandémie de Covid-19. Ce n'est que partie remise. En revanche, George Mavrikos, alors secrétaire général de la FSM, a pu faire le déplacement, et Philippe Martinez, secrétaire général de la CGT, est également présent.

Après l'annulation du congrès de Reims de 2018, il s'agit de présenter des versions amendées et enrichies des deux résolutions déjà adoptées qui constituent la feuille de route de la Fédération pour les trois années à venir, et d'une troisième résolution : « Engagés et déterminés pour la conquête de nouveaux droits ». Ces résolutions sont adoptées à 96,96 %, 95,05 % et 82,65 %.

Le regroupement des 58 conventions collectives nationales couvrant les métiers de la Fédération en 3 conventions collectives (Commerce, Services, HCR) fait aussi l'objet des travaux, pour garantir la transférabilité des droits

conquis et applicables (complémentaire santé, prise totalement en charge par l'employeur, 13^e mois plein, congés conventionnels).

Il s'agit également de représenter au vote la modification des statuts visant à permettre à chaque syndiqué de s'exprimer dans l'organisation, y compris ceux qui ne font pas partie de syndicats statutaires. Désormais, les sections de syndiqués pourront aussi être représentées au congrès (révision de l'article 1 des statuts). Ces statuts simplifiés et clarifiés sont de nouveau adoptés à une nette majorité (85,07 %), ce qui prouve que les syndicats du Commerce et des Services continuent à partager la vision de leur direction fédérale.

La nouvelle liste, qui présente une parité parfaite, est d'ailleurs élue à 92,8 %, et le congrès adopte la désaffiliation du syndicat ANSAMBLE. Amar Lagha revient sur ces moments :

/// Nous avons subi un acharnement pendant deux ans. Pendant que vous répondez aux attaques internes, vous ne répondez pas à celles qui viennent de l'extérieur, au détriment des travailleurs. Il est sain d'avoir des débats, des divergences, mais quand une majorité l'emporte, la démocratie veut que ses décisions soient respectées.

LUTTES ET FAITS MARQUANTS DE 2021 POUR LA FÉDÉRATION

• **23 janvier** : des milliers de personnes manifestent à Paris à l'appel des salariés de TUI contre le massacre social annoncé, malgré le mauvais temps et une forte présence policière.

• **4 février** : rassemblement devant Bercy organisé par la Fédération contre l'hécatombe sociale dans l'hôtellerie, la restauration et le tourisme depuis le début de la pandémie, et contre les cadeaux de Macron aux grands groupes. Ainsi, ACCOR Invest a bénéficié d'un prêt garanti de l'État de près d'un demi-milliard d'euros sans contrepartie, ce qui n'a pas empêché un plan social avec 767 suppressions d'emploi à la clé, contrairement à la consigne du gouvernement « si PGE, pas de PSE »...

• **8 mars** : début de l'opération « Solidarité Cuba ». Appel aux dons et collecte de produits de première nécessité pour remplir un conteneur qui sera envoyé à La Havane pour aider à supporter les effets du blocus. Le conteneur partira de Montreuil le 6/10.

• **11 mars** : rassemblement à la centrale de Gardanne près de Marseille, contre la fermeture de cette centrale thermique sous prétexte de

préoccupation écologique alors que les salariés ont un projet ambitieux de rénovation et de diversification pour ce site. Les syndiqués CGT de la Sécurité contribuent au succès de cette mobilisation.

• **22 mars** : après 8 ans d'enquête, début du procès d'IKEA qui a tenté d'imposer une gestion de l'entreprise par l'intimidation et des méthodes répressives visant les salariés et les représentants syndicaux. La Fédération

s'est constituée partie civile.

• **22 mars-6 avril** : 3^e élections professionnelles pour les salariés des TPE et des particuliers employeurs, mais il est très difficile de mobiliser après les deux reports du scrutin, à cause de la crise sanitaire, puis d'un recours contentieux. La CGT reste en tête avec 26,3 % des suffrages, une progression de 1,19 point et toujours 10 points devant la CFDT avec un très faible taux de participation (5,44 %).



- **8 avril 2021 : rassemblement devant le siège national du MEDEF** pour une augmentation immédiate des salaires de 300 €, le remboursement des aides publiques et l'arrêt des licenciements.
- **30 avril : rassemblement devant le siège du groupe FNAC Darty** de salariés venus de toute la France. À la FNAC Saint-Lazare à Paris, ils sont accueillis comme des délinquants par les forces de l'ordre : interdiction d'entrer dans le magasin, identités relevées, verbalisations...
- **1^{er} mai** : la Fédération condamne avec la plus grande fermeté les violences policières dont a été victime le cortège de la CGT.
- **25 mai : la loi dite « sécurité globale » met les libertés publiques en danger.** Pour échapper à un troisième confinement, le gouvernement instaure de nouvelles mesures sanitaires contraignantes comme le couvre-feu à 18 heures et la fermeture des centres commerciaux de plus de 20 000 m², alors qu'il ferme les yeux sur les queues

dans les supermarchés ou encore les foules aux heures de pointe dans les transports...

- **1^{er} juillet : entrée en vigueur des nouvelles modalités de calcul du salaire journalier de référence et de la durée d'indemnisation chômage,** conformément au décret du 30 mars. Les droits de 1,15 million de personnes vont baisser de 17 à 40 %. Les plus touchés par cette décision injuste, absurde et indécente seront les plus précaires (contrats courts, espacés, jeunes de moins de 26 ans).
- **2 juillet : 25 magasins Monoprix sont en grève** pour dénoncer sous-effectif et mauvaises conditions de travail.
- **23 septembre : les aides à domicile se mobilisent partout en France** à l'appel des quatre fédérations CGT concernées (Commerce et Services, Santé, Organismes sociaux, Services publics).
- **5 octobre : « Tous ensemble contre la précarité ».** Deux cents rassemblements en France.
- **7 octobre : assemblée générale**

des militants de la Grande Distribution à Montreuil. En ressort un tract branche multi-enseignes pour sensibiliser les salariés aux conditions de travail.

- **19 octobre : mouvement de grève sans précédent chez H&M** (plus de 1200 travailleurs se déclarent grévistes, des dizaines de magasins doivent fermer). La direction est contrainte d'ouvrir les négociations et répond en grande partie aux revendications salariales.

Le même jour, 300 personnes se rassemblent à Paris devant le siège du GES (Groupement des entreprises de sécurité privées).

- **À partir du 20 novembre : mobilisation des salariés du Bricolage et de Séphora** pour leurs salaires dont l'augmentation est ridicule en rapport aux hausses de chiffres d'affaires réalisées pendant la crise sanitaire (notamment grâce au e-commerce).



LUTTES ET FAITS MARQUANTS DE 2022 POUR LA FÉDÉRATION

- **1^{er} janvier** : la convention collective des salariés des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile est réécrite et signée par la CGT en 2021 entre en application, avec de belles avancées pour les salariés.
- **26-27 janvier** : la Fédération est représentée en Égypte au forum international sur la sécurité et les conditions de travail en Égypte dans le secteur des services publics et du tourisme.
- **27 janvier** : 150 000 personnes protestent contre la faiblesse des rémunérations dans différentes manifestations interprofessionnelles, journée où la Fédération est bien présente.
- **9 février** : rassemblement à Paris et cortège jusqu'à l'Assemblée nationale d'environ 1000 personnes venues de toute la France, dont un grand nombre de salariés issus de petites enseignes, habituellement moins présentes.
- **18 février** : mobilisation intersyndicale de la branche Sécurité Sûreté (CGT, FO, CFDT, CFTC, CFE CGC, Unsa et Sud solidaire) devant le GES à Paris contre la précarité qui touche 78 % des 180 000 salariés du secteur.
- **24 février** : la Russie envahit l'Ukraine. La Fédération dénonce la guerre et son cortège d'horreurs, mais réaffirme sa solidarité avec les travailleurs de Russie et d'Ukraine.
- **12 mars** : action au Carrefour Market de Courbevoie contre les effets délétères de la location-gérance sur l'emploi et les conditions de travail.
- **17 mars** : 160 rassemblements, 80 000 participants au total dans toute la France pour une journée d'action intersyndicale et interprofessionnelle (nouvelle journée le 31 mars).
- **1^{er} avril** : belle mobilisation malgré le froid glacial et la neige de 500 agents pour exiger la réouverture des négociations de salaire dans la branche Prévention Sécurité et Sûreté aéroportuaire. Le 13 mai, rassemblement sur le parvis de La Défense.
- **6-8 mai** : le congrès de la FSM réunit plus de 400 délégués à Rome.
- **14 mai** : Emmanuel Macron est réélu président de la République.
- **16 mai** : mobilisation de la Fédération contre la cession des magasins Nouveaux Robinsons, coopérative ancrée dans l'écologie sociale et solidaire. Neuf de ses magasins doivent être vendus à un fonds spécialisé dans les franchises, tout en conservant leur nom.
- **9-11 septembre** : Fête de l'Huma, après deux ans sans cette manifestation à cause de la crise sanitaire. La Fédération y est de nouveau bien présente avec son stand.
- **28 septembre-3 octobre** : accueil d'une délégation égyptienne à la Fédération à Montreuil.
- **29 septembre** : manifestation interprofessionnelle pour l'augmentation des salaires, alors que l'inflation devient sérieuse (+ 6,2 % en un an selon l'INSEE) et que la réforme des retraites se profile avec un relèvement de l'âge de départ annoncé à 65 ans.
- **4 octobre** : lancement de la grande campagne de syndicalisation au centre commercial Val d'Europe (77).
- **18 octobre, 27 octobre, 10 novembre** : manifestations interprofessionnelles dans toute la France, comme le 29 septembre.
- **20 octobre** : mobilisation des salariés du Bricolage à l'appel de la Fédération devant l'enseigne Castorama de Gonesse (95).



- **16 et 25 novembre 2022** : vendredis noirs aux Galeries Lafayette Haussmann. Forte mobilisation aussi chez Séphora, Cultura (40 magasins en grève dans toute la France !), Monoprix, Leclerc, Carrefour...
- **7-8 décembre** : occupation du centre commercial Bercy 2 et Carrefour Charenton-le-Pont toute la nuit et toute la journée pour réclamer de meilleurs

salaires et conditions de travail. La direction est déboutée de sa demande d'assignation en justice des salariés en grève.

- **9-14 décembre** : la Fédération est invitée à un séminaire international à Sharm-El-Sheikh, en Égypte.
- **22 décembre** : occupation de La Samaritaine à Paris.



PAS TOUCHE À LA CAFÉTÉRIE, NI À VICTOR !

En 2021, la cafétéria du siège de la CGT gérée par l'association SCER est contrainte de fermer. À force de toujours choisir le prestataire moins disant, l'outil de travail s'est délabré, les clients sont devenus moins nombreux, et le cercle vicieux de la perte d'activité s'est enclenché.

Le nouveau prestataire choisi à la place de Délisaveurs, Elior, n'entend pas reprendre tous les salariés de l'ancien prestataire, notamment le délégué syndical, Victor Medokpo, véritable figure de la vie de la cafétéria.

La fédération Commerce Services monte naturellement au créneau et réclame à la CGT de s'appliquer à elle-même ses propres principes, en embauchant à demeure pour le siège les salariés nécessaires pour gérer la restauration en régie (car au-delà de la seule cafétéria, c'est aussi la cantine et le service pour le soir qui sont concernés). À défaut, elle exige au moins que le nouveau

prestataire choisi renouvelle les contrats des salariés présents comme il s'était engagé à le faire. Pendant plus d'un mois, la cafétéria est occupée pour manifester et soutenir le camarade Victor. Une première dans le patio du siège de la CGT !

Des membres de la direction fédérale, avec le syndicat de la cafétéria, tiennent eux-mêmes le point de vente de 7 heures du matin à 15 heures. « Épuisant », se souviennent ceux qui étaient à la manœuvre avec les camarades de la Restauration. « Pour l'occasion, les syndiqués d'Elior, de Sodexo... Tous bossaient ensemble ! On avait une super ambiance, de la musique, mais c'était éreintant ; on ne pouvait pas tenir. »

Finalement, il est impossible de s'entendre avec le prestataire et le coût de la prestation est trop cher. La cafétéria et les services de restauration du siège de la CGT restent à ce jour fermés.



LUTTES ET FAITS MARQUANTS DE 2023 POUR LA FÉDÉRATION

La Fédération prépare les élections professionnelles car 80 % des entreprises de ses secteurs vont voter en fin d'année. Réussir ces élections est essentiel car une CGT majoritaire dans l'entreprise peut imposer d'autres choix.

• **19 janvier** : 2 millions de manifestants dans les rues dans toute la France contre la réforme des retraites.

La journée est intersyndicale, interprofessionnelle, et les lycéens et étudiants rejoignent les cortèges. De nouvelles mobilisations similaires ont lieu les 31 janvier, 7, 11 et 16 février.

• **8 février** : la CEF décentralisée à Saint-Brieuc vote à l'unanimité de l'envoi d'un **second conteneur à Cuba**, essentiellement de produits alimentaires.

• **2 mars** : la Fédération organise le **blocage du Casino Massena à Paris**, contre la diminution de près de la moitié de ses effectifs.

• **3-5 mars** : action intersyndicale gagnante des salariés d'Intermarché qui fait date. Pour la première fois, les 37 entrepôts d'Intermarché se sont accordés pour se mettre en grève ensemble pour que la direction ne

puisse pas transposer les commandes et approvisionnements dans les centrales non grévistes. L'accord trouvé prévoit 7,8 % d'augmentation des salaires, une prime de transport de 400 € net, et le passage des tickets repas de 8 à 9,5 €.

• **20 mars** : **début de la grève chez Vertbaudet** à la suite de NAO prévoyant 0 % d'augmentation de salaire. Propos sexistes, flicage insupportable des salariés, une centaine de grévistes, en majorité des femmes à temps partiel, pour l'augmentation de 20 % des salaires des embauches et la retraite à 60 ans. La direction refuse de négocier et assigne des grévistes en justice. S'ensuit un appel au boycott, l'occupation jour et nuit 7j/7 des locaux, un piquet de grève. Les 14 et 16 mai, la direction envoie les CRS déloger les grévistes, deux camarades se retrouvent en garde à vue, une gréviste est molestée... Tout cela se passe à Tourcoing, dont l'ancien maire n'est autre que **Gérald Darmanin**, ministre de l'Intérieur en exercice... Et Vertbaudet appartient au fonds de pension Equistone dont le principal

actionnaire est le fils de François Fillon. Le combat des salariés de Vertbaudet est un exemple de dignité et de lutte gagnante. Après 2 mois de grève, un accord de fin de conflit a été trouvé avec la direction qui a entendu une grande partie des revendications, sans aucune sanction disciplinaire contre les grévistes. Les salariés obtiennent une augmentation de 140 € net mensuels, avec clause de revoyure en fonction de l'inflation, l'embauche de 30 intérimaires, et la fin de la proratisation du 13^e mois.



- **22 mars** : début de la 2^e campagne de syndicalisation de la Fédération à Reims, dans la zone commerciale Cormontreuil où se trouve l'hypermarché Cora.
- **27-31 mars** : 53^e congrès confédéral à Clermont-Ferrand. **Sophie Binet remplace Philippe Martinez** comme **secrétaire générale**. Elle est la **première femme** à occuper cette fonction en 128 ans d'existence de la CGT.
- **1^{er} mai** : pour la première fois depuis 20 ans, le 1^{er} mai est intersyndical. Castorama est en grève : 11 magasins de l'enseigne sont occupés de jour et de nuit par des travailleurs qui demandent une revalorisation des

salaires, tous statuts confondus.

- **6 juin** : **dernière journée de grève contre la réforme des retraites** avant son adoption.
- **15 juin** : 300 salariés de la branche Sécurité et Sûreté se rassemblent devant le ministère de l'Intérieur pour demander de meilleurs salaires et conditions de travail, avant la Coupe du monde de rugby et les Jeux olympiques et paralympiques à venir.
- **7-8 juillet** : **lancement de la campagne pour la défense des droits des saisonniers** (Agroalimentaire, Prévention Sécurité et HCR) 2023 à Avignon en présence de Sophie Binet, avec pour mot d'ordre « Le travail n'a pas de saison ». Les études montrent

qu'il manque 150 000 salariés dans le HCR et on prévoit une hausse de 36 % des besoins pour les JO. La caravane des saisonniers poursuit sa route en passant par Cagnes-sur-Mer, Saint-Laurent-du-Var, La Rochelle et Poitiers.

- **13 octobre** : la **journée européenne de mobilisation sur les questions d'égalité entre les hommes et les femmes** et sur les salaires rassemble 150 000 participants dans toute la France.
- **19 octobre** : **rassemblement devant Bercy** de membres de la Fédération venus de toute la France pour la défense du pouvoir d'achat et contre le développement de la sous-traitance et de la location-gérance.



La formation des militants, plus que jamais au cœur des actions de la Fédération

Depuis ses origines en 1973, la Fédération rassemble des secteurs où le militantisme est moins ancré dans les habitudes que dans les secteurs industriels, et des travailleurs qui ont moins l'habitude de se syndiquer : beaucoup de jeunes, de femmes, de salariés en emploi précaire. La formation des militants a donc toujours été essentielle pour elle et **depuis 2014, la nouvelle direction fédérale a fait le choix de consacrer des moyens encore plus importants à la formation.**

Un pôle dédié a été mis en place. Il compte douze membres dont cinq assurent des formations, eux-mêmes étant formés auprès de la Confédération au Centre Benoît Frachon.

Ce pôle est responsable du contenu des modules et assure une direction de stage pour chaque session. Les stagiaires ne sont plus livrés à eux-mêmes une fois l'inscription administrative réalisée : leur directeur de stage s'assure que la logistique se passe bien avant, pendant et après leur stage ; il assure une présence fédérale.

Les directeurs de stage jouent un rôle important pour accompagner la formation, mais aussi pour repérer les militants qui ont le potentiel pour assurer la relève. C'est l'occasion de faire connaissance avec ceux qui ont l'appétence de rejoindre l'équipe fédérale.

Les formations sont également un moment important pour créer de la cohésion entre

militants de différentes branches et origines géographiques, dont les bénéficiaires se font sentir bien au-delà de la durée du stage lui-même. Les temps informels, pauses, repas font en cela partie intégrante des formations. Le financement des formations (y compris logement, restauration et transport des stagiaires, et, éventuellement, celui des formateurs qui viennent de l'extérieur) est pris en charge par la Fédération, le salaire des stagiaires pendant les jours de formation étant à la charge de l'employeur.

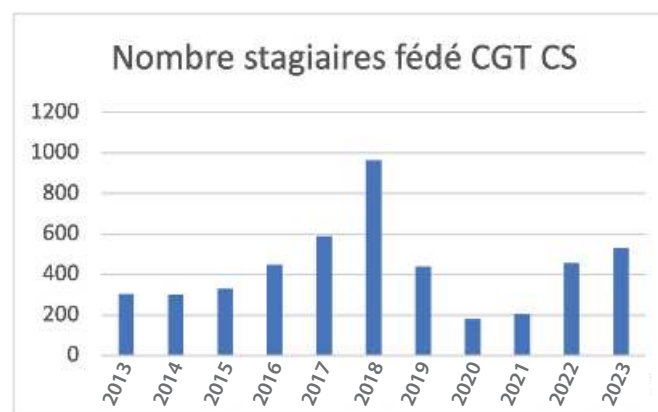
Depuis 2015, une décentralisation de certaines formations est possible, car il est parfois compliqué pour les militants de venir jusqu'à Montreuil, et les besoins sont nombreux avec la mise en place des CSE. La première cession décentralisée à Lyon en 2018 a affiché complet en rassemblant une soixantaine de camarades de diverses entreprises. Son objet était de donner les outils syndicaux indispensables à la négociation de mise en place des CSE. Une autre a eu lieu à Toulouse. Ces sessions s'organisent à la demande, en fonction des besoins qui remontent des régions.

Le calendrier fédéral des formations est adapté au plus près des besoins des camarades. Des journées ATMP (travail de nuit, souffrance au travail, nouvelles organisations du travail) cofinancées par la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) ont ainsi été mises en place, ainsi que des formations dédiées à la négociation des protocoles d'accord préélectorales (PAP), essentielles depuis la réforme des institutions représentatives du personnel (IRP) entrée en vigueur en 2018.

Amel Ketfi, responsable du pôle Formation, explique cette évolution :

Le nombre de stagiaires est en croissance constante. Tous nos plans de formation sont complets et des sessions doivent souvent être ajoutées, pour que le nombre de stagiaires n'excède pas 20 personnes. Aucun prérequis n'est exigé pour suivre une formation, même si les militants sont censés avoir suivi le niveau 1 de formation syndicale au niveau de leur union locale – mais comme beaucoup d'UL sont défaillantes, on ne peut pas l'exiger sauf à exclure des camarades.

La Fédération produit les supports de formation utilisés par les formateurs. Elle publie aussi un guide sur les élections de CSE car il y a beaucoup de besoins de formation pour les DSC et DSN. Une « mallette PAP » est également distribuée. Notre pôle a aussi la charge du sujet complexe des négociations avec les pouvoirs publics sur la formation professionnelle dans les branches de la Fédération. L'un de nos projets est d'ailleurs d'éditer un livret qui récapitulerait les différents dispositifs de formation professionnelle dans nos secteurs, car nos militants ont du mal à y voir clair.



< Depuis 2013, on observe une forte hausse du nombre de stagiaires de la Fédération, la chute en 2020-2021 étant liée à la pandémie de Covid-19.

15 sept
2016

Exigeons l'abrogation de la loi Travail

Lieu du rassemblement :

Commerce
Distribution
Services
la cgt

HIER
Soutenues par des
applaudissements massifs

Fédération
Commerce
Services
la cgt



**AUJOURD'HUI
avec elles en manif !**



**Ouverture des magasins
le dimanche ?**



Fédération
Commerce
Services
la cgt
sap.cgt.fr

**augmentation des salaires,
c'est possible !**

Engagés, déterminés,
écrivons l'histoire.

JE REJOINS LA **(GT**

"hasta la victoria siempre"



Le 8 septembre 2022, la première salle fédérale de réunion et de formation au siège de la Fédération à Montreuil reçoit le nom du camarade Michel Calicat, membre de la CEF, décédé le 8 janvier 2021.

Salarié du Groupe Casino ayant reçu une formation d'élus aux prud'hommes, Michel Calicat

avait intégré la CEF au congrès de Poitiers en 2011. Son action de militant a donné une forte impulsion au collectif Grande Distribution. Il reste dans les mémoires pour son souci permanent de bien intégrer les nouveaux syndiqués et l'attention qu'il portait à la transmission des savoirs et des connaissances pour

analyser les situations et proposer des solutions.

Le vote de la CEF pour donner son nom à la salle de formation de la Fédération a été unanime et l'inauguration a eu lieu en présence de l'UD 13 d'où il était originaire, des membres de la CEF, de camarades de la CGT Casino et de ses filles.



En outre, des formations sont proposées à ses membres par le syndicat CGT-SAP, en partenariat avec la Fédération des particuliers employeurs (FEPEM).

Lutter contre la précarité et la dissolution de la communauté de travail

Parmi les axes essentiels de l'action de la Fédération, il y a bien sûr la lutte contre la précarité des travailleurs, qui passe par la défense de leur pouvoir d'achat et leur protection contre le développement du temps partiel subi.

Un SMIC à 2000 € pour tous est une revendication centrale, tout comme la **valorisation en termes de salaire des contraintes spécifiques et de l'utilité sociale des métiers peu qualifiés**, comme on valorise le fait d'avoir des responsabilités ou d'assurer un encadrement pour les postes plus qualifiés.

Ainsi, pour la Fédération, l'astreinte du dimanche dans les HCR et le Tourisme, mais aussi les contributions à la santé publique pour les femmes de ménage, à l'éducation pour les assistantes maternelles, à la solidarité intergénérationnelle pour les services à la personne devraient être reconnues et valorisées dans les rémunérations, car elles constituent à elles seules un coefficient multiplicateur qui vient augmenter le salaire d'entrée de grille, une grille qui doit tenir compte à la base de la formation initiale, continue et de l'expérience.

La lutte contre la précarité implique aussi de combattre la dissolution de la communauté de travail qu'entraînent le développement de la sous-traitance ou de la location-gérance dans les grands groupes, ainsi que l'utilisation à mauvais escient des nouvelles technologies pour « ubériser » les relations professionnelles.

La communauté de travail peut être définie comme l'ensemble des travailleurs participant de près ou de loin à la production ou à la commercialisation d'un même produit, d'une même prestation ou d'un même service, et travaillant dans la même entreprise, qu'ils en soient salariés ou non. Ses intérêts sont opposés à ceux du patronat, qui vise toujours plus d'économies en externalisant autant que possible.

Lors du congrès confédéral de Marseille en 2016, la CGT a décidé de syndiquer les autoentrepreneurs et travailleurs indépendants dont la subordination aux plateformes est avérée. En 2017, la Fédération a été la première à apporter son soutien aux livreurs de repas à vélo en Gironde en 2017. Alors que certains, au sein même de la CGT, considéraient ces travailleurs comme des « patrons » car bon nombre d'entre eux s'installent avec le statut d'autoentrepreneur, la Fédération les a aidés à créer leur premier syndicat qui est devenu l'un de ses adhérents. En dépit de leur apparente indépendance, ces travailleurs sont en effet souvent dépendants d'un seul client, la plateforme de livraison de repas, sans que cette dernière leur assure le minimum de protection



sociale. Aujourd'hui, ces syndicats de livreurs à vélo sont suivis par la fédération Transports, mais c'est bien la fédération Commerce Services qui a soutenu leur émergence. Stéphane Fustec, conseiller de la Fédération en charge des SAP, s'en souvient :

Nous avons beaucoup appris auprès de ces travailleurs. Bien souvent, ce sont eux, les nouveaux prolos !

Lors des Tours de France des campagnes TPE, nous rencontrons ces jeunes livreurs, nous leur expliquons ce qu'est un salaire socialisé (autant éviter qu'ils le comprennent à leurs dépens en cas d'accident sans assurance...).

Le développement des plateformes arrive comme un raz-de-marée dans les SAP, en avançant masquées : elles laissent planer le doute et les particuliers pensent que les personnes qu'ils emploient sont salariées des plateformes, alors que pas du tout.

Les hôteliers ne se sont pas inquiétés quand Airbnb est arrivé, et quand ils se sont réveillés, il était bien tard... Ne faisons pas la même erreur. Dans les SAP, le contact humain reste très important mais la tendance est là : les plateformes gagnent aussi du terrain ! La CGT doit anticiper et sensibiliser les auxiliaires de vie, les aides ménagères et tous les autoentrepreneurs utilisant ses plateformes, c'est un travail de longue haleine.

La lutte s'articule peut-être également autour de modèles coopératifs et vertueux qui peuvent

constituer des alternatives à la suprématie des grandes plateformes marchandes, pour créer des collectifs d'indépendants, des sortes de coopératives d'activités et d'emplois, comme il en existe avec Coopcycle ou Stuart en Belgique pour les livreurs à vélo et coursiers du « dernier kilomètre », ou encore Coopaname en France.

Au-delà du **développement néfaste des plateformes d'intermédiation, il s'agit d'éviter que les nouvelles technologies viennent déshumaniser les relations** avec les clients, alors qu'elles devraient avoir vocation à alléger la pénibilité des métiers du Commerce et des Services.

C'est le cas avec le développement des caisses automatiques, mais aussi, par exemple, dans la sécurité aéroportuaire, où les dispositifs digitaux censés assurer la sécurité des voyageurs relèguent les agents de sûreté à des fonctions de supervision. Le nombre d'emplois s'en trouve réduit, et ceux qui restent voient se dégrader leurs conditions de travail, du fait de la vigilance et de la polyvalence accrues qui leur sont demandées.

De même, pour « parfaire le parcours du client », la Grande Distribution utilise les nouvelles technologies pour asservir les travailleurs et les réduire à un outil adaptable aux cadences des robots, dénués de toute capacité de réflexion. On les empêche ainsi de penser leur travail, de lui donner un sens, et d'avoir une influence sur lui.

La Fédération Commerce Services est la plus affectée par le poids croissant du e-commerce.

E-commerce, vente en ligne ou commerce électronique : quel que soit le nom qu'on donne aux échanges de biens et services sur internet ou sur mobile, leur développement change la donne pour de nombreux travailleurs de la Fédération. Ces ventes ont été multipliées par 5 entre 2004 et 2010, avec une croissance de 80 % de 2009 à 2012. Et le phénomène a continué de progresser à partir de 2020, à la faveur de la période de confinement sanitaire.

Six marchés de biens concentrent les trois quarts

des ventes aux particuliers :

- le tourisme (le e-tourisme représente 40 % des ventes en ligne et 20 % du marché),
- les produits techniques (électroménager, informatique, photo) ;
- le textile, habillement chaussure,
- l'ameublement et la déco,
- les produits culturels (2^e marché du e-commerce),
- l'alimentation.

Pour les consommateurs, le e-commerce présente un attrait certain : des prix moins élevés que dans le commerce traditionnel (dans la même enseigne), des gains de temps, l'économie du déplacement, des offres innovantes, une impression de modernité...

Pour les salariés, les conséquences sont déléteres, notamment avec l'externalisation des plateformes là où le coût du travail est moindre et où les conditions de travail sont intolérables. Quid du contact humain, du professionnalisme, du conseil que sont censés apporter les professionnels du secteur ? Le devenir des métiers de la vente est en danger. Certes, de nouveaux métiers se développent : au lieu des vendeurs ou des caissiers, les « trafic managers », « les animateurs de vente en ligne » font leur apparition... mais en nombre bien inférieur, et sans aucune protection en matière de droit du travail.

Quant à la **sous-traitance et à la location-gérance, elles ne cessent de se développer**, en particulier dans les métiers du Commerce et des Services. Par exemple, dans l'Hôtellerie, le nettoyage est souvent externalisé alors qu'il est au cœur de l'activité d'un hôtel. Les hôteliers ont recours à la sous-traitance pour réaliser des économies, et les travailleurs des prestataires ne

bénéficient pas des accords d'entreprise, de l'avancement, etc. Le secteur du nettoyage en France, c'est 500 000 salariés, dont 200 000 en Île-de-France.

Dans la Grande Distribution, le modèle de la location-gérance fait des ravages. L'un des enjeux des années à venir pour la Fédération est de continuer à syndicaliser et à défendre tous les



travailleurs, qu'ils soient salariés d'un donneur d'ordre ou de ses sous-traitants ou gérants prétendument indépendants.

Beaucoup d'autres procédures légales permettent à des patrons charognards de s'emparer d'entreprises, souvent en difficulté mais pas toujours, pour les saigner et les jeter en sacrifiant au passage des milliers de salariés, sous couvert de restructurations. Le tout sous l'œil bienveillant et inerte de Bercy et du gouvernement. Liquidation de Camaïeu, vente de Go Sport, mise en péril de milliers de salariés des Galeries Lafayette et de La Grande Récré... Les exemples sont malheureusement innombrables. Fin 2023, Casino cherche à céder tous ses magasins, Habitat est en liquidation judiciaire, les enseignes de l'habillement font figure de secteur sinistré... **Pour stopper ces destructions à grande échelle et responsabiliser pénalement les auteurs, donc les patrons, la Fédération porte un ambitieux projet de loi de grande envergure qui devrait aboutir d'ici au prochain congrès fédéral de La Rochelle de décembre 2024.**

L'enjeu de la structuration pour la syndicalisation et la défense des droits de tous les travailleurs

Le pôle Orga et Vie syndicale est très important pour la Fédération puisqu'il définit, conjointement avec les autres pôles, la



préparation des élections professionnelles, mais aussi la syndicalisation, la structuration et le suivi des camarades détachés.

Pour préparer les élections professionnelles, la Fédération aide les camarades à déposer des listes partout où c'est possible avec des appels à candidatures, des tracts, un accompagnement à la rédaction des professions de foi... Plusieurs guides sont mis à leur disposition, comme un « Guide élections » et un « Guide du contrôle de la représentativité » pour que les PV soient bien enregistrés. Certaines actions sont ciblées là où les gisements potentiels de syndicalisation sont

importants : ainsi, en 2023, la Fédération a mis en place un plan de travail spécifique sur le Commerce de gros où sa représentativité – comme celle des autres organisations syndicales – est quasi nulle. Or, ce secteur compte 700 000 salariés, pas loin des effectifs de la Grande Distribution, qui est à 850 000 salariés.

En matière de syndicalisation, la Fédération déploie une campagne médias avec des affiches, des spots radio et des publicités dans les journaux et le pôle Orga met à disposition des camarades du matériel syndical : livret répertoriant les statuts possibles pour un syndicat, guide « Comment créer son syndicat », supplément *d'échanges* sur la vie syndicale édité trois fois par an... La campagne « 1+1 » vise à aider chaque syndiqué à rallier au moins un travailleur de son entourage, en fournissant des affiches et un livret.

Charles Dassonville, responsable du pôle Orga et Vie syndicale, détaille les quatre actions de la grande campagne de syndicalisation prévue en 2024 :

Cinq grandes étapes sont prévues en 2024. La première a eu lieu chez Disney. Comme nous étions nombreux, ils nous ont laissés rentrer dans la Vallée des marques, une première depuis la création de ce centre commercial. On y a fait beaucoup d'adhésions malgré le mauvais temps. Plus récemment, dans le centre-ville de Rouen, l'accueil a été super partout, tout le monde prenait nos tracts, et nous avons fait une quinzaine d'adhésions. Le secrétaire de l'UD a proposé

d'organiser lui-même une seconde date et celui de l'UL du Havre nous demandait le soir même quand on viendrait faire la même chose chez lui. À Orléans, l'UD a acté le fait de faire une campagne de syndicalisation en centre-ville.

Dans tous nos départements, on a des centres-villes et on peut démultiplier ce type d'action. Pour certaines Fédérations CGT, industrielles par exemple, il est possible d'avoir des départements où elles ne sont pas représentées. Mais pour le Commerce, c'est impossible : il n'y a pas de centre-ville sans commerces !

La prochaine étape de notre campagne est prévue en Nouvelle-Aquitaine, puis nous irons en région PACA fin 2024 (hors 06 et 13 où nous sommes déjà allés).

C'est aussi le pôle Orga qui vérifie que les statuts des syndicats affiliés qui parviennent à la Fédération respectent bien ses règles statutaires, et qui envoie un état de l'organisation à chaque membre de la direction fédérale et à chaque détaché dans les territoires. Parce qu'il est essentiel de suivre l'évolution des effectifs et de la mobilisation, tous les ans depuis 2014, un dispositif impliquant tous les membres de la CEF effectue des relances pour s'assurer que les cotisations rentrent bien régulièrement dans les caisses de la Fédération.

Enfin, le pôle Orga s'occupe du suivi de CoGiTiel et du suivi des camarades détachés dans les départements, un budget qui a été augmenté de 30 %.



Traditionnellement, la fédération CGT Commerce Services a pour relais, dans les territoires, les Unions locales et départementales de la CGT, par nature interprofessionnelles. Exceptionnellement, à Paris, il existe une Union syndicale rassemblant les professions du Commerce et des Services au niveau départemental.

Cela est dû au fait que pour la CGT, et la Fédération en particulier, le syndicat national ou départemental multiprofessionnel n'est pas une solution car sa conviction est que seule la proximité peut permettre des actions efficaces pour les syndiqués.

Le problème qui se pose est de savoir comment, en l'absence de telles structures sectorielles locales, on arrive à défendre les syndiqués qui sont identifiés « Commerce » ou « Services » dans les UL, sans appartenir à un syndicat statutaire ou une section syndicale membre de la Fédération.

Pour Stéphane Fustec, conseiller SAP de la Fédération, il y a là un problème de structuration :

La CGT a toujours opté pour la proximité et ne veut pas de syndicats nationaux, soit. Mais quand des aides à domicile à temps partiel chez plusieurs employeurs particuliers et entreprises par exemple frappent à la porte d'une UL où il n'y a pas de syndicat départemental (on en a seulement une douzaine) pour un soutien juridique, personne n'est capable de les aider. Donc elles

se syndiquent toutes seules, mais arrêtent souvent assez vite, ou restent sans solution.

Ou alors, on les regroupe au sein du syndicat parisien. Le problème est que quand on a besoin d'un relais local, par exemple pour aller défendre la personne aux prud'hommes, l'UL nous répond gentiment « non, elle n'est pas syndiquée chez nous... ». Si on fait ça, on n'est pas la CGT de tous les salariés ! On ne peut pas se contenter de dire aux travailleurs de voter pour nous tous les 4 ans et de ne rien faire pour les aider ensuite. Les problèmes de circulation de l'information nous pénalisent beaucoup à la CGT... Espérons que Sophie Binet, notre nouvelle secrétaire générale à la Confédération, qui nous connaît bien, aide à faire évoluer tout ça.

Il faudrait avoir un syndicat dans chaque département, mais une telle mobilisation est difficile à mettre en place. On reste essentiellement la « Fédé du Commerce »... pas encore tout à fait celle des Services... Or, compte tenu de l'évolution économique et sociale, c'est là que se trouve le gisement d'emplois, dans ces SAP (800 000 emplois créés d'ici 2030)...

Cette réflexion vaut aussi pour les agents de sécurité, comme l'explique Amar Lagha, et plus largement, pour tous les métiers de la Fédération :

Concernant les travailleurs de la Sécurité, on a d'abord essayé de les organiser dans les entreprises. Mais dans ces entreprises, il y a des appels d'offres tout le temps, qui font bouger les salariés,

un jour chez Sécuritas, un jour chez Samsic... Les camarades syndiqués devaient sans cesse changer leur adhésion.

Pour faire évoluer cela, l'idée est partie de Lyon : il y a quelques années a été créé le syndicat départemental Sécurité Prévention 69. Aujourd'hui, nous essayons de créer des syndicats départementaux de partout, par profession, pour pallier le fort *turn-over* de patrons. Cela permet aux camarades de garder toujours le même syndicat.

On essaie de dupliquer cela avec les métiers de services, de l'aide à domicile, où il y a aussi un fort *turn-over*, pour aller contre l'isolement des travailleurs. Le problème est qu'il faut des animateurs pour ses syndicats, car il n'y a pas pour eux les droits syndicaux des salariés en entreprise. Où les trouver ? La question est posée.



< Tout le monde mouille la chemise à la Fédération Commerce Services !
Fête de l'Huma 2023.

LA LUTTE CONTINUE !

La dernière page de ce livre se tourne, mais l'histoire de la Fédération continue bel et bien.

Notre Fédération a beaucoup grandi en un demi-siècle. Après avoir été réduits à quelques milliers d'adhérents, sans locaux ou pas adaptés, nous en comptons aujourd'hui près de 50 000. En quelques décennies, nous sommes devenus la 4^e fédération de la CGT en nombre de syndiqués et celle qui couvre le plus de secteurs professionnels du privé.

Au fil des années, la configuration économique des entreprises s'est profondément modifiée entraînant de fait un éclatement du salariat et l'émergence de nouveaux métiers notamment dans les Services. Ainsi, la Distribution, qui faisait référence essentiellement à la Grande Distribution, et avait été historiquement le point d'appui de notre Fédération, est devenue une des branches du Commerce au même titre que les autres secteurs du commerce. En revanche, les Services, qui étaient un secteur marginal dans nos champs fédéraux, ont pris une part importante de notre Fédération.

Cette évolution, en perpétuel mouvement, a amené la Fédération à s'adapter aux besoins des salariés de ses champs professionnels. C'est ce qui nous a conduit à une réflexion autour de trois CCN : Commerce, Services, Hôtellerie Restauration Tourisme. Dans le même temps, nous avons déjà vu quelques branches changer de fédération, soit dans le cadre d'une fusion absorption, soit dans le cadre d'un changement de CCN. C'est également dans le cadre de l'émergence de nouveaux métiers que notre Fédération a pris l'initiative d'organiser et structurer les livreurs à vélo qui, *in fine*, ont rejoint la fédération des transports pour un meilleur suivi.

L'avenir de la Fédération reposera sur sa capacité à s'adapter aux enjeux auxquels devront faire face les travailleurs de nos secteurs professionnels. L'évolution des branches et des champs professionnels nous amènera peut-être un jour à nous questionner sur la possibilité d'envisager un changement ou pas de notre champ fédéral, et ce, dans la recherche perpétuelle des intérêts des salariés.

La Fédération, forte de son histoire, de son évolution, a su faire preuve de réactivité face aux enjeux et événements qui ont traversés sa route. Et elle a pu le faire grâce à l'implication et à l'engagement de tou.te.s les militant.e.s qui la composent.

J'adresse une pensée toute particulière à tous les camarades qui, lors de la prise de mes premières responsabilités à la tête de la Fédération, m'ont entouré, apporté leur soutien

indéfectible et fait confiance. Grâce à leur engagement, à leur détermination, nous avons pu porter et faire vivre les premières orientations qui ont permis de faire de la Fédération ce qu'elle est aujourd'hui : une très grande organisation dans la CGT.

Je suis conscient des défis qui restent à venir, tant sur la structuration pour construire un véritable rapport de force dans les entreprises, que sur les luttes face aux diverses attaques du patronat et des gouvernements. Il lui reste du chemin à faire, et c'est toutes et tous ensemble que nous le ferons.

**Continuons à écrire notre histoire...
; Hasta la victoria, siempre !**

Amar Lagha



< En vue des JO 2024 à Paris, la lutte continue pour faire respecter les droits des travailleurs. Manifestation à Paris, 15 avril 2024.

SOURCES

Documents conservés à la fédération Commerce Services

échanges, hebdomadaire de la Fédération, et ses compléments intitulés « La Vie fédérale », depuis 1973.

Comptes rendus des congrès fédéraux et des comités nationaux fédéraux.

Documents conservés à l'Institut d'histoire sociale de la CGT

Dossiers sur les relations entre la Fédération Commerce Distribution Services et le secrétariat général de la CGT depuis 1973 (indexés « Luites » et « Relations avec les organisations de la CGT »).

Entretiens

Amar Lagha, Amel Ketfi, Charles Dassonville, Stéphane Fustec, Patricia Pasquali.

ET BIBLIOGRAPHIE

ANDREANI Caroline, *Du bon côté de la barrière. Essai d'histoire de la Fédération nationale agroalimentaire et forestière CGT*, Institut Julien Livi et Le Temps des Cerises éditeurs, Pantin, 2002.

UD CGT 59, *Du pain et des roses. Syndicalisme de classe et transformation de la société, histoire de la CGT du Nord*, CGT 59 & Investig'Action, 2023.

DELON Pierre, *Les Employés. De la plume d'oie à l'ordinateur, un siècle de lutte. Origines et activité de la Fédération CGT*, Éditions sociales, Paris, 1969.

DREYFUS, Michel, *Histoire de la CGT*, Éditions Complexe, Paris, 1995.

HACQUEMAND Jocelyne, HUCH Freddy et POLOMÉ François (dir.) *Trente ans de luttes FNAF CGT, 1981-2014*, Institut d'histoire sociale Julien Livi et Le Temps des Cerises éditeurs, Pantin, 2013.

PENNETIER Claude (dir.), *Le Maitron, dictionnaire biographique du mouvement ouvrier et syndical*, Paris, Éditions de l'Atelier, 2012.

PIGENET Michel, *L'État contre les syndicalistes ?*, collection dirigée par l'Institut CGT d'histoire sociale, Nancy, Éditions l'Arbre Bleu, 2023.

Recherches documentaires, recueil des témoignages et écriture :
Caroline Faure, *Des mots pour vous dire...* [http ://carolinefaure-ecrivain.com](http://carolinefaure-ecrivain.com)

L'auteur tient à remercier chaleureusement tous les camarades de la fédération CGT Commerce Services pour
l'excellent accueil qu'ils lui ont réservé, en particulier Patricia Pasquali, ainsi qu'Aurélie Mazet de l'IHS CGT.

Direction éditoriale : Amar Lagha, Fédération CGT Commerce Services.

Couverture et intérieur : le-petitatelier.com

ISBN: 979-10-415-5137-8

Impression :



Condé-sur-Noireau | 14110 Condé-en-Normandie